

2025



Table des matières


1.	Les instruments de l'aménagement du territoire pris en exécution de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire	6	2.2.	Planungshandbuch – guide pour une meilleure qualité urbaine	19
1.1.	Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT)	7	2.3.	Coopération avec la Klima-Agence	20
1.2.	Plans directeurs sectoriels (PDS)	7	2.4.	Projet pilote Archipel	20
1.2.1.	PDS « primaires » : les PDS « Zones d'activités économiques », « Logement », « Paysages » et « Transports »	7	2.5.	Plateforme digitale « BiBe »	21
1.2.2.	PDS « secondaires »	9	2.6.	Pôle d'échange Erpeldange-sur-Sûre	21
1.3	Plans d'occupation du sol (POS)	10	2.7.	Projet de reconversion de la zone commerciale de Foetz	22
1.3.1.	POS « Sportlycée »	10	2.8.	Crassier Terres Rouges	22
1.3.2.	POS « Aéroport et environs »	11	2.9.	Carte bioclimatique nationale	23
1.3.3.	POS « Centrale hydroélectrique de Vianden »	12	2.10.	Parkings regroupés	23
1.3.4.	La base légale pour un POS « zone expérimentale »	12	2.11.	Luxembourg South-West	24
2.	Politique urbaine et développement urbain	14	3.	Développement régional	26
2.1.	Cellule Nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU)	15	3.1.	Les espaces d'action à dominante urbaine et périurbaine	27
2.1.1.	CIPU Colloques 2025	15	3.1.1.	La « Nordstad »	27
2.1.2.	Premier atelier thématique sur le concept de la ville du quart d'heure	16	3.1.2.	L'« Agglo-Centre »	30
2.1.3.	Deuxième atelier thématique sur le concept de la ville du quart d'heure	17	3.1.3.	La « Région Sud »	33
2.1.4.	Exercice de simulation	17	3.2.	Les espaces d'action à dominante rurale	37
2.1.5.	Conférence « La Journée de la Politique Urbaine 2025 »	17	3.2.1.	« De Réidener Kanton »	37
2.1.6.	Communication	19	3.2.2.	« Wiltz et alentours »	39
			3.2.3.	Les espaces ruraux et parcs naturels	40

4.	L'observation et la prospective territoriales	48		
4.1.	Observatoire du développement territorial, (ODT)	49		
4.2.	Système d'information géographique (SIG) du DATer	49		
4.2.1.	Mise à jour de la cartographie des PDS	49		
4.2.2.	Mises à jour et publications au Géoportail national du Grand-Duché de Luxembourg	50		
4.2.3.	Développement de tableaux de bord	50		
4.3.	Raum+, un outil méthodologique de qualité au service de la planification territoriale	51		
4.3.1.	Premier recensement et mise à jour	51		
4.3.2.	De Raum+ à baupotenzial.lu : évolution du monitoring foncier numérique	51		
4.4.	Comité de coordination de l'Infrastructure luxembourgeoise de données géographiques	52		
4.5.	Déplacements domicile travail	53		
5.	Les autres champs d'action nationaux	54		
5.1.	Commission d'aménagement	55		
5.1.1.	Méthodes d'appréciation des PAG	55		
5.2.	Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT)			56
5.3.	Études d'impact environnemental (EIE)			56
5.4.	Comité de pilotage du Centre écologique « Parc Housen »			57
6.	La coopération intergouvernementale européenne et internationale			58
6.1.	La cohésion territoriale au niveau européen			59
6.2.	L'action pilote « Analyse des impacts des réglementations européennes sur différents territoires »			59
6.3.	La politique urbaine au niveau européen			60
6.4.	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)			61
6.4.1.	Comité des politiques de développement régional			61
6.4.2.	Groupe de travail sur la politique urbaine			61
6.4.3.	Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux			67
6.5.	Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE)			63

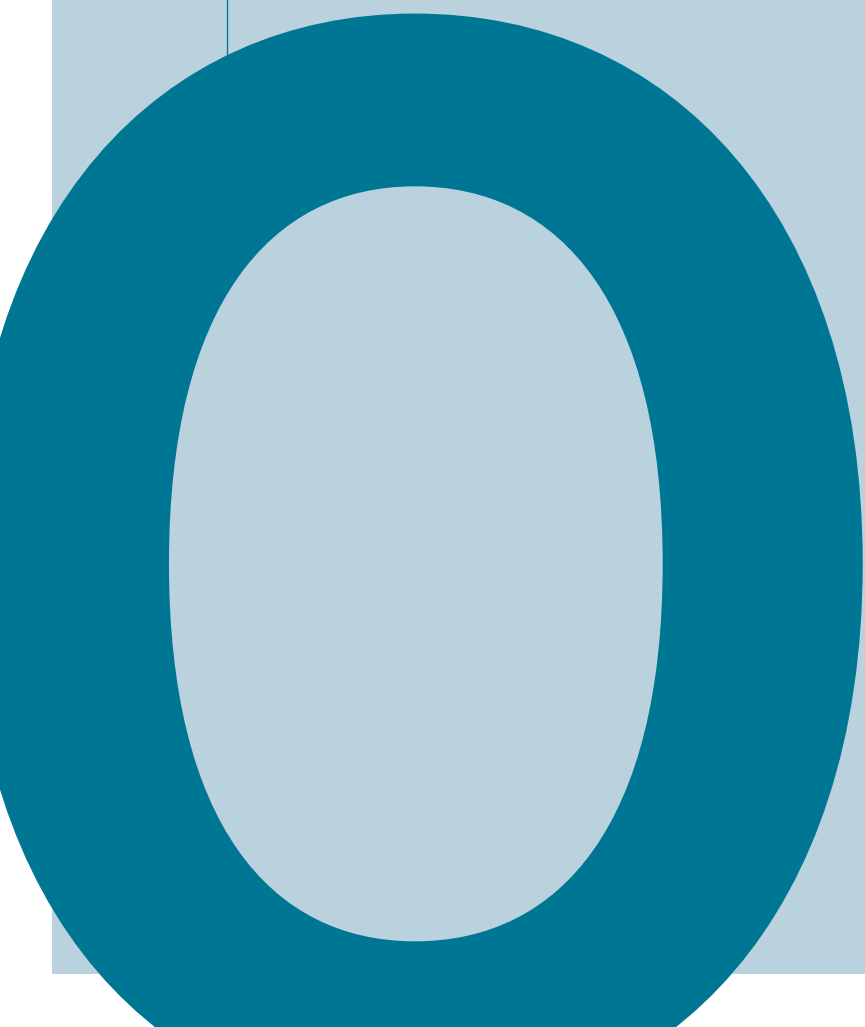
6.6	Luxembourg European Research and Administration Support (GIE LERAS)	63			
7.	La coopération transfrontalière	64			
7.1.	La coopération multilatérale au niveau de la Grande Région	65			
7.1.1.	Comité de coordination du développement territorial (CCDT)	65			
7.1.2.	Système d'information géographique pour la Grande Région (SIG-GR)	65			
7.1.3.	Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (CIG)	66			
7.1.4.	Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT)	66			
7.1.5.	Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)	67			
7.1.6.	GECT Alzette Belval	67			
7.1.7.	Entwicklungskonzept Oberes Moseltal (EOM)	72			
7.1.8.	Coopération des parcs naturels Mëlldall-Our-Südeifel (MOSE)	76			
7.1.9.	Zones fonctionnelles transfrontalières	77			
8.	Les programmes de la coopération territoriale européenne	82			
8.1.	La politique de cohésion au niveau européen	83			
8.2.	Actions de communication	84			
8.2.1.	Evènements d'information	84			
8.2.2.	Événement annuel Interreg NWE – «Coopérer pour un impact durable»	85			
8.2.3.	Europe Day	85			
8.2.4.	Interreg Cooperation Day	85			
8.2.5.	Conférence annuelle ESPON	86			
8.2.6.	Production de matériel de support pour la communication	86			
8.2.7.	Le site national «Fonds européens» et la newsletter	87			
8.2.8.	La carte interactive des projets Interreg	87			
8.2.9.	INFORM-Network	87			
8.2.10.	EU-Networking Meeting	87			
8.3.	Interreg Grande Région	88			
8.3.1.	Volet Autorité nationale	88			
8.3.2.	Volet Autorité de gestion	88			
8.3.3.	Le GECT – Autorité de gestion Programmes Interreg Grande Région	88			
8.3.4.	Appels à projets classiques	88			
8.3.5.	Appels à petits projets	89			
8.3.6.	Appels à projets des zones fonctionnelles	89			
8.3.7.	Travaux de mise en œuvre du programme	89			
8.3.8.	Communication	90			
8.4.	Interreg North-West Europe (NWE)	90			
8.4.1.	Participation du Luxembourg et réunions du Comité de suivi	90			
8.4.2.	Présidence luxembourgeoise du Programme	91			
8.4.3.	Résultats pour le Luxembourg	91			
8.4.4.	Perspectives et coopération continue	91			

8.5.			
Interreg Europe	91		
8.5.1. Participation du Luxembourg et réunions du Comité de suivi	91		
8.5.2. Résultats pour le Luxembourg	92		
8.5.3. Perspectives et coopération continue	92		
8.6.			
INTERACT	92		
8.7.			
ESPON	93		
8.7.1. Activités	93		
8.7.2. Projets du GECT ESPON lancés en 2025	94		
8.7.3. Études ciblées et territoriales menées en 2025	94		
8.7.4. Communication	95		
8.7.5. Autorité nationale	95		
8.7.6. ESPON Contact Point Luxembourg	96		
8.8.			
URBACT	97		
8.9.			
BRIDGEforEU - European Cross Border Mechanism (ECBM)	97		
8.10.			
Nouveau Bauhaus européen (NBE)	98		
8.11.			
Just Transition Fund (JTF)	99		
9.			
Projets européens avec participation du département de l'aménagement du territoire	100		
9.1.			
IB-Green, Industrial and Business Parks – climate resilient & fit for future	101		
9.1.1. Présentation du projet aux autorités locales et nationales	102		
9.1.2. Participation aux réunions des partenaires à Singen et à Leeuwarden	102		
9.2.			
Projet DIALOG / Observatoire transfrontalier du logement	102		
9.3.			
Projet Sous nos pieds	103		
9.4.			
Projet Horizon Climatic	103		
9.5.			
Projet Passage de frontières / Voies d'eau'trefois	104		
10.			
La formation et la coopération universitaire	106		
10.1.			
Formation continue en aménagement du territoire (FCAT)	107		
10.2.			
Master in Geography and Spatial Planning	107		
11.			
La cellule de facilitation urbanisme et environnement (CFUE)	108		
11.1.			
Accélérer la création de logements abordables grâce à des nouveaux modèles de gouvernance et un accompagnement rapproché des projets	109		
11.1.1. Développement des zones prioritaires d'habitation du plan sectoriel « logement »	109		
11.1.2. Coopération territoriale État-communes	110		
11.1.3. Création du comité politique interministériel « Projets d'envergure en matière de logement »	110		

11.2. Facilitation de groupes de travail interministériels thématiques	110
11.3. « Méi, a méi séier bauen – la simplification administrative en marche »	111
11.4. Point de contact unique dans le cadre de règlements européens	112
11.4.1. Point de contact unique dans le cadre du Règlement (UE) pour une industrie « zéro net »	112
11.4.2. Point de contact unique dans le cadre du Règlement (UE) sur les matières premières critiques	112
11.4.3. Omnibus V – Préparation à la défense	112
11.5. Projets d'intérêt communs suivant le règlement (UE) n°2022/869	112
11.5.1. Le projet-candidat PCI HY4LINK	113
11.5.2. Le manuel des procédures	113
11.6. Implémentation de la Directive en matière d'énergies renouvelables (RED)	113



Les instruments
de l'aménagement
du territoire pris en
exécution de la loi
modifiée du 17 avril
2018 concernant
l'aménagement du
territoire



1.1. Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT)

Le [Programme directeur d'aménagement du territoire \(PDAT\)](#) est l'un des principaux instruments de la politique d'aménagement du territoire au Grand-Duché de Luxembourg et constitue un cadre pour son développement territorial. Son rôle est de soumettre des orientations stratégiques concrètes pour accompagner les acteurs de la planification territoriale et de coordonner toute action transversale et intersectorielle entre les administrations gouvernementales et communales ayant un impact sur le territoire luxembourgeois. Le PDAT vise à améliorer la qualité de vie à travers le développement cohérent, structuré et durable du pays.

Le PDAT a été adopté par le Gouvernement le 21 juin 2023 et constitue depuis la base pour les stratégies et projets rendant opérationnelle la politique d'aménagement du territoire.

1.2. Plans directeurs sectoriels (PDS)

Les [plans directeurs sectoriels \(PDS\)](#) sont des instruments d'exécution de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire qui ont pour objet de mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire telle qu'elle a été définie dans le PDAT.

1.2.1. PDS « primaires » : les PDS « zones d'activités économiques », « logement », « paysages » et « transports »

Ayant pour objet de cadrer le développement territorial de façon durable à l'échelle nationale, ils correspondent aux quatre grands champs d'action de l'aménagement du territoire, à savoir : le développement urbain et

rural, l'économie, les transports ainsi que l'environnement et les ressources naturelles.

Dans ce cadre, les PDS « logement » (PSL), « transports » (PST), « paysages » (PSP) et « zones d'activités économiques » (PSZAE) ont été respectivement rendus obligatoires par règlement grand-ducal du 21 février 2021 et sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2021.

Outre la mise en œuvre des différents PDS, les travaux du Département de l'aménagement du territoire (DATer) ont trait à la gestion de recours introduits à l'encontre de ces derniers, dont cinq recours concernant le PSP et deux recours concernant le PSZAE se trouvant en l'état de première instance devant le Tribunal administratif.

Par un jugement du 17 avril 2025 et deux du 12 mai 2025, le Tribunal administratif a soumis la question préjudicielle de constitutionnalité suivante à la Cour constitutionnelle :

« L'article 11, paragraphe (2), point 1^o de la loi du 17 avril 2018, en ce qu'il permet au plan directeur sectoriel d'interdire ou de restreindre la possibilité des communes de désigner ou de procéder à l'extension de zones urbanisées ou destinées à être urbanisées, est-il conforme au principe de l'autonomie communale tel que consacré par l'article 107 de la Constitution, interprétée à l'aune des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale faite à Strasbourg le 15 octobre 1985, approuvée par la loi du 18 mars 1987 » ?

Par trois arrêts du 27 novembre 2025, la Cour constitutionnelle a confirmé que la base légale des PDS est conforme au principe de l'autonomie communale et a renvoyé les affaires au Tribunal administratif pour statuer dans le fond.

1.2.1.1. Commissions de suivi des PDS

Aux termes de l'article 14 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire, une commission de suivi, ayant pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan et de proposer des modifications, a été instaurée pour chaque PDS.

Celles-ci ont pour mission de guider les communes et les destinataires d'un PDS dans l'application de ce dernier, de suivre l'évolution des besoins en surfaces de la politique sectorielle et d'établir une base de données, de proposer des modifications, une mise à jour du plan ou autres mesures adéquates ainsi que de faire un rapport au moins tous les trois ans au ministre et aux ministres concernés par l'objet du plan.

i La commission de suivi du PSL

Au cours de l'année 2025, la commission de suivi s'est réunie cinq fois.

En substance, la commission a entamé la révision du PSL en s'orientant aux conclusions du [rapport trisannuel pour la période de 2021 à 2024](#). Le focus des travaux de la commission a été mis sur l'adaptation des délimitations des sites du PSL actuellement en vigueur et sur la proposition de nouveaux sites conformément aux principes directeurs et objectifs politiques du PDAT.

ii La commission de suivi du PSP

Si au cours de l'année 2025 la commission ne s'est pas réunie, les ministères ayant respectivement l'Environnement et l'Aménagement du territoire dans leurs attributions ont réceptionné et analysé des demandes de modifications d'ordre local de la part de communes territorialement concernées.

iii La commission de suivi du PSZAE

Après analyse détaillée de l'implémentation des zones désignées par le PSZAE par les communes territorialement concernées, un dossier avec des modifications d'ordre technique a été préparé afin d'adapter le PSZAE, soit aux plans d'aménagement général (PAG), soit à l'utilisation réelle des terrains.

En outre, tel que mis en avant par la commission dans son [rapport trisannuel pour la période 2021-2024](#), force est de constater que certaines zones désignées par le PSZAE n'ont pas été reprises comme telles dans les PAG respectifs.

Les raisons en sont multiples: craintes d'une opposition de la population, pas d'adhésion de la commune à un syndicat intercommunal pour la viabilisation et la gestion de la ZAE, acquisition des terrains difficile, retombées financières non attirantes pour la commune, etc.

En conséquence, la commission a établi quelques recommandations, dont la recherche proactive de terrains alternatifs de substitution, conformément aux principes directeurs et objectifs politiques du PDAT. Ce travail a été entamé en 2025.

iv La commission de suivi du PST

En 2025, la commission de suivi du PST ne s'est pas réunie. Néanmoins, plusieurs travaux importants ont été conjointement réalisés par le DATer et le ministère de la Mobilité et des Travaux publics (MMTP) dans le cadre de deux projets de modification du PST portant respectivement sur:

a. le territoire de la Nordstad, en raison de certaines urgences liées à la sécurité de planification locale

Après réalisation d'une enquête publique portant sur le projet de modification du PST sur le territoire de la Nordstad, le DATer, en étroite collaboration avec le MMTP, a procédé à l'analyse des avis et observations reçus ainsi qu'à la rédaction d'un rapport proposant au Gouvernement les suites éventuelles à y réserver.

Fin de l'année 2025, le projet de modification a été soumis pour avis au Conseil d'État, entamant ainsi la procédure réglementaire.

b. la suppression, au niveau national, de certains couloirs et zones superposés devenus obsolètes en raison de l'évolution des planifications des projets

Il a été constaté que certains projets d'aménagement – publics comme privés – demeurent inexécutables tant que les couloirs et zones superposés définis par le PST continuent de grever les terrains concernés.

De ce fait, un projet de modification ponctuelle du PST a été entamé.

Cette modification ponctuelle vise la suppression de 19 couloirs et zones superposés dont les infrastructures de transport sont déjà érigées ou en cours de construction.

Une consultation de la commission est prévue début 2026 afin de valider cette modification ponctuelle du PST.

1.2.2. PDS «secondaires»

Les PDS dits «secondaires» ont un impact moins direct sur l'occupation du sol que les PDS dits «primaires». Ils concernent des infrastructures spécifiques, qui doivent être organisées et réglementées dans une approche cohérente et efficiente au niveau national, en tenant compte des objectifs du PDAT.

1.2.2.1. PDS «Lycées»

Divisé en quatre pôles d'enseignement (Nord, Centre, Sud, Est), le PDS «Lycées», déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 25 novembre 2005, visait à intégrer la construction de nouveaux établissements scolaires de l'enseignement post-primaire dans une logique territoriale. Avec la réalisation des différents lycées prévus dans le PDS «Lycées», son objectif a été atteint.

Ainsi, en automne 2024, il a été décidé de procéder à l'élaboration d'un nouveau PDS «Lycées» sur base des projections scolaires partagées et d'une évaluation des besoins en nouveaux lycées (ou extensions) pour finalement proposer de nouveaux sites pour ceux-ci.

En 2025, le groupe de travail, composé de représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et du DATer, s'est réuni à cinq reprises dans le but d'identifier les régions dans lesquelles la création de nouvelles infrastructures scolaires s'avère nécessaire.

À cette fin, un tableau de bord a été développé, intégrant notamment des données relatives à la provenance des élèves par lycées, à la capacité d'accueil des établissements ainsi qu'aux projections scolaires réparties selon l'armature urbaine du PDAT. Cet outil permet d'évaluer et d'anticiper à l'échelle régionale le niveau de saturation des lycées en fonction des projections scolaires et, par conséquent, d'échelonner dans le temps les besoins régionaux en nouvelles infrastructures.

L'identification de sites appropriés au sein des régions concernées a été engagée à la fin de l'année 2025. Une séance d'échange de vues a également eu lieu avec la commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la Chambre des députés du Luxembourg en mars 2025.

Pour 2026, les travaux porteront sur l'affinement des données à intégrer dans le tableau de bord ainsi que sur la poursuite de l'identification de sites à réserver dans le cadre du PDS. Ces sites devront ensuite faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique au sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

1.2.2.2. PDS «infrastructures sportives»

Conformément aux orientations formulées dans l'accord de coalition 2023–2028, le Gouvernement entend renforcer le rôle du sport en tant que vecteur de santé publique, d'épanouissement de la personnalité, d'intégration sociale et de développement des relations sociales.

L'objectif principal du PDS «infrastructures sportives», élaboré en étroite collaboration entre le DATer et le ministère des Sports (MSP), est d'identifier et de réserver à travers le pays des terrains destinés à l'implantation d'infrastructures sportives répondant aux besoins croissants de la population ainsi qu'aux nouvelles exigences du monde sportif.

Ledit PDS constitue donc un instrument opérationnel essentiel pour décliner territorialement la stratégie nationale en matière d'offre sportive. Concrètement, ce dernier vise à garantir une répartition équilibrée des infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire national, en tenant compte des évolutions démographiques, des besoins locaux et régionaux ainsi que des synergies potentielles dans la planification territoriale. Il vise également à anticiper les besoins à moyen et long terme, à identifier les régions prioritaires d'intervention et à rapprocher les infrastructures sportives des citoyens.

Ces objectifs s'inscrivent dans les orientations du PDAT, qui reconnaît le rôle du sport dans la qualité de vie, la santé publique et la cohésion sociale. En cohérence avec les principes du PDAT, le PDS en question privilégie une implantation des infrastructures sportives en lien avec l'armature urbaine et vise leur intégration dans le tissu urbain, à proximité des citoyens. En accordant une attention particulière à l'accessibilité par les transports publics ainsi que par les modes de mobilité active, cette approche s'inscrit dans une logique de planification territoriale multifonctionnelle et résiliente.

Au cours de l'année 2025, le MSP a procédé à l'identification de six catégories d'infrastructures à planifier et à renforcer de manière prioritaire pour les années à venir. Ces catégories d'infrastructures sont destinées à soutenir à la fois le sport d'élite, le sport de loisir et l'accès au sport pour tous.

Un groupe de travail, composé de représentants du DATer et du MSP, s'est réuni à trois reprises en 2025 afin d'organiser les travaux préparatoires et d'établir un état des lieux des infrastructures existantes. Des premiers sites susceptibles d'accueillir les infrastructures prévues ont également été identifiés.

En 2026, les travaux se poursuivront par la recherche de sites adaptés aux différents types d'infrastructures. Tous les sites devront ensuite faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique au sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des

incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

1.3. Plans d'occupation du sol (POS)

Le plan d'occupation du sol (POS) est un instrument d'aménagement du territoire rendu obligatoire par règlement grand-ducal et contenant un ensemble de prescriptions écrites et graphiques. Il délimite au niveau d'une ou de plusieurs communes une partie déterminée du territoire national qu'il divise en une ou plusieurs zones dont il arrête et, le cas échéant, précise et exécute le mode d'utilisation du sol. Aussi, un POS peut prévoir des prescriptions ayant trait au degré d'utilisation du sol.

1.3.1. POS « Sportlycée Lëtzebuerg »

Par règlement grand-ducal du 13 mai 2008 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol « Campus scolaire Tossebiérg et environs », l'affectation des fonds nécessaires à la réalisation d'un campus scolaire a été définie pour accueillir l'École européenne 2 et ses bâtiments connexes. Aussi, des terrains avoisinants ont été réservés, par leur superposition d'une zone d'aménagement différé, en vue d'une éventuelle extension du lycée.

Dans un courrier datant du 7 octobre 2020, le ministre ayant les Travaux publics dans ses attributions a informé le ministre de l'Aménagement du territoire du projet de construction du « Sportlycée Lëtzebuerg ». Ce projet est censé s'étendre sur le site grevé de la zone d'aménagement différé précitée.

Dans ce cadre, un groupe de travail interministériel a été convoqué début 2021. Ce dernier a retenu que le nouveau « Sportlycée Lëtzebuerg » soit réalisé sur base d'un nouveau POS qui ne définira pas seulement le mode d'utilisation du sol, c'est-à-dire le classement de la zone d'aménagement différé désignée par le POS « Tossebiérg et environs » en zone constructible, mais qui édictera également les prescriptions permettant de préciser et

d'exécuter le mode d'utilisation du sol des fonds sur lesquels la construction du lycée est projetée.

Au cours des années 2023 à 2025 l'Administration des bâtiments publics en tant que maître d'ouvrage du complexe scolaire, a fait avancer les planifications du projet en concertation étroite avec le bureau d'études mandaté de la réalisation du rapport sur les incidences environnementales.

Une réunion du groupe de travail interministériel s'est tenue en décembre 2025 afin de présenter le projet de POS aux différents ministères représentés. Il est prévu de soumettre le dossier pour validation aux membres du groupe de travail début 2026, dans le but de lancer l'enquête publique au cours de cette même année.

1.3.2. POS «Aéroport et environs»

Par règlement grand-ducal du 17 mai 2006, le POS «Aéroport et environs» a été déclaré obligatoire.

En substance, celui-ci vise à garantir le fonctionnement et le développement de l'aéroport et des activités en relation avec lui tout en assurant une protection maximale des habitants contre les nuisances. Ceci englobe la limitation du développement des activités pouvant perturber le bon fonctionnement de l'aéroport et de la construction d'habitations dans les zones soumises au bruit des avions.

En tant que POS issu de la loi abrogée du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire, celui-ci modifie de plein droit les plans ou projets d'aménagement communaux dans la mesure où ces derniers sont incompatibles avec les prescriptions du POS.

Depuis l'entrée en vigueur du POS, plusieurs demandes de modification de la part de communes territorialement concernées par le POS ont été introduites auprès du ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses compétences afin de tenir compte de la réalité des besoins du terrain.

Au total, cinq modifications du POS ont été réalisées depuis l'entrée en vigueur du plan en 2006.

La quatrième modification – visant à reclasser certaines parcelles du POS afin de les adapter à leur affectation réelle et pour permettre ainsi à la Ville de Luxembourg de réaliser des projets d'intérêt communal – a été rendue obligatoire par règlement grand-ducal du 24 octobre 2023. Par requête introductive d'instance déposée le 7 février 2024 auprès du Tribunal administratif, trois parties requérantes demandent la réformation, sinon l'annulation du règlement grand-ducal du 24 octobre 2023 rendant obligatoire la quatrième modification du POS «Aéroport et environs». En résumé, elles s'opposent au classement de leurs parcelles sises à Sandweiler. L'État estime la requête des parties requérantes irrecevable étant donné que le règlement attaqué n'a pas modifié le POS «Aéroport et environs» au niveau du territoire de la commune de Sandweiler.

L'affaire ayant été plaidée en décembre 2025, le jugement est attendu pour début de l'année 2026.

La dernière modification du POS a été lancée en 2024 pour prévoir une extension de la zone «Airport City» afin de permettre la finalisation du projet «Skypark Business Centre» sur le territoire de la commune de Niederanven. En même temps, il avait été procédé à l'harmonisation des instruments de planification nationaux en excluant du POS les territoires superposés par la zone d'activités économique régionale n°44 «Niederanven/Schuttrange» du PSZAE ainsi que par la coupure verte «CV42 - Niederanven - ZAE Munsbach - Roodt-sur-Syre». Cette modification est entrée en vigueur le 9 juin 2025.

En décembre 2025, les travaux au sujet de la refonte du POS «Aéroport et environs», basés entre autres sur un plan directeur de développement de l'aéroport élaboré par Lux-Airport, ont été lancés sur base de la décision du Gouvernement du 28 novembre 2025.

1.3.3. POS « Centrale hydroélectrique de Vianden »

Une convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Rhénanie-Palatinat concernant l'aménagement d'installations hydroélectriques sur l'Our a été signée le 10 juillet 1958 à Trèves. La convention a été ratifiée par la loi du 6 juin 1959 portant approbation de la convention.

L'organisation territoriale des activités de la centrale hydroélectrique de Vianden par un instrument de la politique d'aménagement du territoire remonte à l'année 1996: le règlement grand-ducal du 11 août 1996 déclarant obligatoire le plan d'aménagement partiel « Centrale hydroélectrique de Vianden ».

L'instrument des plans d'aménagement partiel (PAP) a été introduit par la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire. Cet instrument a été remplacé par l'instrument des plans d'occupation du sol (POS) selon la loi abrogée du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire qui trouve sa base légale actuelle dans la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, la plupart des plans d'aménagement partiel ont été abrogés alors que celui concernant la centrale hydroélectrique de Vianden demeure en vigueur.

Lors de la refonte des PAG des communes, certaines incohérences ont été constatées, ce qui requiert des remaniements. Afin d'assurer la conformité du plan réglementant les activités de la centrale hydroélectrique aux standards légaux actuels, une mise à jour s'avère nécessaire, et ce en établissant un plan d'occupation du sol (POS).

Au cours de l'année 2025, deux entrevues ont eu lieu entre le DATer et la société électrique de l'Our (SEO) afin de discuter le contenu du nouvel instrument. Il est prévu de finaliser le projet de plan en 2026 qui fera, par la suite,

l'objet d'une évaluation environnementale stratégique au sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

1.3.4. La base légale pour un POS « zone expérimentale »

En 2024, le Gouvernement a décidé lors de la réunion nationale « logement » d'instaurer un groupe de travail « simplification administrative », ayant pour mission d'identifier une série de mesures qui ont vocation à accélérer la création et à augmenter sensiblement l'offre de logements, tout en veillant à ce que les capacités des équipements publics collectifs soient à même de pouvoir accueillir une telle augmentation.

Parmi les mesures proposées figure notamment l'instauration d'un nouveau type de zone, dite « zone expérimentale », à l'intérieur de laquelle des projets de construction (innovants) peuvent être réalisés en dérogeant à des dispositions légales et prescriptions réglementaires en vigueur qui autrement poseraient obstacle.

En matière de construction, les normes et réglementations en vigueur ont justement vocation à garantir un haut niveau de sécurité, de salubrité, de commodité, d'accessibilité, de protection du patrimoine culturel et de protection de l'environnement. En revanche, des normes et réglementations contraignantes ne permettent que difficilement la réalisation de projets, voire empêchent notamment la réalisation de projets urbanistiques et d'architecture innovants.

De même, l'absence d'une réelle veille législative et la lenteur pour adapter et actualiser les lois ralentissent, voire empêchent la réalisation des projets d'urbanisme contemporains qui sont à la pointe de la technologie.

Par conséquent, un instrument susceptible de s'affranchir des normes et réglementations précitées, permettant ainsi la réalisation de projets innovants et expérimentaux, mériterait d'être créé dans l'ordonnancement juridique luxembourgeois. L'objectif d'une «zone expérimentale» consisterait donc à réaliser des projets qui font preuve d'une haute qualité en termes de sécurité, de salubrité, de commodité, d'accessibilité, de protection de l'environnement, sans pour autant devoir respecter l'intégralité des dispositions légales applicables en la matière.

L'idée est de pouvoir intégrer des dispositions spéciales dans la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire, permettant ainsi de préciser les dispositions légales et réglementaires auxquelles il pourrait être dérogé. Aussi, le but est que ladite «zone expérimentale» ne puisse être désignée que par le biais de l'établissement d'un plan d'occupation du sol (POS), qui dans sa partie écrite préciserait quelles dispositions légales et prescriptions réglementaires sont surmontées pour un projet déterminé.

En substance, une telle «zone expérimentale» pourrait servir à la réalisation de projets de construction présentant une utilité publique, tels que des écoles ou des logements abordables ainsi que pour des projets de régénération urbaine ou encore de reconversion de friches industrielles.

Au cours de l'année 2025, les travaux pour la constitution d'une base légale pour ce type de POS ont été entamés. Les travaux préparatoires devraient aboutir au premier trimestre 2026.



Politique urbaine
et développement
urbain



2.1. Cellule Nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU)

La Cellule Nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU) constitue une plateforme multiniveaux dont les objectifs sont de promouvoir et faciliter la coopération et l'échange d'expériences, le transfert de savoir-faire ainsi que l'information, la sensibilisation et la communication dans le domaine de la politique urbaine au Luxembourg.

La CIPU a pour missions de :

- › faciliter la coopération et l'échange d'expériences entre les acteurs de la politique urbaine au Luxembourg et avec ceux du niveau européen ;
- › conseiller les partenaires dans le cadre d'appels à projets des programmes européens dédiés à la politique urbaine ;
- › rechercher, mettre à disposition et transférer du savoir-faire relatif à la politique urbaine ;
- › identifier les besoins et bonnes pratiques des acteurs de la politique urbaine au Luxembourg et en favoriser la prise en considération accrue à tous les niveaux administratifs ;
- › informer et sensibiliser les acteurs de la politique urbaine au Luxembourg des programmes, projets, initiatives et manifestations européens dédiés à la politique urbaine ;
- › diffuser des informations relatives à la politique urbaine par le biais de différentes voies de communication ;
- › entretenir, alimenter et promouvoir le site internet et le blog de la CIPU ;
- › profiter des manifestations nationales et européennes pertinentes afin de mettre en réseau les partenaires de la CIPU ;

- › assurer, le cas échéant, les fonctions de point de contact national pour divers programmes européens dédiés à la politique urbaine tels que le programme URBACT et l'Initiative urbaine européenne.

Les partenaires de la troisième convention de la CIPU pour la période de 2022-2026 sont :

- › le Département de l'aménagement du territoire du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire ;
- › le Département du logement du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire ;
- › le ministère des Affaires intérieures ;
- › la Ville de Luxembourg ;
- › la Ville d'Esch-sur-Alzette ;
- › la Ville de Differdange ;
- › la Ville de Dudelange.

L'année 2025 a été consacrée au sujet de « La ville du quart d'heure – proximité urbaine – urbanité au quotidien ». Inscrit dans le PDAT, le concept novateur de la ville du quart d'heure vise à mettre à disposition les fonctions essentielles à une distance maximale d'un quart d'heure à pied ou à vélo depuis le lieu de résidence.

2.1.1. CIPU Colloques 2025

En s'appuyant sur le succès des dernières séries, la CIPU a organisé cinq colloques sur le concept de la ville du quart d'heure en février et mars 2025. Des experts et praticiens, tant nationaux qu'internationaux, ont été invités comme orateurs afin de présenter des concepts pertinents, des exemples de bonnes pratiques ainsi qu'un état des lieux de la recherche scientifique.

La ville du quart d'heure - proximité urbaine - urbanité au quotidien

Die 15-Minuten-Stadt - urbane Nähe - Urbanität im Alltag

5 min?

15 min?

Participation sans inscription via Zoom : <https://zoom.us/j/99873275814>

cipu.lu

27 février 2025 à 16h00 // FR
 La Ville du quart d'heure : éléments théoriques et mise en œuvre au Luxembourg
 Antoine Decoville & Valérie Fettgen, USER

06 mars 2025 à 16h00 // DE
 Die Stadt der Viertelstunde - BBSR-Forschungsprojekt
 Dr. Klaus Spiekermann & Dr. Björn Schwarze, S&W

Die 15-Minuten-Region Ruhr? Erkenntnisse aus dem ruhrFIS Monitoring Daseinsvorsorge
 Dennis Hardt, Regionalverband Ruhr

13 mars 2025 à 16h00 // DE
 Wie die 15-Minuten-Stadt unsere Lebensqualität und Gesundheit beeinflusst
 Prof. Dr. Heike Köckler, Hochschule für Gesundheit Bochum

20 mars 2025 à 10h00 // EN
 Melbourne 20-minute neighbourhood model and walkability
 James Marit, StreetCo






How urban density, green spaces and daily mobility shape well-being - A Research Perspective from Luxembourg
 Camille Perchoux, USER

27 mars 2025 à 16h00 // DE, FR
 Der kommunale Richtplan und das 5-Minuten-Stadt-Konzept Winterthur
 Nicolas Perez, Stadt Winterthur

La Ville du quart d'heure dans le quotidien d'une commune à confirmer

Affiche du CIPU Colloque « Ville du quart d'heure »

Les cinq colloques ont été enregistrés et les vidéos peuvent être consultées en ligne [sur la chaîne YouTube de la CIPU](#) :

-  [La Ville du quart d'heure: éléments théoriques et mise en œuvre au Luxembourg](#)
-  [Die Stadt der Viertelstunde – BBSR-Forschungsprojekt // Die 15-Minuten-Region Ruhr? ruhr-FIS Monitoring Daseinsvorsorge](#)
-  [Wie die 15-Minuten-Stadt unsere Lebensqualität und Gesundheit beeinflusst](#)
-  [Melbourne 20-minute neighbourhood model // How urban density, green spaces and daily mobility shape well-being](#)
-  [Der kommunale Richtplan und das 5-Minuten-Stadt-Konzept Winterthur](#)

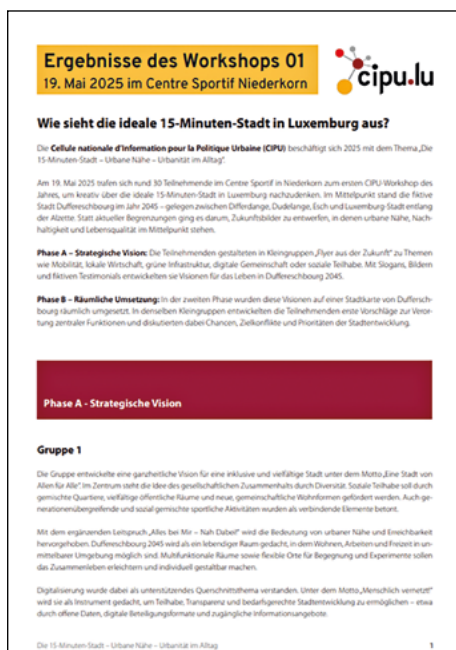
2.1.2. Premier atelier thématique sur le concept de la ville du quart d'heure

Le [premier atelier thématique sur le concept de la ville du quart d'heure](#) a été organisé le 19 mai 2025 dans le Centre sportif Niederkorn à Differdange. L'atelier a rassemblé une trentaine de participants représentant les communes, les ministères et administrations concernés, les promoteurs publics et sociétés de développement, les bureaux d'études, ainsi que les institutions de la recherche pour explorer ce que pourrait être une « ville du quart d'heure » idéale au Luxembourg.

Pour structurer la discussion, les participants ont été invités à se projeter en 2045 dans la ville fictive de Duffereschbourg.

L'entrée en matière fictionnelle a permis de dégager une vision commune des principes et des qualités qui devraient caractériser une ville du quart d'heure au Luxembourg. Les résultats soulignent l'importance d'une approche intégrée combinant proximité des

services, qualité des espaces publics, mobilité durable et cohésion sociale.



Document de synthèse du premier atelier thématique « Wie sieht die ideale 15-Minuten-Stadt in Luxemburg aus? »

2.1.3. Deuxième atelier thématique sur le concept de la ville du quart d'heure

Le [deuxième atelier sur le concept de la ville du quart d'heure](#) s'est tenu le 30 juin 2025 dans les locaux du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire et a réuni une trentaine de participants pour approfondir le concept sous l'angle de sa mise en œuvre concrète.

Après avoir développé une vision commune lors du premier atelier, les participants sont retournés dans la ville fictive de Duffereschbourg pour examiner comment implémenter ces principes et qualités dans la pratique.

Lors des exercices menés, les participants ont identifié des priorités transversales pour un développement urbain favorisant la proximité: des espaces flexibles et multifonctionnels, la réutilisation créative de bâtiments existants, des services accessibles à pied ainsi qu'une participation active des habitants.

Une fois identifiées, ces propositions ont été examinées par rapport aux conditions néces-

saires à leur mise en œuvre, telles que le recours à des phases pilotes, l'utilisation de modèles de financement alternatifs, le développement de partenariats et l'adaptation du cadre réglementaire afin de favoriser l'expérimentation et l'innovation.

L'atelier a ainsi montré que la concrétisation du concept de la ville du quart d'heure dépend autant de la gouvernance et de la coopération que de la conception spatiale.

2.1.4. Exercice de simulation

Le 2 octobre 2025, la CIPU a organisé une journée consacrée à un [exercice de simulation](#) («*Planspiel*»). Conçu comme un processus de participation citoyenne, l'atelier a invité une vingtaine de participants à se projeter en 2045 et à planifier le quartier Grevenlach de la ville fictive de Duffereschbourg suivant les principes de la ville du quart d'heure.

Les participants ont travaillé en deux phases. Dans un premier temps, des groupes ont développé des propositions autour de quatre missions: réaménager un complexe bâti, transformer une place publique, concevoir un pôle d'échange de quartier et imaginer un tiers-lieu. Ensuite, ces idées ont été confrontées, comparées et synthétisées pour produire quatre conceptions urbanistiques illustrant différentes approches d'application des principes de la ville du quart d'heure.

L'exercice a révélé que la mise en œuvre repose moins sur des modèles figés que sur une négociation continue entre usages, la gouvernance et l'acceptabilité sociale.

2.1.5. Conférence « La Journée de la Politique Urbaine 2025 »

L'édition 2025 de la conférence annuelle «Journée de la Politique Urbaine» a eu lieu le 9 décembre 2025 dans le Centre culturel Drescherhaus à Luxembourg-Ville et a conclu une année de travaux et de réflexions dédiée à la ville du quart d'heure, la proximité urbaine et l'urbanité au quotidien.

En présence de 90 participants, la conférence a réuni des représentants politiques, des acteurs communaux et des experts techniques pour discuter et élaborer des stratégies de développement urbain favorisant la proximité.

L'événement a débuté par une table ronde politique réunissant le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, Claude Meisch, ainsi que des représentants politiques des villes partenaires de la CIPU: Dan Biancalana, bourgmestre de la Ville de Dudelange, Tom Ulveling, premier échevin de la Ville de Differdange et Meris Sehovic, échevin de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Les intervenants ont mis en avant les projets engagés dans leurs villes en faveur du concept de la ville du quart d'heure et ont présenté diverses orientations politiques en s'appuyant sur des leviers tels que l'aménagement multifonctionnel des espaces publics et des bâtiments ainsi que la promotion des déplacements actifs.



Table ronde politique lors de la conférence «Journée de la Politique Urbaine 2025» en décembre 2025 - © DATer

Par la suite, Monsieur le Professeur Dr Stefan Gärtner, directeur général de l'Institut Arbeit und Technik à Gelsenkirchen, a abordé la question de l'égalité d'accès dans la ville du quart d'heure en analysant la correspondance entre les attentes des citoyens et les ambitions de ce concept en matière d'accessibilité, de mixité fonctionnelle et d'écologie.

Madame Zahira Malyani, urbaniste et chef de projets d'AGORA, a exposé la (re)programmation urbaine, entre vision stratégique et projet opérationnel, pour les quartiers Belval et Metzeschmelz.

L'événement s'est conclu par une présentation de quatre solutions locales pour renforcer la proximité urbaine par les villes partenaires de la CIPU: Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Differdange et Dudelange.

Le rapport technique «Werkzeugkasten für die 15-Minuten-Stadt», servant de document de synthèse, a été présenté au public et mis en ligne sur le site internet de la CIPU.



Rapport technique «Werkzeugkasten für die 15-Minuten-Stadt»

Comme boîte à outils pour l'application concrète du concept de la ville du quart d'heure au Luxembourg, le rapport présente des projets exemplaires issus principalement des quatre villes membres de la CIPU ainsi que des facteurs de succès et des recommandations d'action. Les bonnes pratiques sont regroupées selon six dimensions: développement participatif des quartiers, distances courtes, services de proximité, espaces multifonctionnels et conviviaux, santé ainsi que des voisinages et quartiers vivants.

2.1.6. Communication

En mars 2025, le [nouveau site internet de la CIPU](#) a été dévoilé. On y trouve notamment :

- ▶ les actualités de la CIPU ainsi que le programme des activités ;
- ▶ l'ensemble des publications, documentations et vidéos des colloques (depuis 2017), en libre consultation ;
- ▶ une rubrique « Ressources » contenant des informations sur les aides et subventions, le savoir-faire et les bonnes pratiques, ainsi que les données et les cartes à destination des communes, notamment au niveau européen ;
- ▶ un blog en langue anglaise mettant en avant des projets urbains menés au Luxembourg, destiné en particulier à un public international.

2.2. Planungshandbuch – Guide pour une meilleure qualité urbaine

Le « [Planungshandbuch – Guide pour une meilleure qualité urbaine](#) » est un support de planification dont l'objectif est d'accompagner les acteurs dans l'aménagement et la conception de projets urbains innovants et de qualité. L'initiative d'élaborer le Planungshandbuch (PLHB) est née des discussions et réflexions menées dans le cadre de la convention de coopération territoriale conclue entre l'État, représenté par le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions, et les communes de la Nordstad.

L'idée a été de regrouper et de mettre à disposition des acteurs impliqués dans le développement urbain, sous forme de fiches thématiques, un ensemble d'informations et de conseils qui les guident dans leurs activités et les soutiennent dans la promotion de la transition écologique du territoire, et ce notamment en matière de protection de la nature et de mobilité.

Grâce à ces fiches thématiques, véritables outils d'accompagnement et de soutien, les professionnels du développement urbain ont à leur disposition des réponses appropriées afin d'appréhender concrètement les questions relatives à un projet urbain. Ces réponses ont pour but d'apporter des solutions innovantes et de qualité dans le respect des objectifs d'un aménagement du territoire durable à l'échelle du territoire, du quartier et du voisinage.



[Planungshandbuch](#)

La mise à jour du Planungshandbuch a été lancée en 2024. Un comité de pilotage (COPIL), réunissant le Département du logement, la Cellule de facilitation urbanisme et environnement (CFUE), le ministère des Affaires intérieures, le ministère de la Culture et la Klima-Agence, a été mis en place sous l'égide du DATer afin d'accompagner cette mise à jour par un prestataire externe. En 2025, le COPIL s'est réuni à trois reprises.

Dans un esprit de cocréation, le DATer a organisé en juillet 2025 deux ateliers participatifs avec les communes et les acteurs étatiques concernés afin de présenter les nouvelles

«méta-fiches» et fiches thématiques et d'identifier les éléments à compléter, adapter ou clarifier.

Dans ce cadre, les participants ont travaillé sur un projet urbain fictif afin de tester l'utilisation du Planungshandbuch dans un contexte concret. Le premier atelier a abordé les thématiques de «*Innenentwicklung*» (développement concentrique), de la création d'un territoire de proximité et du vivre-ensemble, tandis que le second s'est concentré sur l'adaptation au changement climatique, la culture du bâti et la préservation des ressources.



Ateliers participatifs en juillet 2025 - © DATer

Sur la base des retours du COPIL et des deux ateliers participatifs, une version préliminaire du Planungshandbuch 2.0 (PLHB 2.0) a été élaborée et transmise pour avis aux ministères et administrations concernés.

Voici les principales évolutions :

- l'adaptation de l'instruction, du mode d'emploi et du cadre stratégique (pactes, participation citoyennes, New European Bauhaus) par rapport à la version 2021 du PLHB ;
- la révision de la structure par rapport à sa version de 2021 ;
- l'ajout de six nouvelles «méta-fiches» ;
- la suppression de 13 fiches thématiques ou l'intégration de celles-ci dans d'autres fiches ;
- le rajout de 7 nouvelles fiches thématiques.

Les travaux se poursuivront en 2026 et la publication du Planungshandbuch 2.0 est prévue pour le premier semestre.

2.3. Coopération avec la Klima-Agence

En 2025, la coopération avec la Klima-Agence a été poursuivie dans le cadre de la mise à jour du Planungshandbuch et concernant les indicateurs territoriaux pouvant être utilisés dans le contexte du pacte Climat. En outre, une coopération dans le cadre de la mise au point de l'outil «QuartierCheck» a été lancée en 2025.

2.4. Projet pilote Archipel

Le 24 septembre 2025, une table ronde a été organisée par le «Dkollektiv» en collaboration avec la Ville de Dudelange, le Fonds du Logement et le DATer à Dudelange sur le site Neischmelz au sein du tiers-lieu «VeWa».

La table ronde a constitué le kick-off du projet «Archipel», projet pilote qui vise à créer des espaces végétalisés conviviaux, interconnectés, transitoires et transposables.

En outre, la table ronde s'inscrivait dans le cadre des Journées de l'Architecture (JAL), qui portaient sur le thème «travailler avec l'existant et construire le durable». Le projet s'inspire du New European Bauhaus, fondé sur les valeurs de durabilité, d'inclusion et d'esthétique, visant à respecter les limites planétaires, promouvoir l'équité sociale et enrichir le cadre de vie par l'art, la culture et le patrimoine.

Sa mise en œuvre suivra des principes méthodologiques éprouvés : une participation active des parties prenantes, une coordination multiniveaux et une approche transdisciplinaire.

2.5. Plateforme digitale « BiBe »

La plateforme digitale « BiBe » a été lancée officiellement le 14 mars 2023. « BiBe » est un acronyme du mot luxembourgeois BiergerBedeegung qui se traduit par « participation citoyenne ».

Cette plateforme s'inscrit dans l'objectif du PDAT relatif à la participation citoyenne.

La plateforme digitale « BiBe » poursuit un double objectif :

- › faire connaître et donner de la visibilité à des projets de transition citoyens et communaux au Luxembourg ;
- › aider les citoyens à trouver des initiatives dans leur commune ou région afin de faciliter leur implication dans des projets de transition locaux, de trouver de l'inspiration et de mettre en valeur leur expertise.

Afin d'accompagner les acteurs de l'administration gouvernementale, les communes, les syndicats intercommunaux, les promoteurs publics et les sociétés de développement dans la mise en œuvre d'une participation citoyenne digitale via la plateforme « BiBe » et, au même temps, de faire évoluer cette plateforme, le DATer a conclu le 13 juillet 2023 une convention de partenariat avec la CELL a.s.b.l. pour la période 2023-2027.

En 2025, le programme de travail relatif à la convention a porté sur trois axes :

1. la communication et l'accompagnement des utilisateurs ;
2. la gestion de la plateforme ;
3. la facilitation concrète de la participation citoyenne digitale.

Au cours de l'année 2025, la plateforme digitale « BiBe » a été utilisée pour :

- › organiser la consultation en deux parties concernant le projet « Verdissement de la cour de récréation du LGE » avec environ 260 participants ;

- › réaliser quatre sondages en lien avec le module de « science citoyenne » du projet ForestLinx de l'Université de Luxembourg.

2.6. Pôle d'échange Erpeldange-sur-Sûre

Le pôle d'échange multimodal d'Erpeldange-sur-Sûre jouera un rôle clé dans la mise en œuvre concrète du Plan national de mobilité 2035 à moyen terme. Il sera doté d'un arrêt ferroviaire, d'une gare routière et d'un grand parking relais. Par ailleurs, le projet prévoit l'intégration d'un quartier d'habitation et d'affaires.

Compte tenu de la complexité du projet, il a été décidé de recourir à l'instrument du plan d'occupation du sol (POS), rendu obligatoire par règlement grand-ducal et contenant un ensemble de prescriptions écrites et graphiques. L'objectif du POS est d'aboutir à une planification optimisée intégrant de manière cohérente un pôle d'échange multimodal au sein d'un quartier urbain, tout en prenant en compte les risques et contraintes spécifiques du site.

La CFL Immo assure la mission de coordination du comité de pilotage (COFIL) réunissant le DATer, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, l'Administration des ponts et chaussées, la Société nationale des Chemins de fer luxembourgeois et la Nordstadentwicklungsgesellschaft. Elle organise les études préliminaires, l'appel à candidatures, la phase d'offres ainsi que la consultation rémunérée afin d'assurer la cohérence entre les aspects infrastructurels et urbanistiques de la planification.

Sur base d'un plan directeur issu de la consultation rémunérée, la procédure du POS sera encadrée par le DATer et pilotée par un comité de suivi. En 2025, le DATer a participé à deux ateliers. Les travaux se poursuivront en 2026.

2.7. Projet de reconversion de la zone commerciale de Foetz

Au cours de l'année 2025, le projet visant à reconverter la zone commerciale de Foetz en un espace multifonctionnel a connu des avancées significatives. Porté ensemble par le DATer, le MMTP et le MÉCO, le projet est élaboré par un groupe de travail élargi associant le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (MECB), le Département du logement du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire (DLog) ainsi que les communes de Mondercange et de Schiffflange.

En mars 2025, une réunion de concertation et d'information a été tenue ensemble avec les communes concernées, les propriétaires fonciers et les exploitants respectifs. Cette rencontre a permis d'établir un premier contact avec les acteurs clés et de s'échanger à l'égard des objectifs stratégiques du projet.

À la suite de cette réunion, le DATer, en coordination avec le MMTP et le MÉCO, a préparé la phase d'organisation d'entretiens individuels avec les propriétaires. Dans ce cadre, un bureau externe a été mandaté afin de mener les entrevues qui ont pour objectif de recenser les attentes et contraintes des acteurs tout en alimentant les réflexions relatives à la programmation urbanistique du site.

Un bilan complet, permettant de consolider les résultats et de définir les prochaines étapes, notamment la formalisation de la programmation et la préparation du lancement d'une consultation rémunérée, sera établi au début de l'année 2026.

2.8. Crassier Terres Rouges

Le Crassier Terres Rouges est un site de plus de 70 hectares au cœur de l'agglomération transfrontalière d'Esch-sur-Alzette, à cheval sur la frontière franco-luxembourgeoise. Côté français, le site est envisagé comme un site pouvant bénéficier d'une programmation mixte à dominante résidentielle. Côté luxembourgeois, le site est identifié par anticipation comme une zone prioritaire d'habitation par le PSL.

Le projet urbain à développer a vocation à s'inscrire dans un projet global transfrontalier emblématique de la collaboration franco-luxembourgeoise, notamment dans les conditions de sa mise en œuvre.

C'est pourquoi l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval (EPA Alzette-Belval) du côté français ainsi que la Ville d'Esch-sur-Alzette et le DATer du côté luxembourgeois ont signé une convention constitutive d'un groupement de commandes en 2022 afin de lancer un marché pour l'étude sur les questions juridiques et le montage opérationnel d'un projet urbain sur le site en question.

L'étude juridique portait sur l'établissement d'un état des lieux exhaustif des implications d'origines juridique et réglementaire pour la réalisation d'un projet urbain ainsi que sur l'analyse des différentes hypothèses de portage du projet, et ce de la conception à la mise en œuvre jusqu'à la gestion quotidienne du site après sa réalisation.

Il a été conclu de mettre en place une structure de collaboration pour la mise en œuvre du projet. Ainsi, une convention de coopération entre les différents opérateurs publics avec le propriétaire majoritaire du foncier a été signée en 2025. Un cahier des charges pour une étude de faisabilité permettant de définir les conditions techniques, financières et juridiques pour la réalisation du projet transfrontalier du Crassier Terres Rouges a été élaboré; l'appel d'offres pour cette étude étant prévu pour janvier 2026.

2.9. Carte bioclimatique nationale

Le climat urbain constitue un pilier stratégique du PDAT et l'adaptation des espaces fortement artificialisés aux effets inévitables du changement climatique représente une mesure essentielle. Face à ce défi, la planification territoriale doit s'appuyer sur une connaissance fine des conditions climatiques locales. Dans ce contexte, l'élaboration d'une carte bioclimatique nationale s'avère essentielle.

Cet exercice se base sur l'expérience acquise dans le cadre de la carte bioclimatique réalisée en 2024 par le syndicat intercommunal «PRO-SUD» qui a rencontré un succès notable, suscitant un réel intérêt auprès d'autres communes pour développer une analyse similaire sur leur territoire. Ce succès souligne l'importance de mettre en valeur cette analyse, dont les résultats apportent des informations précieuses sur le climat des zones urbanisées ainsi que sur le rôle régulateur des espaces libres et verts.

Ainsi, pour l'élaboration d'une carte bioclimatique au niveau national, un comité de pilotage réunissant des représentants de la Ville de Luxembourg, de la Ville d'Ettelbruck (représentant la Nordstad), du PRO-SUD, du SYVICOL et du MECB a été mis en place. Ce dernier s'est réuni deux fois: le 24 septembre 2025 et le 3 novembre 2025. Lors de ces réunions, le cahier des charges ainsi que les livrables ont été discutés. En novembre 2025, la procédure de passation de marchés publics a été lancée. La prochaine étape consiste à l'adjudication du marché afin d'entamer les travaux début 2026.

Des échanges avec la Ville de Heidelberg et la Ville de Zurich en décembre ont également été organisés afin de partager leurs expériences et les possibilités d'utilisation des cartes climatiques et du «Klimascanner».

Le DATer a également présenté le projet au comité technique du «Regionalforum Zentrum» le 18 décembre 2025 pour pouvoir profiter des expériences des communes et prendre note de leurs questions et besoins spécifiques.

2.10. Parkings regroupés

Dans le cadre de la stratégie nationale de stationnement et en cohérence avec les objectifs du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT), une étude a été engagée afin d'identifier des solutions pour la mise en œuvre de parkings regroupés dans des quartiers résidentiels.

Cette initiative, portée par le DATer, le MMTP ainsi que le ministère des Affaires intérieures (MAINT), vise à définir des modèles organisationnels, financiers et réglementaires permettant une utilisation efficiente, durable et pérenne des surfaces dédiées au stationnement.

L'étude est structurée en trois volets:

- 1. Benchmarking:** analyse des bonnes pratiques nationales et internationales;
- 2. Cadre réglementaire et gérance:** élaboration de recommandations et de modèles adaptés;
- 3. Guide de planification:** document de référence destiné aux communes et aux promoteurs.

En 2025, les étapes suivantes ont été franchies:

- Finalisation du volet 1 – Benchmarking, comprenant l'identification des scénarios types et des bonnes pratiques nationales et internationales;
- Lancement du volet 2, consacré à l'analyse du cadre réglementaire et à la définition des premiers modèles de gérance adaptés au contexte luxembourgeois.

Cette étude est menée en coopération avec la société de développement AGORA qui travaille également sur la réalisation de « mobility hubs » dans le cadre du développement de Belval Sud.

2.11. Luxembourg South- West

Le sud-ouest de la Ville de Luxembourg – c'est-à-dire les terrains se trouvant à l'intérieur de la ceinture des autoroutes A6 et A4 ainsi que les surfaces y attenantes - reste le seul endroit permettant une extension urbaine à long terme de la capitale.

À cet effet, le DATer a créé, en 2023, un groupe de travail pour coordonner les planifications et projets sur ce territoire en assurant une vue globale et un développement urbanistique cohérent et durable. Dans ce cadre, un bureau d'études, chargé de faciliter la coopération, le suivi et la concertation entre les acteurs, a été désigné.

En 2025, une réunion politique a commencé à être préparée afin de sécuriser l'engagement politique indispensable à la poursuite et à l'approfondissement ciblé des travaux.



Développement
régional

03

3.1. Les espaces d'action à dominante urbaine et périurbaine

3.1.1. La « Nordstad »

Le 20 octobre 2020, le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions et les membres du bureau du syndicat intercommunal à vocations multiples «NORDSTAD» (SINO) ont signé une nouvelle convention de coopération territoriale État-Syndicat intercommunal Nordstad au sens l'article 26 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

3.1.1.1. État d'avancement des projets

Parmi les discussions menées et les projets poursuivis en 2025, les sujets suivants méritent une attention particulière :

- i. **Liewensmëttelpunkt – un système alimentaire résilient et durable au niveau de la Nordstad**



En 2021, la Nordstad a entamé des efforts pour se positionner comme référence dans le domaine de la production, transformation et consommation locale et régionale au Luxembourg.

Le projet *Liewensmëttelpunkt* repose sur la «[Stratégie Liewensmëttelpunkt Nordstad](#)», adoptée en 2024 par le comité de concertation politique Nordstad. Ce document, élaboré en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture (MA) et enrichi par les échanges au sein du groupe de travail «Liewensmëttelpunkt Nordstad», définit une approche régionale visant à valoriser et commercialiser les produits locaux et régionaux à l'échelle de la Nordstad.



[Stratégie « Liewensmëttelpunkt Nordstad »](#)

Dans le cadre de la Foire agricole d'Ettelbruck, organisée en juillet 2025, le SINO a géré un stand pour présenter le projet *Liewensmëttelpunkt*, proposant diverses animations ainsi que des informations sur la production régionale et les denrées alimentaires.

À cette occasion, la première bulle de vente du «Liewensmëttelpunkt Buttek» a été inaugurée par Martine Hansen, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, et les membres du bureau du SINO. L'élaboration du concept pour la gestion de la bulle de vente a été financée dans le cadre de la convention de coopération territoriale actuelle.

Cette bulle de vente, d'une superficie de 21 m², a pour objectif de faciliter la commercialisation de produits locaux, régionaux et de saison, en les rendant accessibles chaque jour de la semaine, 24 heures sur 24, grâce à un système de caisse automatique.

La première bulle de vente du «Liewensmëttelpunkt Buttek» a été installée de manière permanente à Warken (Ettelbruck), à proximité de la chapelle Sainte-Anne, et est ouverte en continu (24/7). Deux autres bulles de vente sont envisagées, sous réserve du succès de cette première initiative. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de

la bulle de vente sont disponibles sur le [site internet de la Nordstad](#). Dans ce contexte, le [numéro 43 \(automne 2025\) du magazine «Hex»](#) présente également un article intitulé «Le premier Liewensmëttelpunkt Butték est enfin là!».

Le groupe de travail «Liewensmëttelpunkt Nordstad», chargé de piloter le projet et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre, s'est réuni en octobre 2025 pour un atelier de réflexion. Cet atelier a rassemblé des représentants des communes membres du SINO, du DATer, de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg et de l'École du Goût, ainsi que des producteurs locaux.

L'objectif était de réévaluer les priorités du projet et de générer de nouvelles idées afin de renforcer sa promotion externe. À l'issue des échanges, les thématiques suivantes ont été retenues comme prioritaires: la création d'un «Liewensmëttelpunkt Muesli»; la présence accrue du projet sur les marchés locaux; la transmission intergénérationnelle et interculturelle des savoirs; le renforcement du lien entre les producteurs et les établissements scolaires.

Sous le slogan «Minett UNESCO Biosphere goes Liewensmëttelpunkt», le SINO et le PRO-SUD ont organisé ensemble, en octobre 2025, un échange interrégional dans l'espace d'action de la Nordstad. Une quarantaine de participants ont visité la nouvelle bulle de vente du «Liewensmëttelpunkt Butték» à Warken, l'Eppelpress à Eppeldorf et le magasin «Onperfekt» à Marnach, afin d'échanger des idées et de s'inspirer mutuellement.

Par ailleurs, le [numéro 44 \(hiver 2025\) du magazine «Hex»](#) présente en couverture un article relatif à cette excursion intitulé: «Un échange fructueux».

ii. LUGA: Wanderkichen et Land-Art

Dans le cadre de la LUGA 2025, le SINO a complété le programme officiel de la Ville d'Ettelbruck par deux projets visant à mettre en valeur le territoire, à renforcer la coopération régionale et à promouvoir les initiatives en matière d'alimentation et de production

locale. Les projets ont été cofinancés dans le cadre de la convention de coopération territoriale actuelle.

a. «Wanderkichen»

Ce projet s'est concrétisé en août 2025 par deux soirées gastronomiques organisées à Ettelbruck et à Erpeldange-sur-Sûre. Les convives ont pu découvrir un menu saisonnier à trois plats, préparé à partir de produits locaux et régionaux et accompagné du Nordstad-Cocktail «FURRI». Ces événements ont offert une expérience culinaire originale et ont rencontré un vif succès.

b. «Land Art: Le voyage des graines»

Ce projet s'est composé de cinq installations monumentales réparties le long de la piste cyclable entre Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren. Conçues par les artistes Alice et David Bertizzolo, ces œuvres abordent les sujets de l'agriculture, de la biodiversité et de l'alimentation sous le concept de la LUGA «rendre visible l'invisible», en représentant le pollen, l'orge, l'avoine et les pissenlits.

Le projet s'est distingué par l'utilisation de matériaux durables, tels que du bois local, ainsi que par la réutilisation de milliers de bouteilles de Rosport et de la Brasserie de Luxembourg. Fruit d'une collaboration étroite entre les communes de la Nordstad, l'Administration de la nature et des forêts (ANF) et des entreprises régionales, cette initiative a permis de mettre en valeur le paysage de la Nordstad et de sensibiliser le public à la richesse de son écosystème. Les installations, visibles de jour comme de nuit grâce à des éléments lumineux, invitent à la découverte à pied ou à vélo et instaurent un dialogue entre art, nature et agriculture.



«Land Art: Pissenlits» à Erpeldange-sur-Sûre - © SINO


De plus, le [numéro 42 \(été 2025\) du magazine «Hex»](#) présente en couverture un article intitulé: «Les esprits créatifs à l'origine du voyage des graines».

iii. «Sport und Bewegung in der Nordstad»

Un projet clé pour le développement territorial de la Nordstad est l'étude «*Sport und Bewegung in der Nordstad*», qui porte sur la planification des infrastructures et équipements sportifs. Dans l'optique de promouvoir davantage le sport et l'activité physique auprès de la population de la Nordstad, cette étude vise à identifier les besoins actuels et futurs en matière d'infrastructures et d'équipements sportifs, tant pour les associations sportives que pour le grand public des communes de la Nordstad. S'inscrivant dans la logique du design actif, ce projet contribue également à améliorer la qualité de vie et l'attractivité des quartiers.

Les résultats issus de l'état des lieux des infrastructures et équipements sportifs ainsi que ceux provenant de l'analyse des retours des enquêtes menées auprès de la population et des associations sportives concernant les pratiques, les besoins et l'utilisation des installations ont été regroupés dans un plan directeur intitulé «*Masterplan Sport und Bewegung in der Nordstad*».



 Plan directeur «[Masterplan Sport und Bewegung in der Nordstad](#)»

Ce plan directeur établit une stratégie régionale pour le développement des infrastructures sportives et des espaces de mouvement tout en définissant des objectifs ainsi que des recommandations pour la planification, l'aménagement et l'utilisation des espaces publics, des terrains, des halls et des piscines – ceci afin de répondre aux besoins actuels et futurs des communes de la Nordstad.

En février 2025, les résultats ont été présentés au grand public lors d'une réunion d'information dans le hall polyvalent «Al Seeërei» à Diekirch.

Les réflexions sur la réalisation d'une «boucle active», reliant les équipements existants dans l'espace public, seront approfondies au cours de l'année 2026.

3.1.1.2. Nordstad Entwicklungsgesellschaft Sàrl (NEG)

Créée en 2019, la Nordstad Entwicklungsgesellschaft Sàrl (NEG) a pour mission de soutenir le développement durable de la Nordstad à travers la maîtrise foncière, la viabilisation et la valorisation de terrains, ainsi que la préparation et la coordination de projets urbains. Elle intervient sur les communes de Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren.

i. Gouvernance

En 2025, le Conseil de gérance — présidé par le DATer — a assuré le suivi stratégique, organisationnel et financier de la société. Quatre réunions se sont tenues (28 mars, 25 juillet, 17 octobre, 12 décembre).

ii. Actualisation du plan directeur ZAN 2035+

L'actualisation du plan directeur a constitué un chantier majeur en 2025. La NEG a travaillé avec un bureau d'études et les communes pour intégrer les besoins en mobilité, équipements publics et infrastructures. Une attention particulière a été portée à l'axe central de la Zentrale Achse Nordstad (ZAN) - zone clé pour le futur développement de la région.

Les travaux ont porté sur la cohérence urbanistique, les densités, les affectations du sol et la coordination des plans d'aménagement particulier (PAP) publics et privés. La planification du couloir central a été intensifiée, avec des échanges approfondis avec les administrations compétentes afin d'établir une vision commune et évolutive des infrastructures de mobilité.

iii. Constitution d'une réserve foncière

La maîtrise foncière est devenue un axe prioritaire en 2025. La signature d'un acte d'emphytéose avec l'État pour le site « Batiself » à Ingeldorf constitue une avancée majeure. Cette acquisition permet à la NEG :

- › d'assurer une gestion opérationnelle concrète ;
- › de renforcer sa présence sur le terrain,
- › de sécuriser une emprise stratégique au cœur de l'axe central de la ZAN ;
- › de garantir un développement cohérent et maîtrisé du quartier.

Le maintien des baux existants permet un développement progressif, en cohérence avec le calendrier ZAN 2035+, tout en générant des revenus transitoires. À long terme, le site représente un potentiel important de requalification vers un quartier mixte exemplaire.

iv. Rôle de facilitateur territorial

La NEG a poursuivi son rôle de coordination entre communes, État et acteurs privés. Des ateliers et réunions ont permis d'harmoniser les visions de développement et de préparer la transposition du plan directeur ZAN35+ dans les PAG communaux. Dans le contexte des discussions sur une éventuelle fusion des communes de la Nordstad, la NEG a apporté une vision territoriale globale et souligné l'importance d'une planification anticipée des infrastructures publiques.

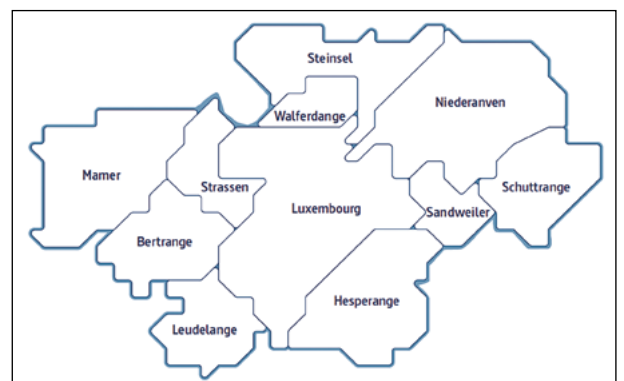
v. Pacte national Entreprises et Droits de l'Homme

En 2025, la NEG a remis son deuxième rapport annuel dans le cadre du Pact national Entreprises. Elle s'est dotée d'une charte interne dédiée au respect des droits de l'homme et a engagé des réflexions pour renforcer la sensibilisation de ses partenaires et fournisseurs à ces enjeux.

3.1.2. L'« Agglo-Centre »

3.1.2.1. Forum régional Centre (RFZ)

Le Forum régional Centre ([Regionalforum Zentrum, RFZ](#)) constitue une plateforme d'échange intercommunale, multiniveaux et plurisectorielle dont l'objectif principal est de promouvoir la coopération territoriale dans l'Agglo-Centre en vue de contribuer à la mise en œuvre des objectifs d'un aménagement du territoire durable, et plus spécifiquement, le développement de stratégies et projets communs.



Les communes partenaires du Forum régional Centre - © RFZ

En signant la «lettre d'intention concernant la pérennisation du Forum régional Centre» en date du 29 septembre 2022, le ministre de l'Aménagement du territoire et les représentants des communes de Bertrange, Hesperange, Leudelange, Mamer, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen, Walferdange et de la Ville de Luxembourg se sont engagés à la pérennisation du projet de la plateforme du «Forum régional Centre» (RFZ).

Les onze communes signataires s'engagent à prévoir une enveloppe budgétaire annuelle de 25.000 euros par commune pour la période 2022-2026 en vue d'initier des stratégies et projets communs. Pour la même période, l'État du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à assurer les frais de fonctionnement du bureau du RFZ qui a pour mission de faciliter la mise en œuvre de ce processus de collaboration.

i. Échange d'expériences et partage de bonnes pratiques

L'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques dans le cadre des réunions des comités politiques ou techniques constituent un élément central du RFZ et contribuent à l'identification de projets potentiels de coopération intercommunale voire régionale.

En 2025, les échanges d'expériences ont porté sur les stratégies d'adaptation au changement climatique, les études relatives aux fortes crues, les conventions d'exécution dans le cadre des PAP «nouveau quartier» (NQ) et la production d'énergies renouvelables.

En outre, une visite de la «Tiny House» en cours de construction à Niederanven a été organisée en juillet 2025.



Visite de la «Tiny House» à Niederanven - © DATer

Le bureau du RFZ a accompagné ces échanges d'expériences en assurant la modération.

L'identification d'actions concrètes, au niveau intercommunal ou régional, dans ce domaine se poursuivra en 2026.

Le RFZ peut également servir de plateforme pour les acteurs externes souhaitant présenter et promouvoir leurs programmes sectoriels ou autres projets et initiatives. Dans ce cadre, une société privée a présenté un état des lieux du potentiel éolien dans l'Agglo-Centre aux membres du comité technique.

ii. État d'avancement des projets phares en cours

En 2025, le DATer a poursuivi l'accompagnement de la mise en œuvre de deux projets phares existants:

a. Développement urbain et zéro artificialisation nette (DUZAN)

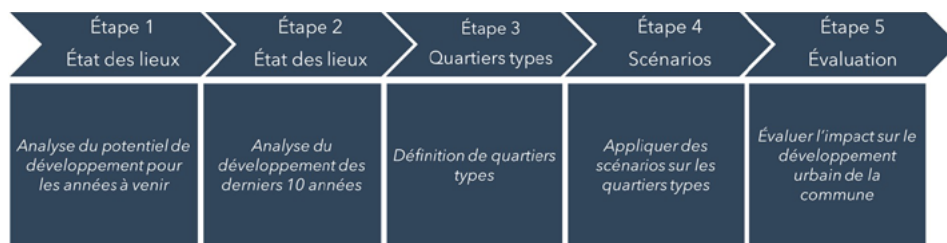
Les partenaires du RFZ ont décidé de monter un projet global combinant les deux projets phares «Repenser le développement urbain (Qualités, instruments et mise en œuvre)» et «Instruments pour limiter l'artificialisation du sol» sous le nom de «DUZAN».

De manière générale, le projet DUZAN vise à mener une discussion critique par rapport aux questions suivantes:

- ▶ Comment et de combien les communes devraient-elles densifier le tissu existant afin de réaliser les objectifs de réduction d'artificialisation du sol repris dans le PDAT?
- ▶ Quels sont les leviers pour préparer le terrain et quels instruments devraient être mis en place afin de pouvoir gérer au mieux les impacts de la croissance démographique et d'emplois projetée, tout en respectant en même temps les objectifs de réduction de l'artificialisation?
- ▶ Comment opérationnaliser de manière simplifiée ces objectifs dans un outil qui peut être utilisé au niveau communal?

Ainsi, le but du projet est de créer un outil (tableau interactif) et un référentiel de densité (catalogue), qui permet, d'une part, de visualiser l'impact des seuils d'artificialisation définis dans le PDAT sur le développement des communes et, d'autre part, de simuler différents scénarios de densification pour atteindre le développement souhaité.

Le projet DUZAN repose sur un processus itératif divisé en cinq étapes (modules) :



Étapes (modules) du projet DUZAN © RFZ

Le projet a été mené de manière simultanée dans les communes de Bertrange, Leudelange et Schuttrange par différents bureaux d'études, sous la coordination du bureau du RFZ, en coopération étroite avec le DATer.

En 2025, les résultats finaux des trois communes ont été analysés et comparés afin d'en dégager les leçons pour la densification du tissu existant. Les résultats seront présentés lors d'une prochaine réunion du comité de pilotage politique.

b. Ceinture Verte

La préservation et la création d'espaces vitaux multifonctionnels à travers une ceinture verte permettent de réguler le microclimat urbain, de protéger et d'améliorer la biodiversité ainsi que de servir de lieu de récréation et de rencontre ainsi que de production agricole locale.

En 2025, le DATer a poursuivi son soutien pour le développement d'actions concrètes qui sont portées par les communes.

Sur la base du concept de la ceinture verte et en s'inspirant des échanges d'expériences, le DATer a identifié et présenté un nombre de propositions de projets régionaux aux membres du comité technique pour qu'ils en évaluent la faisabilité et la pertinence pour leur commune. Les résultats de cet exercice

ont permis au DATer de prioriser ces propositions et d'offrir aux communes l'occasion d'indiquer leur niveau d'implication souhaité pour chaque projet.

À la suite d'un appel à participation, le DATer a institué trois groupes de travail dans le cadre du RFZ avec les communes qui ont manifesté leur intérêt :

- › Groupe de travail « Ville-éponge » ;
- › Groupe de travail « Circuit thématique régional » ;
- › Groupe de travail « Analyse bioclimatique ».

Ces groupes de travail ont pour mission d'approfondir les propositions de projets et de définir des actions concrètes.

› Le GT « Ville-éponge »

Le GT « Ville-éponge » regroupe les services compétents des communes de Bertrange, Hesperange, Mamer, Strassen, Walferdange, ainsi que de la Ville de Luxembourg. L'objectif est d'étudier la faisabilité de l'application du concept de la « ville-éponge » au-delà des frontières communales afin de pallier les risques de fortes crues à l'échelle régionale dans l'Agglo-Centre.

La réunion de lancement du GT « Ville-éponge » a eu lieu en novembre 2025 et a permis aux membres d'indiquer leurs priori-

tés et résultats attendus. Un premier échange a mis en évidence qu'il serait opportun de procéder à un état des lieux des stratégies et de leur mise en œuvre dans l'Agglo-Centre et de privilégier des thématiques telles que les mesures dans le quartier existant ainsi que la gouvernance.

Les travaux du groupe de travail se poursuivront en 2026 en collaboration avec l'Administration de la gestion de l'eau (AGE).

► Le GT «Circuit thématique régional»

Le GT «Circuit thématique régional» regroupe les services compétents des communes de Hesperange, Leudelage, Mamer et Walferdange, sous l'égide du DATer. L'objectif est de concevoir, de structurer et de réaliser des circuits thématiques liant des points d'intérêt dans l'Agglo-Centre afin de valoriser la ceinture verte et de promouvoir l'identité régionale. Les travaux relatifs au «*experience ring*» constituent la base conceptionnelle de ce projet.

La réunion de lancement du GT «Circuits thématiques régionaux» s'est tenue en septembre 2025. Le DATer a présenté l'approche proposée qui consiste à organiser des réunions bilatérales avec l'ensemble des communes afin d'élaborer une première version du tracé d'un circuit thématique régional, fondée sur des critères communs.

Les critères communs de circuit thématique régional comprennent :

- établissement d'un circuit autour des plateaux et à travers les vallées de la Ville de Luxembourg ;
- établissement d'un circuit cyclable continu ;
- utilisation maximale des pistes, voies et chemins existants ;
- priorité aux activités de loisirs/découverte et à la sécurité routière ;
- connexion de chaque commune au circuit ;
- création d'un point d'entrée pour chaque commune ;
- mise en réseau des points d'intérêt ;
- promotion de l'accès aux espaces vitaux.

Dans ce cadre, un inventaire du circuit cyclable pour identifier les liaisons manquantes ainsi que les contraintes a été réalisé et les infrastructures de soutien et équipements publics existants ont été cartographiés.

Lors des réunions bilatérales organisées avec les communes de Leudelage, Mamer et Walferdange en novembre et décembre 2025, le DATer a présenté une version préliminaire du tracé aux représentants techniques et a recueilli des retours importants pour améliorer le tracé et identifier les points d'intérêt pertinents par commune.

Les travaux du groupe de travail se poursuivront en 2026 en collaboration avec l'Office régional du tourisme (ORT) «Guttland», la Direction générale Tourisme du MÉCO, l'ANF, le MMTP et l'Administration des ponts et chaussées.

► Le GT «Analyse bioclimatique»

En 2025, un GT «Analyse bioclimatique», regroupant les services compétents des communes de Bertrange, Mamer, Steinsel, Walferdange, ainsi que de la Ville de Luxembourg, a été instauré. L'objectif est de soutenir les travaux du comité de pilotage en charge de la réalisation d'une carte bioclimatique nationale, d'analyser les conditions bioclimatiques dans l'Agglo-Centre et d'identifier des mesures potentielles à l'échelle intercommunale voire régionale.

iii. Communication

En 2025, le DATer a continué à alimenter le [site web du RFZ](#).

3.1.3. La « Région Sud »

3.1.3.1. Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud

Le 25 février 2021, le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions et les membres du bureau du syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région Sud (PRO-SUD) ont signé une convention territoriale pour un

développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud. Cette convention précise les objectifs et missions, les modalités de coopération et la gestion financière et administrative de la stratégie de développement à mener conjointement entre l'État et le PRO-SUD. Elle permet notamment de renforcer la région par des projets communs notamment dans les domaines du développement urbain et de la biodiversité.

La nouvelle convention souligne par ailleurs l'importance de la mise en œuvre des objectifs de la «Minett UNESCO Biosphere» qui permet d'exploiter davantage l'alliance unique entre culture industrielle et lieu d'habitat pour promouvoir le développement durable au profit des habitants.

i. Anniversaire 5 ans «Minett UNESCO Biosphere»

Le 28 octobre 2025, la région Sud a pu célébrer le cinquième anniversaire de l'inscription de la «Minett UNESCO Biosphere» au réseau mondial des réserves de biosphère. La cérémonie, organisée à Lasauvage dans l'ancienne église «Sainte Barbe», a également eu pour finalité de souligner le rôle structurant du patrimoine minier dans l'identité et le positionnement de la seule réserve de biosphère luxembourgeoise.

ii. Programme de travail pluriannuel de la convention de coopération territoriale État-PRO-SUD

Une démarche collaborative, incluant documents stratégiques existants et consultations bilatérales avec les communes et la Klima-Agence, a été clôturée par l'organisation d'un atelier régional «Forum régional région Sud» en janvier 2024 réunissant acteurs communaux et étatiques. Les résultats de ce processus collaboratif ont contribué à l'élaboration d'un plan d'action régional, base pour le programme de travail pluriannuel de la convention de coopération territoriale État - PRO-SUD

iii. Carte bioclimatique

La carte bioclimatique qui existe depuis 2024 a pour objectif de fournir aux communes

du PRO-SUD des informations climatiques urbaines temporellement pertinentes, montrant les effets possibles du changement climatique attendu au niveau territorial. Cette carte dresse un état des lieux de la température des îlots de chaleur et des corridors d'air frais. Les conclusions de l'analyse proposent des mesures d'adaptation pour améliorer le bioclimat urbain.

En 2025, les efforts ont été focalisés dans la mise en application de l'étude auprès des communes membres. Dans une approche multidimensionnelle, PRO-SUD a œuvré pour pérenniser l'exploitation de l'étude bioclimatique sur base d'une stratégie à long terme qui inclut notamment les éléments suivants :

- ▶ l'intégration dans le processus décisionnel urbanistique:
Le PRO-SUD a adapté le format des données de l'étude bioclimatique aux besoins spécifiques des communes et a coordonné l'intégration de l'étude bioclimatique dans les logiciels concernés, tel que le SIGcom ;
- ▶ la formation des services communaux à l'inclusion de l'étude bioclimatique dans l'aménagement territorial:
PRO-SUD a d'abord organisé une formation globale réunissant toutes les communes et animée par GEO-NET, auteur de l'étude. Ceci a offert une vue d'ensemble de l'étude, qui a motivé le développement d'une deuxième formation plus détaillée pour répondre aux besoins spécifiques des techniciens communaux. Cette deuxième formation a été créée et est animée par l'équipe PRO-SUD ;
- ▶ l'étude bioclimatique en tant qu'outil de support décisionnel:
En complément de la formation animée et dans l'objectif d'assurer que l'étude bioclimatique devient un outil de support décisionnel complémentaire pour l'aménagement du territoire, PRO-SUD a exploré la possibilité de déployer un simulateur permettant de visualiser l'impact des nouvelles propositions d'aménagement avant leur validation ;

- › le monitoring de l'évolution des conditions bioclimatiques:
Pour dépasser l'état statique, l'étude bioclimatique requiert un suivi dans le temps. L'utilisation de cartes satellites permettant de suivre l'évolution de la température, de la végétation et des surfaces imperméables jusqu'en 2028 a été inspirée par l'initiative individuelle de communes membres. Cette démarche a été élargie à l'échelle régionale permettant de mutualiser les coûts.

iv. Interreg North-West Europe – Cool Neighbourhoods

Le DATer soutient le PRO-SUD financièrement en tant que partenaire de ce projet qui se concentre sur la lutte contre les risques thermiques à un niveau très local, les îlots de chaleur, afin d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers à risque.

Les partenaires du projet travaillent collaborativement sur les actions et développement d'outils tels que :

- › la quantification de l'impact:
Une enquête sur la qualité de vie dans le quartier pilote et la collecte de données ont permis d'établir un « Liveability Index » (Indice de Qualité de Vie). Cet outil scientifique servira à quantifier l'impact des aménagements et permettra une comparaison objective entre les quartiers pour orienter les interventions futures;
- › les mesures scientifiques:
Des capteurs thermiques ont été installés pour mesurer précisément l'impact du mur végétalisé sur le microclimat de la cour d'école et des alentours;
- › les synergies urbaines:
La Ville de Differdange a réaménagé un parc à proximité de l'école, équipé maintenant d'un parcours sensoriel (« jardin à sensations »), créant une cohérence d'aménagement dans le quartier;
- › la mise en œuvre opérationnelle:
Des appels d'offres pour la construction du mur végétalisé ont été lancés.;

- › le développement d'un outil de répliquabilité:
la première version du « Neighbourhood Heat Stress Action Plan » (NHSAP) a été rédigée. Ce document stratégique centralisera la méthodologie et les résultats du projet, afin de permettre une reproduction facilitée des solutions d'adaptation climatique dans toutes les villes partenaires et au-delà.

v. Réseau cyclable régional – Missing Links

La mobilité étant un pilier essentiel de la décarbonation au Luxembourg, une analyse du réseau cyclable régional dans la région Sud a été entamée avec pour objectif de promouvoir la fluidité régionale en accompagnant l'optimisation du réseau cyclable pour encourager l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail.

En 2025, PRO-SUD a collecté les projets d'aménagement du réseau cyclable, indépendamment de leur état d'avancement. Ces projets ont été superposés avec les maillons manquants émanant des citoyens dans le but d'assurer une cohérence entre planificateurs et utilisateurs.

Force est de constater que bon nombre des maillons manquants identifiés par les citoyens sont en accord avec des projets d'aménagement planifiés par les autorités compétentes, dont certains sont même déjà en phase de réalisation. Pour les maillons restants, la cartographie a été transmise aux entités compétentes.

En parallèle, des réunions d'information et d'échange ont été organisées avec les sociétés *Eco-Compteur* et *LuxMobility*, réunissant les services mobilité des communes. Ces échanges ont favorisé la diffusion de bonnes pratiques et l'émergence d'idées de projets régionaux pour renforcer la mobilité douce et durable dans la région.

vi. Magasin de producteurs

Avec l'objectif de favoriser le développement d'une économie locale dynamique, cette initiative vise à renforcer et optimiser les circuits

courts au sein de la région en créant un cadre d'échange entre les producteurs et les parties prenantes.

Le bureau du PRO-SUD a accueilli le 13 octobre 2025 les producteurs locaux pour s'échanger et confirmer l'intérêt des producteurs pour un magasin commun. La mise en œuvre du projet économique est un grand défi, étant donné que dans ce contexte économique jugé risqué, les producteurs privilégient actuellement le développement de leurs exploitations et de leurs points de vente à la ferme, qui fonctionnent bien et mobilisent déjà des ressources importantes.

vii. Promotion de produits locaux

En 2025, la marque «Mmmh...Minett!» a continué à servir d'outil de promotion pour un miel de la région dont les abeilles butinent dans une zone Natura 2000 entre Differdange et Esch-sur-Alzette. Cette initiative, lancée en 2022, vise à mettre à l'honneur des spécificités du territoire et favorise la commercialisation d'articles emblématiques de la région.

Le 17 octobre 2025, des échanges biennaux entre la région Sud et la Nordstad ont eu lieu. La journée a permis aux participants de découvrir des initiatives locales en matière de produits régionaux et de circuits courts, d'échanger sur les pratiques innovantes et de renforcer la coopération interrégionale.

viii. Projet Tutti Frutti

Le projet Tutti Frutti vise à promouvoir les vergers communaux de la région Sud en tant qu'espaces de biodiversité et de collecte libre. Il permet ainsi de lutter contre le gaspillage alimentaire et de renforcer le lien entre les citoyens et leur patrimoine naturel.

Ce projet a permis de recenser et de cartographier environ 80 vergers publics dans les communes du PRO-SUD. Ces vergers regroupent plus de 2.600 arbres fruitiers. La carte interactive en ligne a rendu ces vergers accessibles à tous. Elle a été enrichie par des actions de communication et de sensibilisation, notamment via l'opération Gielt Band menée par le ministère de l'Agriculture, de

l'Alimentation et de la Viticulture et les ateliers éducatifs du programme MiNELL.

Une signalétique uniforme en matériaux durables a été installée aux entrées de plusieurs vergers, pour faciliter le repérage. Des codes QR offrent aussi des informations supplémentaires. En 2025, un nouveau verger a été ajouté à la carte interactive.

Ce projet a inspiré le GECT Alzette Belval à recenser ses vergers dans ses communes côté français. Une carte transfrontalière est en préparation.

ix. MINELL – Minett Natur an Ëmwelt Léier Lab

En 2025, malgré la fin du financement du Fonds national de la recherche (FNR) au premier trimestre, le programme MiNELL a su faire preuve de résilience et d'innovation en consolidant ses partenariats et en développant de nouveaux projets. Fort du succès de l'année précédente et de la reconnaissance obtenue avec un FNR Award, MiNELL a poursuivi sa mission, touchant un grand nombre de participants à travers des activités diversifiées.

x. YOU ARE THE BIOSPHERE et MINETT MASH-UP: DE PODCAST

La quatrième saison du podcast «Minett Mash-Up» a été diffusée en 2025 avec pour objectif principal de valoriser la gouvernance locale et l'action collective au sein des communes partenaires de la «Minett UNESCO Biosphere». Cette saison a servi à renforcer la visibilité des politiques publiques du territoire, en mettant l'accent sur l'aménagement durable, la mobilité, la transition énergétique, le patrimoine culturel ainsi que la participation citoyenne.

xi. Journées de la Biodiversité et de la Géodiversité

Les journées de la Biodiversité et de la Géodiversité ont eu lieu au printemps et en automne 2025. Elles ont visé à intéresser et à sensibiliser les familles et le grand public aux thématiques de la protection de la nature et du patrimoine géologique de la région.

La journée de la Biodiversité, « En Dag an der Natur », est organisée chaque année par la Ville d'Esch-sur-Alzette au Centre Nature et Forêt d'Ellergronn. Lors de la journée de la Géodiversité de l'UNESCO, des explorations géologiques étaient proposées à travers tout le pays.

xii. Communication digitale

La communication numérique de la « Minett UNESCO Biosphere » a continué d'être l'un des vecteurs principaux la stratégie de communication, en permettant une transmission rapide et efficace des informations sur le développement et les activités de la réserve de biosphère et du syndicat intercommunal. La présence sur les réseaux sociaux est primordiale pour mobiliser les citoyens et pour encourager leur implication active dans les projets participatifs.

3.1.3.2.

Collaboration transfrontalière et internationale

Le syndicat PRO-SUD, dans le cadre de ses missions et de la gestion de la réserve de biosphère, s'inscrit dans une dynamique de coopération qui dépasse les frontières régionales et nationales. En 2025, cette ambition s'est traduite par une participation à deux projets Interreg favorisant le dialogue et l'innovation territoriale ainsi que par un engagement au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère.

L'adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord (AGAPE) et les échanges réguliers avec le GECT ALZETTE BELVAL témoignent de sa volonté de conjuguer expertise locale et vision globale pour relever les défis du développement durable.

La visite de prospection du projet Interreg CoDe-MoRe (Common Development of Model Regions) a permis à 45 délégués des cinq régions impliquées dans le projet Interreg CoDe-MoRe, de visiter l'unique réserve de biosphère du Luxembourg. Les visiteurs venaient de la réserve de biosphère du Wienerwald (AUT), du parc naturel Rosalia-Kogelsberg (AUT), du géoparc Malé-Karpaty

(SVK) et de la ville de Pezinok (SVK). Les représentants de la « Minett UNESCO Biosphere » et des acteurs de la région Sud ont présenté aux visiteurs des projets de développement urbain, touristiques et naturels. Les travaux se sont concentrés sur la présentation d'initiatives et d'expériences relatives aux politiques régionales innovantes, comme la revalorisation et transformation de friches industrielles.

Les domaines thématiques abordées ont également inclus la transition écologique, la gestion optimisée des ressources naturelles, le développement d'un tourisme durable et la mise en œuvre de l'économie circulaire. Cet événement a permis de renforcer les synergies entre les cinq régions impliquées et de procéder à un échange structuré sur les meilleures pratiques pour promouvoir un modèle de développement durable intégré. L'accent a été mis sur les bénéfices pour les populations locales et la préservation du capital environnemental, en conformité avec les cadres stratégiques nationaux et européens.

3.2.

Les espaces d'action à dominante rurale

3.2.1.

« De Réidener Kanton »

Afin de répondre à l'objectif du PDAT qui promeut le polycentrisme et la déconcentration concentrée, et pour tenir compte des initiatives de coopération territoriale actuelles émanant du canton de Redange, une convention de coopération territoriale a été signée le 12 mai 2022 entre le DATer et le syndicat Intercommunal « De Réidener Kanton » (SIRK). La convention a, entre autres, pour objectifs de :

- ▶ rehausser l'attractivité du canton de Redange en améliorant les conditions d'existence et la qualité de vie de sa population ;
- ▶ préserver les activités traditionnelles du canton selon sa vocation agricole, artisanale et commerciale ainsi que de promouvoir son développement dans les domaines économique, social, culturel,

éducatif et touristique, le tout dans le respect de l'environnement naturel et bâti existant et dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire mise en œuvre aux échelons national, régional et communal;

- › soutenir toute initiative de caractère public ou privé ayant pour but la réalisation des activités précitées.

3.2.1.1. Vision territoriale pour le « Réidener Kanton »

La vision territoriale «De Réidener Kanton» vise à répondre aux spécificités des défis et enjeux et ainsi proposer une stratégie de développement territoriale opérationnelle tenant compte des potentiels et des caractéristiques propres à ce territoire.

Le processus d'élaboration de la vision territoriale a comporté plusieurs étapes, dont la première consistait dans un diagnostic territorial avec une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) du canton de Redange. À partir des potentiels de développement identifiés sur cette base, des objectifs de développement ont été discutés avec les responsables politiques des communes membres du SIRK ainsi qu'avec le personnel administratif et technique.

Un large processus de consultation citoyenne autour du diagnostic et des objectifs de développement a été mené en 2024. Celui-ci a été documenté en 2025 dans une brochure (en langues [allemande](#), [anglaise](#) et [française](#)) disponible en ligne auprès du syndicat «De Réidener Kanton».

Aussi, le DATer a procédé à la rédaction d'un projet de vision territoriale pour le « Réidener Kanton » qui a été discuté avec les collègues échevinaux des neuf communes membres du syndicat lors d'une journée thématique le 1^{er} février 2025.

Une version finale de la vision territoriale a été envoyée en avril 2025 aux responsables politiques des communes.

3.2.1.2. Le Leitbild et les champs d'action de la vision territoriale

Un *Leitbild* ainsi que cinq champs d'action ont été identifiés, à savoir:



Champs d'action de la vision territoriale «Kanton Réiden»

Le *Leitbild* met en évidence les deux principes phares de la région: «*Solidariteit, déi verbënnt*» et «*De Wëlle Westen*». Le premier principe prône la solidarité entre les neuf communes et leur population dans la région. Le deuxième principe réfère au caractère innovatif de la région et à son courage de tenter des nouveaux modèles de développement.

Des projets concrets ont été associés à chaque champ d'action de la Vision territoriale. Au total, 28 fiches de projets ont été développées pour permettre la mise en œuvre des cinq champs d'action dans la région jusqu'à 2035/2050.

En décembre 2025, la majorité des communes avaient favorablement avisé la vision territoriale par la prise d'une délibération concordante. Aussi, le comité du syndicat «De Réidener Kanton» a délibéré en faveur de la vision territoriale en date du 13 novembre 2025.

3.2.1.3. Communication

Le syndicat «De Réidener Kanton» publie 4 fois par an un magazine qui est distribué «toutes-boîtes». Dans chaque numéro de son magazine publié en 2025, le syndicat a profité pour communiquer sur le processus d'élaboration de la vision territoriale pour la région.

3.2.2.

«Wiltz et alentours»

Eu égard aux objectifs du PDAT qui identifie les communes de Boulaide, d'Esch-sur-Sûre, de Goesdorf, du Lac de la Haute-Sûre, de Wiltz et de Winseler comme faisant partie de l'espace d'action «Eislek» et qui définit la commune de Wiltz comme Centre de développement et d'attraction (CDA) régional, le DATer a discuté et préparé une nouvelle convention de coopération territoriale avec les communes précitées sur base de l'article 26 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

La convention est également signée par le syndicat pour l'aménagement et la gestion du parc naturel de la Haute-Sûre (PNHS).

Cette convention vise l'élaboration d'une vision territoriale partagée à l'horizon 2035 et 2050, transposant et approfondissant les objectifs du PDAT.

La convention entre les parties a été signée le 17 juillet 2025 à Wiltz.



© Parc naturel de la Haute-Sûre

3.2.2.1.

Commission consultative «Vision territoriale»

Faisant suite à la signature de la convention de coopération territoriale, la commission consultative «Vision territoriale» a été instaurée auprès du Parc naturel de la Haute-Sûre. Cette commission constitue l'interface entre les communes concernées et le DATer et accompagne l'élaboration comme la mise en œuvre du concept de développement territorial.

La commission consultative a pour mission de rassembler l'ensemble des acteurs concernés afin de favoriser le dialogue sur les futures planifications, avant toute prise de décision. En accompagnant l'élaboration et la mise en œuvre de la vision territoriale, elle constitue ainsi un espace de dialogue entre les acteurs. Le PNHS joue le rôle de coordinateur des actions entamées dans le cadre de la convention territoriale.

En 2025, la commission s'est réunie à plusieurs reprises. À l'ordre du jour figuraient e.a. les points «Diagnostic territorial», «Processus d'élaboration de la vision territoriale», «Syndicat intercommunal»; «Zones d'activités économiques» et «Études complémentaires».

3.2.2.2.

Vision territoriale et études complémentaires

Pour la région «Wiltz et alentours», le diagnostic territorial réalisé en 2024 a rendu visible un certain déficit en matière d'emplois. Même si pendant la période estivale, la région autour du Lac de la Haute-Sûre est une destination touristique, les établissements d'hébergement et de restauration se font de plus en plus rares. Une certaine revitalisation de la région en termes d'attractivité s'avère indispensable. S'agissant d'un territoire à haute valeur environnementale, cette augmentation d'attractivité de la région doit se faire dans le respect des principes d'un développement durable.

Ainsi, deux études complémentaires ont été lancées en 2025:

- ▶ une étude de faisabilité quant au développement du secteur de la santé mentale dans la région;
- ▶ une stratégie de développement d'une région de l'eau.

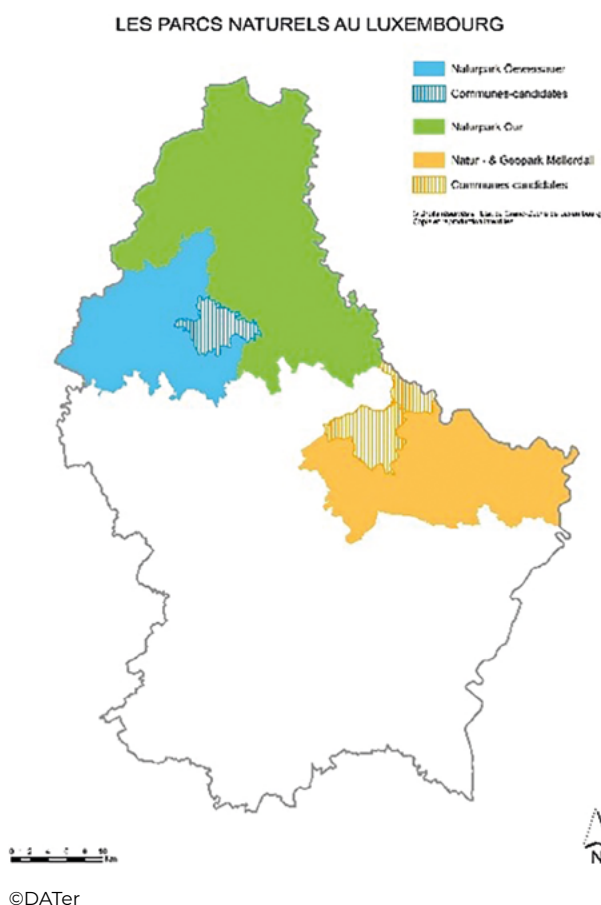
Les conclusions des deux études sont attendues en printemps 2026.

3.2.3. Les espaces ruraux et parcs naturels

Les parcs naturels jouent un rôle important dans la mise en œuvre du développement régional en milieu rural. Les trois parcs naturels luxembourgeois, à savoir le [Parc naturel de la Haute-Sûre](#) (PNHS), le [Parc naturel de l'Our](#) (PNO) et le [Parc naturel Mëllerdall](#) (PNM) couvrent une surface d'environ 950 km², ce qui correspond à un tiers de la surface du pays, et comprennent ainsi 26 communes et plus de 74.800 habitants.

Chaque parc naturel est instauré en vertu de la loi modifiée du 10 août 1993 relative aux Parcs naturels.

Le graphique suivant montre les territoires ayant le statut de Parcs naturels :



Sur initiative du DATer, les trois parcs naturels ont du personnel commun pour mieux coordonner les activités. Les domaines d'activités sont les suivants :

- › la communication ;
- › la promotion du programme Natur genéissen ;
- › la gestion quotidienne de l'École du Goût à Brandenbourg ;
- › la *Naturparkschoul*.

Les bureaux exécutifs des trois parcs naturels se réunissent deux fois par an pour discuter les sujets communs.

3.2.3.1. Suivi des activités des parcs naturels

i. De Parkt vum Zesummeliewen (le pacte du vivre-ensemble)

En 2025, deux parcs naturels, à savoir celui de la Haute-Sûre et le Natur-&Geopark Mëllerdall, ont été mandatés par leurs communes membres d'être l'organisme gestionnaire en matière du vivre-ensemble interculturel.

Dans ce cadre, une convention a été signée entre le ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande région le Parc naturel de la Haute-sûre et le Natur-& Geopark Mëllerdall.

Ainsi, les deux parcs ont élargi leur champ d'action par le volet social. Par la signature du « Pakt vum Zesummeliewen » (pacte du vivre-ensemble), les parcs naturels s'engagent dans une collaboration étroite, en vue d'un processus qui met l'accent sur la communication, l'accès à l'information et la participation de toutes les personnes résidant ou travaillant sur le territoire des communes des deux parcs naturels.

Le « Pakt » est conçu en cycles thématiques qui se déroulent en cinq étapes :

1. l'engagement politique ;
2. un état des lieux ;
3. des ateliers citoyens élaborant des actions concrètes ;
4. la mise en place d'actions concrètes ;
5. l'évaluation du travail effectué.

Le parc naturel de la Haute-Sûre travaille étroitement avec l'association sans but lucratif «Inter-Actions» tandis que le Natur-& Geopark Mëllerdall a opté pour la solution de créer des postes de travail auprès du parc.

ii. La transformation du paysage

Dû à une forte pression démographique, et par conséquent la construction d'immeubles, de nouvelles voies de mobilité (p.ex. contournement au Parc Hosingen) et d'équipements (p.ex. écoles, stations d'épuration, centres culturels, zones d'activités, etc.), les espaces ruraux au Luxembourg subissent actuellement une rapide transformation. En 2025, le DATer a commencé avec une documentation photographique des paysages en transformation. Ainsi, sur le territoire des trois parcs naturels et du canton de Redange, 35 points de repère emblématiques (vues panoramiques et espaces en transformation) ont été identifiés.

Une banque de données photographiques (prises classiques et avec drones) est annuellement alimentée pour chaque point de repère. Un soin particulier est mis sur la prise identique des photos (technique, hauteur, temps, etc.) et la documentation dans la banque de données.

iii. Élaboration d'indicateurs permettant le monitoring des actions menées par les parcs naturels

En 2017 a été mis en place un premier système de monitoring des actions des parcs naturels. Celui-ci consiste en 26 indicateurs d'action qui doivent servir comme base pour documenter les projets et actions des parcs naturels. Chaque année, chaque parc naturel rend un rapport au Département de l'aménagement du territoire renseignant les actions menées pour chaque indicateur.

Au cours des années 2023 et 2024, une proposition pour un nouveau système de monitoring a été élaborée en concertation avec les parcs naturels au cours de plusieurs ateliers. Les documents suivants ont été élaborés: une arborescence des objectifs politiques, thématiques et opérationnels, ainsi qu'un ensemble d'une trentaine de fiches indicateur avec un

tableau de bord correspondant. La mise en pratique de cette proposition a été testée en 2024. En concertation avec le prestataire de service et les trois parcs naturels, le recensement des données aura lieu tous les trois ans, c.-à-d. au cours de l'année 2028 (pour l'année 2027).

iv. Évaluation économique des services rendus par les trois parcs naturels

En 2025, le DATer a pris en charge une étude portant sur l'identification et l'évaluation des écosystèmes, présentant des fonctions écologiques propres et générant des services écosystémiques de régulation des trois parcs naturels. L'objectif de cette étude est notamment de chiffrer les services d'un parc naturel pour une région. Dans une première étape le cadrage de l'étude est déterminé avec une feuille de route d'évaluation. Les résultats de ce travail sont attendus pour 2026.

v. Visibilité des parcs naturels

Dans le cadre du renouvellement du statut des trois parcs naturels, des discussions intensives ont été menées avec les communes membres. Certaines communes questionnent la plus-value même des parcs naturels. Dans ce contexte, la question était soulevée du «retour» pour les communes quant à leur adhésion à un parc naturel. En effet, si les activités des parcs naturels sont multiples et importantes pour le développement régional des espaces ruraux, elles ne sont pas toujours visibles dans la vie quotidienne des communes. La présence des parcs naturels dans les médias sociaux a cependant été évaluée comme assez positive.

Afin d'améliorer la présence visuelle du parc naturel sur le territoire des communes membres, une évaluation des possibilités de présence sur leur territoire a été lancée en 2025. Un tableau avec tous les points «marquants» du territoire des communes a été développé. Ensemble avec les responsables politiques, les actions de communication (p.ex. rue commerciale, écoles, centres culturels, événements, etc.) du parc naturel sont alors planifiées dans les communes.

3.2.3.2.

Parc naturel de la Haute-Sûre (PNHS)

Le DATer est représenté au bureau et au comité du syndicat pour l'aménagement et la gestion du parc naturel de la Haute-Sûre (PNHS) et y assure la vice-présidence. En 2025, le bureau s'est réuni 16 fois tandis que le comité s'est réuni 6 fois.

i. La commission nationale et la commission régionale du Lac de la Haute-Sûre

Depuis 2020, les commissions nationale et régionale du Lac de la Haute-Sûre («Stauséi-kommissioun») se réunissent avant et après la saison balnéaire, qui dure de mai à septembre, pour préparer respectivement tirer le bilan de la saison. La commission nationale réunit des représentants des ministères et administrations concernés et est présidée par le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions. De façon complémentaire, les acteurs locaux se retrouvent régulièrement au sein de la commission régionale du Lac de la Haute-Sûre, présidée par le PNHS.

L'interaction entre ces commissions améliore la coordination et la collaboration multinationaux entre les différents acteurs actifs dans la région du Lac de la Haute-Sûre: DATer, ministère du Tourisme, ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Administration de la gestion de l'eau, Administration de la nature et des forêts, Administration des ponts et chaussées, Corps grand-ducal d'incendie et de secours, Police grand-ducale, Office Régional du Tourisme Éislek, Syndicat des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre, PNHS ainsi que les communes limitrophes du lac (Boulaide, Esch-sur-Sûre, Commune du Lac de la Haute-Sûre, Winseler et Wiltz).

Depuis juin 2021, grâce au soutien financier du DATer, un *Ranger* est présent sur les plages autour du lac de la Haute-Sûre pour informer, sensibiliser et, si nécessaire, alerter les visiteurs en cas de manquements aux règles. Son travail est apprécié par les visiteurs et son action sur le terrain ainsi que les expériences qu'il en a tirées et rapportées aux commissions susmentionnées contribuent à l'amélioration de la gestion du lac de la Haute-Sûre.

La réunion de la commission nationale s'est tenue le 30 avril 2025 à Nocher, présidée par le DATer.



© Parc naturel de la Haute-Sûre

Lors de l'entrevue, le bilan de la saison balnéaire a été établi et considéré comme étant largement positif avec peu de situations exceptionnelles. En outre, les travaux du parc naturel en relation avec la gestion des visiteurs ont été présentés:

- ▶ l'inventaire des barrières (état et responsabilité) autour du lac avec ou sans accès (clé);
- ▶ l'inventaire des espaces sanitaires (état et responsabilité) autour du lac;
- ▶ la mise en place des points de secours autour du lac. Ce travail a commencé en 2021. Entretemps, des points de secours ont été installés dans les communes suivantes: Lac de la Haute-Sûre (59 points), Wiltz (28 points), Esch-sur-Sûre (32 points) et Boulaide (35 points);
- ▶ la mise en place de stations barbecue sur les plages du lac, ceci sous la responsabilité de l'administration des Ponts & Chaussées. La situation se présente actuellement comme suit: *Fuusfeld* 15 stations fixes, *Lultzhausen* 10 stations fixes, *Rommwiss* 10 stations fixes;
- ▶ l'inventaire des bateaux de pêche négligés sur les pontons et prise de contact avec les propriétaires; enlèvement des bateaux sans propriétaires par les Ponts & Chaussées;
- ▶ la collaboration avec l'ORT Eislék pour l'optimisation de la page www.visit-stausei.lu;
- ▶ l'édition d'un nouveau flyer «Ride & Bike» autour du lac.

Le graphique suivant montre les jonctions entre le BMK, le renouvellement du statut du parc naturel de la Haute-Sûre et l'établissement d'une future vision territoriale partagée pour la région :



© PACT

Le rapport final du BMK a été rendu par le prestataire en mai 2025.

iii. Processus de renouvellement et d'élargissement du parc naturel de la Haute-Sûre

Le statut du parc naturel a été renouvelé pour une durée de dix ans par le règlement grand-ducal du 17 mars 2016 portant renouvellement et modification du parc naturel de la Haute-Sûre. Étant donné qu'il est légalement limité à une durée de dix ans, il y a lieu de procéder à un renouvellement du statut pour la période 2026-2035. La loi modifiée du 10 août 1993 relative aux parcs naturels dicte le cadre pour le renouvellement des parcs naturels au Luxembourg et prévoit l'élaboration d'une étude préparatoire suivie par l'élaboration d'une étude détaillée.

Le 15 mai 2025, le comité du parc naturel approuvait le bilan 2014 – 2025. Une version allégée du bilan a ensuite été publiée pour le grand public.

L'étude préparatoire a été présentée aux habitants à l'occasion d'une séance d'information

au centre culturel de Bavigne en date du 9 juillet 2025. En parallèle, une enquête digitale a été menée auprès de la population en vue de la collecte d'idées et de suggestions pour le futur projet de parc naturel. En quelques mois, 1000 personnes avaient répondu à l'appel du parc naturel. Le territoire de la commune de Goesdorf fait entièrement partie de l'étude préparatoire.

Les avis du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT) et du Conseil supérieur pour la protection de la nature (CSPN) par rapport à l'étude préparatoire ont été respectivement réceptionnés le 22 septembre 2025 et le 7 juillet 2025. Les workshops et consultations ainsi que les deux avis des conseils supérieurs alimentent l'étude détaillée.

iv. Peau neuve pour le bateau solaire (Solarboot)

Depuis 2002, le Parc naturel de la Haute-Sûre est propriétaire d'un bateau solaire qui circule pendant la période estivale (entre mai et octobre) sur le Lac de la Haute-Sûre.

Le bateau solaire est devenu une «institution» au Lac et son utilisation est de plus en plus populaire chez les touristes, les résidents du Luxembourg et les écoliers. En moyenne, 230 tours par an sont organisés avec quelques 3500 passagers au total. Cependant, l'acquisition d'un nouveau bateau devient de plus en plus d'actualité, étant donné que le modèle actuel (bientôt 25 ans) ne répond plus entièrement à tous les critères techniques, de confort et de sécurité (capacité limitée à 20 adultes, accès personnes à mobilité réduite, panneaux solaires, etc.). En 2025, le DATer a chargé un bureau d'experts de la conception préliminaire d'un nouveau bateau solaire avec des éléments didactiques de manière à sensibiliser les passagers lors des tours au lac.

3.2.3.3.

Parc naturel de l'Our (PNO)

Le DATer est représenté au bureau et au comité du syndicat pour l'aménagement et la gestion du parc naturel de l'Our et y assure la vice-présidence. En 2025, le bureau s'est réuni 8 fois tandis que le comité s'est réuni 5 fois.

i. Processus de renouvellement et d'élargissement du PNO

Le statut du parc naturel a été renouvelé pour une durée de dix ans par le règlement grand-ducal du 17 mars 2016 portant renouvellement et modification du statut du parc naturel de l'Our (PNO). En 2024, le parc naturel de l'Our a entamé son processus de renouvellement pour la prochaine décennie. La loi modifiée du 10 août 1993 relative aux parcs naturels met en place le cadre pour le renouvellement des parcs naturels au Luxembourg et prévoit l'élaboration d'une étude préparatoire suivie par l'élaboration d'une étude détaillée.

En 2025, l'étude préparatoire du Parc naturel de l'Our a été adaptée pour donner suite aux avis reçus du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT) et du Conseil supérieur pour la protection de la nature (CSPN). La finalisation de l'étude détaillée constitue la dernière étape. Celle-ci a été avisée par le CSAT le 21 mai 2025. Ensuite le projet de Parc naturel faisait l'objet d'une enquête publique

(1^{er} juillet au 1^{er} août inclus) dans toutes les communes y compris Weiswampach et Bourscheid. Ces dernières avaient manifesté leur intérêt de rejoindre le Parc naturel de l'Our pour la prochaine période de 10 ans. En juillet une réunion d'information pour le grand public a été organisée à Bourscheid, ceci en présence du ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Le nouveau *Leitbild* du Parc naturel de l'Our se présente désormais comme suit :



Notamment le volet «*Raum- und Regionalentwicklung*» a été nouvellement intégré dans le travail du Parc naturel de l'Our.

La procédure réglementaire pour la prolongation et l'élargissement du Parc naturel de l'Our a été entamée en novembre 2025.

ii. Le premier parc des étoiles (Stärepark) à Putscheid

En tant que partenaire dans le projet Interreg Europe Night Light (2017 – 2022), le parc naturel de l'Our a activement lutté contre la pollution lumineuse et a favorisé l'augmentation de la valeur d'un ciel nocturne. Un large nombre d'activités a pu être mis en avant, comme l'information sur les effets nocifs de la pollution lumineuse, la sensibilisation et la mise en place d'équipements neufs adéquats dans les communes. Depuis 2022, le DATer cofinance le travail d'un conseiller en éclairage au Parc naturel.

Le DATer supporte largement les efforts du parc naturel de l'Our en matière de pollution lumineuse. En 2025, le DATer a initié et cofinancé une étude sur le territoire du parc afin de déterminer des lieux et places aptes à profiter d'un ciel nocturne. L'étude propose différents types de sites et d'équipements à travers le territoire du parc.

Une nouvelle étape importante a pu être franchie le 5 décembre 2025 : la commune de Putscheid a été reconnue comme membre de la Dark Sky Community. Selon l'organisation *Dark Sky International*, l'adhésion à la Dark Sky Community est accordée à une *"legally organized community that has shown exceptional dedication to the preservation of the night sky through the implementation and enforcement of a quality outdoor lighting ordinance, dark sky education, and citizen support of dark skies"*.

3.2.3.4. Parc naturel et Geopark Mëllerdall (PNGM)

Le DATer est représenté au bureau et au comité du syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel et Geopark Mëllerdall (PNGM) et y assure la vice-présidence. En 2025, le DATer a régulièrement participé aux réunions du bureau (16 réunions en 2025) et du comité (5 réunions en 2025).

i. L' UNESCO GLOBAL GEOPARC

Depuis le 13 avril 2022, le territoire du Natur- & Geopark Mëllerdall est officiellement reconnu comme UNESCO GLOBAL GEOPARK (UGG), reconnaissance devant être renouvelée tous les quatre ans. Depuis 2022, le PNGM a considérablement renforcé ses efforts de promotion de la région en tant que UGG. En effet, le PNGM organise annuellement une semaine «Geopark» avec un bon nombre d'activités qui connaissent un succès certain dont notamment des visites guidées, des promenades, des tours à vélo, des activités pour les jeunes, etc.

Chaque année, le NGPM met en place un sentier géologique et instructif autour d'un géotope dans la région. Le Géosite de l'année 2025 se situe à Larochette (Al Schmelz). Un point d'information a été installé au départ d'un chemin didactique sous forme d'un ancien travailleur de mine «*Zwitscherkiste*». Le visiteur peut s'y informer du large passé du site, du rôle de la géologie et de la faune et de la flore le long du chemin. L'inauguration du site a eu lieu le 22 mai 2025 en présence des responsables politiques de la région et du ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

En vue du prochain renouvellement du statut d'UNESCO GLOBAL GEOPARK, deux experts de l'UNESCO ont visité la région du NGPM du 11 au 16 juin 2025. Lors d'un programme de visite intensif, la région et les activités du NGPM ont été présentées et discutées avec les représentants de l'UNESCO.

L'UNESCO statuera en printemps 2026 sur la reconnaissance ou non du NGPM.

ii. Processus de renouvellement et d'élargissement du NGPM

Le statut du parc naturel a été renouvelé pour une durée de dix ans par le règlement grand-ducal du 17 mars 2016 portant renouvellement et modification du NGPM. Etant donné qu'il est légalement limité à une durée de dix ans, il y a lieu de procéder à un renouvellement du statut pour la période 2026-2035. La loi modifiée du 10 août 1993 relative aux parcs naturels met en place le cadre pour le renouvellement des parcs naturels au Luxembourg et prévoit l'élaboration d'une étude préparatoire suivie par l'élaboration d'une étude détaillée.

En juin 2025, le NGPM présentait le bilan de ses activités de 2016 à 2025. L'étude préparatoire a ensuite été finalisée et transmise pour avis au Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT) et au Conseil supérieur pour la protection de la nature (CSPN). L'étude préparatoire a été élargie aux communes de Reisdorf et de la Vallée de l'Ernz. Le CSAT a rendu son avis en date du 24 novembre 2025. En parallèle le NGPM a mené une campagne digitale pour faire participer la population au nouveau projet de parc naturel. En outre, des workshops participatifs ont été organisés au cours de l'année. La prochaine étape consiste dans la préparation de l'étude détaillée.



L'observation
et la prospective
territoriales



4.1. Observatoire du Développement territorial, (ODT)

Commandité par le DATer et mis en œuvre par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), l'observatoire a pour missions d'analyser les dynamiques spatiales qui affectent le territoire luxembourgeois permettant ainsi de mieux comprendre les mécanismes du développement spatial et de fournir des éléments d'évaluation de l'efficacité des mesures politiques adoptées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire, du PDAT et de toute autre stratégie, programme et plans relatifs au développement territorial et urbain.

L'Observatoire du Développement territorial (ODT) est donc un outil d'aide à la décision. Il est également important qu'il serve d'outil de communication et de sensibilisation du grand public.

En 2024, le DATer et le LISER ont conclu une nouvelle convention cadre de coopération pour la période 2024-2027. Elle vise à offrir un cadre de travail harmonisé pour les travaux et collaborations qui unissent le LISER et l'État et à marquer leur volonté d'œuvrer, à travers leurs travaux et collaborations, à l'atteinte des objectifs liés aux missions du DATer.

En 2025, le LISER a :

- › produit un rapport sur l'adaptation des villes au réchauffement climatique et sur les implications en matière d'aménagement du territoire au Luxembourg ;
- › produit un rapport sur les pratiques visant à renforcer la démarche participative dans l'élaboration de stratégies et de projets d'aménagement du territoire ;
- › produit un rapport sur l'emploi des actifs occupés au Luxembourg (cf. chapitre « Déplacements domicile travail ») ;

- › mise à jour de la base de données gérée par l'ODT et l'Observatoire de l'Habitat et développé de l'interface de visualisation en lien avec la mise en place du « Spatial data infrastructure » du LISER ;
- › travaillé sur le monitoring de la mise en œuvre du Programme directeur d'aménagement du territoire ;
- › participé aux travaux d'actualisation du projet « Raum+ » ;
- › contribué à l'accompagnement conceptuel et méthodologique du projet « TRANSITER » et à l'analyse de l'acceptabilité sociale de l'implémentation de la ville du quart d'heure ;
- › accompagné la Cellule d'Informaion pour la Politique Urbaine (CIPU) lors du cycle de conférences sur la ville du quart d'heure.

4.2. Système d'information géographique (SIG) du DATer

4.2.1. Mise à jour de la cartographie des PDS

Tout au long de l'année 2025, les différentes couches du système d'information géographique (SIG) ont été actualisées et complétées.

Le DATer a par ailleurs contribué au projet de modification du PST en intégrant les données géospatiales relatives aux nouveaux projets à intégrer et aux adaptations des projets existants.

Aussi, de nombreuses analyses cartographiques détaillées ainsi que des plans ont été élaborés afin de mettre à jour le PSL et le PSZAE.

4.2.2. Mises à jour et publications au Géoportail national du Grand-Duché de Luxembourg

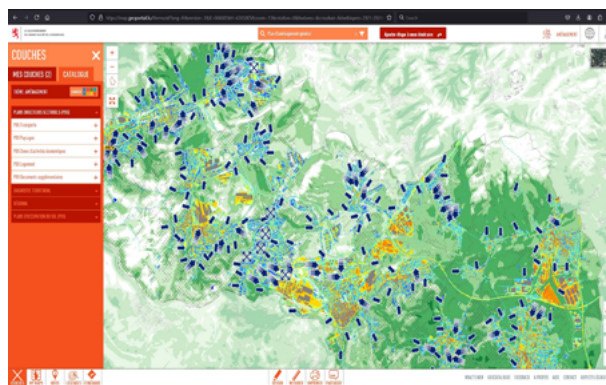
Un autre volet a consisté à mettre à jour la couche de l'utilisation du sol des années 2007, 2015, 2018 et 2021 (LIS-L LandUse) disponible au Géoportail national du Grand-Duché de Luxembourg (Géoportail) et en téléchargement sur Open Data. Cette mise à jour visait non seulement à améliorer l'ensemble des jeux de données grâce aux données auxiliaires désormais disponibles, mais également à affiner la description de l'utilisation des surfaces à l'aide d'attributs secondaires.

Dans ce contexte, tous les parkings en surface comprenant plus de dix places de stationnement sont désormais recensés. Cette approche permet de réaliser des analyses plus approfondies et comparables à l'échelle nationale concernant l'emprise des parkings.

Une nouvelle couche relative à la couverture du sol pour l'année 2024 (LIS-L LandCover 2024) est prévue pour publication au cours de l'année 2026.

Une autre publication sur le Géoportail concerne la carte bioclimatique des onze communes de la région Sud identifiant les îlots de chaleur urbain, les zones de génération d'air froid et les flux d'air froid à l'échelle d'une grille de 5x5m. Ces données sont issues de l'étude « Stadtklimaanalyse für die Region PRO-SUD » réalisée par la société GEO-NET de Hanovre et le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST). En 2024, les données destinées au grand public ont été publiées.

En 2025, des jeux de données supplémentaires ont été intégrés dans la partie du Géoportail accessible aux agents communaux.



4.2.3. Développement de tableaux de bord

De plus, le DATer a développé une série de cartes web et tableaux de bord (dashboards) cartographiques interactifs qu'il partage avec d'autres acteurs afin de faciliter l'analyse, l'enrichissement et la mise à jour de données spatiales. Cette démarche est désormais rendue possible grâce à la dernière version de la plateforme ArcGIS Enterprise du Géoportail qui offre des fonctionnalités avancées de collaboration et de gestion des données.

L'utilisation de ces tableaux de bord et cartes web permet de simplifier considérablement de nombreux processus de travail comme la collecte et la mise à jour de données spatiales ainsi que la diffusion de ces données spatiales selon différents filtres géographiques et/ou attributaires accompagnés d'indicateurs statistiques pertinents.



Ainsi, le DATer peut mettre à disposition des utilisateurs non spécialisés en SIG et en gestion de données spatiales des outils simples et intuitifs leur permettant de consulter, de renseigner et de mettre à jour des données cartographiques. Cette approche favorise grandement le partage d'informations et renforce la collaboration entre les différents acteurs, rendant ainsi les échanges d'informations et de données plus rapides et plus efficaces.

4.3. Raum+, un outil méthodologique de qualité au service de la planification territoriale

Projet commun de l'Observatoire du Développement territorial (DATer) et de l'Observatoire de l'Habitat (DLog), Raum+ est un outil méthodologique pour apprécier et répertorier les réserves foncières au Grand-Duché de Luxembourg. En substance, il permet d'établir une vue d'ensemble territoriale, quantitative et qualitative des réserves foncières.

4.3.1. Premier recensement et mise à jour

Après un premier recensement de l'ensemble des réserves foncières au niveau national, mené entre 2020 et 2022, ainsi que la publication d'un rapport intermédiaire en novembre 2021 suivi d'un rapport complet en juillet 2023, les premiers entretiens de mise à jour de ces données ont été réalisés avec les 33 communes des agglomérations et centres de développement et d'attraction (CDA) au cours du deuxième semestre 2024. Durant le premier semestre 2025, des entretiens avec les 67 communes restantes ont été réalisés.

Lors de ces entretiens de recensement, l'accent a été mis sur la mise à jour des surfaces potentielles de plus grande taille comme les réserves internes et externes (Innen- und Außenreserven).

La connaissance approfondie du terrain ainsi que l'accès aux données initialement recensées et centralisées sur une plateforme commune ont considérablement contribué à l'efficacité de cet exercice.

Il est prévu d'effectuer un tel recensement avec les acteurs locaux tous les trois tout en leur offrant la possibilité d'actualiser les données en continu selon les besoins.

Par ailleurs, au cours de l'année 2025, le DATer a travaillé sur l'évolution de la plateforme existante en visant à enrichir ses fonctionnalités et à élargir les modalités d'utilisation. Ce travail s'est appuyé sur l'intégration des retours d'expérience et des besoins supplémentaires exprimés par les différents utilisateurs.

4.3.2. De Raum+ à baupotenzial.lu : évolution du monitoring foncier numérique

L'outil Raum+ a connu une évolution décisive en 2025; en s'appuyant sur les travaux de mise à jour et de développement réalisés au cours des années 2024 et 2025, le lancement de la nouvelle plateforme, rebaptisée en «baupotenzial.lu», a marqué la transition vers un nouvel outil Web-SIG dynamique et moderne.

Alors que la méthodologie éprouvée de Raum+ demeure la base scientifique de la plateforme ainsi que de l'acquisition et de la mise à jour des données, l'accent des travaux de développement en 2024 et 2025 a été mis sur l'amélioration de l'expérience de l'utilisateur. La nouvelle plateforme a été spécifiquement optimisée pour permettre aux utilisateurs – en particulier les services techniques communaux – de travailler de manière plus intuitive et plus efficace.

Les principales nouveautés comprennent :

- **simplification de l'utilisation et de l'édition :**
L'interface utilisateur a été épurée pour garantir une édition plus précise et plus simple des données foncières. Elle intègre désormais des fonctionnalités avancées d'édition de géométries comme le morcellement automatique de réserves foncières en terrains à construire;
- **visualisation et historisation étendues :**
Les utilisateurs peuvent désormais effectuer des visualisations selon le zonage PAG et des analyses approfondies de l'évolution temporelle de ces réserves foncières grâce à une historisation étendue sont désormais possibles. De plus, le niveau de détail des données a été renforcé grâce à l'intégration de l'échelle de la localité;
- **sécurité et infrastructure :**
La plateforme bénéficie désormais d'un hébergement interne sur l'infrastructure robuste du Géoportail de l'administration du cadastre et de la topographie ainsi que d'une authentification forte via Luxtrust pour une sécurité maximale des données;
- **élargissement du cercle des utilisateurs et utilité stratégique :**
Ce saut technologique s'accompagne également d'une plus grande ouverture de la plateforme. Outre les services de l'État et les communes initialement concernés, le cercle des utilisateurs a été élargi aux sociétés de développement public telles que le fonds du Logement, la société nationale des habitations à bon marché (SNHBM) et le fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg (FUAK).

Grâce au recensement précis de l'ensemble des réserves foncières, la plateforme peut soutenir non seulement la mobilisation de ces réserves pour des besoins de logement, mais aussi l'optimisation de la planification d'infrastructures étatiques de tout type, permettant ainsi une planification plus adaptée aux besoins pour des projets tels que des écoles ou des structures socio-culturelles.

4.4. Comité de coordination de l'Infrastructure luxembourgeoise données géographiques

En 2025, le DATer a continué à participer aux travaux du Comité de coordination de l'infrastructure luxembourgeoise de données géographiques (CC-ILDG).

4.5. Déplacements domicile travail

Dans le cadre de l'ODT, et à la suite de la mise en place en 2024 d'un tableau de bord consacré aux déplacements domicile-travail, le troisième cahier de la série « Des cartes et des chiffres » a été publié en mai 2025. Il est dédié à l'analyse de l'emploi des actifs occupés au Luxembourg.

Ce cahier vient compléter les analyses existantes en proposant une approche synthétique et visuelle, principalement à travers des cartes, des dynamiques de l'emploi. Il met en évidence la localisation des emplois, les lieux de résidence des actifs - qu'ils soient résidents ou frontaliers - ainsi que les mobilités quotidiennes, notamment aussi celles des travailleurs frontaliers. Il constitue ainsi un outil de référence pour mieux appréhender les enjeux territoriaux du marché du travail luxembourgeois.



La publication est accessible en téléchargement à l'adresse suivante :

https://amenagement-territoire.public.lu/content/dam/amenagement_territoire/fr/actualites/2025/odt-publication-des-cartes-et-des-chiffres-emploi-des-actifs-employes-au-luxembourg-mai-2025.pdf



Les autres champs
d'action nationaux

OS

5.1. Commission d'aménagement

La Commission d'aménagement est instituée auprès du ministre ayant les Affaires intérieures dans ses attributions et a pour missions de donner son avis sur les questions et projets en matière d'aménagement communal que le ministre ou les communes lui soumettent et d'adresser de son initiative au ministre toute proposition relevant de ses missions. Elle se compose de cinq membres dont un délégué proposé par le membre du gouvernement ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions qui en assure également la vice-présidence.

En 2025, en plus de donner son avis au sujet des modifications de plan d'aménagement général (PAG) proposées par les communes et de conseiller les communes demanderesse, la Commission d'aménagement a avisé les réclamations relatives aux projets de PAG des communes de Wincrange et de Kopstal.

5.1.1. Méthodes d'appréciation des PAG

Pour pouvoir apprécier la durabilité d'un plan d'aménagement communal par rapport à un objectif de développement défini au niveau national, il est primordial de disposer d'une méthode standardisée. Grâce à l'outil Raum+, à présent dénommé «Baupotenzial», le potentiel de développement urbain peut être apprécié de façon transparente.

La méthode d'appréciation du potentiel d'un PAG a été adaptée de façon à dorénavant considérer la surface au lieu de considérer le nombre d'habitants pour pouvoir établir un lien clair entre le développement projeté des communes et les seuils théoriques indiqués dans le PDAT: *«La commune de xxx est considérée par le PDAT comme commune rurale à développement endogène, celui-ci devrait donc se situer à un niveau très faible. Le potentiel de développement du projet de PAG, tel que renseigné sur la fiche de présentation du projet de PAG, indique xxx ha de surface brute dans les quartiers existants (QE) et un potentiel de xxx ha dans les nouveaux quartiers (NQ). Toutefois, les seuils théoriques maximaux d'artificialisation du sol indiqués dans le PDAT, dont le respect s'impose pour atteindre l'objectif de réduction de l'artificialisation du sol, limite l'artificialisation à xxx ha à l'horizon 2035.»*

En outre, le DATer a initié la transposition de la méthode d'appréciation de l'accessibilité en transports en commun utilisée en Suisse «ÖV Güteklassen» dans le contexte luxembourgeois. À terme, l'objectif est de mettre à disposition des communes les niveaux d'accessibilité de leurs localités sur le Géoportail.

Pour conclure, la Commission d'aménagement joint les appréciations du niveau d'accessibilité et du degré de centralité ainsi que des explications relatives aux méthodes employées à ses avis concernant les projets de PAG lui étant soumis.

5.2. Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT)

En 2025, le Conseil supérieur de l'aménagement du territoire s'est réuni en séance plénière à neuf reprises, au cours desquelles il a notamment eu l'occasion de se prononcer et de rédiger les avis suivants :

- › [Avis concernant le projet de modification du POS «Aéroport et environs»](#);
- › [Avis concernant le projet de modification du PST sur le territoire de la «Nordstad»](#);
- › [Avis concernant l'étude détaillée du parc naturel de l'Our](#);
- › [Avis concernant l'étude préparatoire du parc naturel de la Haute-Sûre](#);
- › [Avis d'auto-saisine concernant les rapports triennaux des commissions de suivi relatives aux plans directeurs sectoriels «logement» \(PSL\), «paysages» \(PSP\), «transports» \(PST\) et «zones d'activités économiques» \(PSZAE\)](#);
- › [Avis concernant l'étude préparatoire du Natur- & Geopark Möllerdall](#).

5.3. Études d'impact environnemental (EIE)

En 2025, le DATer a analysé et le cas échéant donné suite à 28 demandes d'avis de la part de l'Administration de l'environnement et de la part du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en application de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (sans distinction s'il s'agit de demandes d'avis sur le champ d'application et le niveau de détails du rapport d'évaluation ou de demandes d'avis sur le rapport d'évaluation).

Elles se répartissent comme suit :

- › dix-sept demandes relatives à des projets d'infrastructures d'énergie renouvelable;
- › trois demandes concernant un projet d'aménagement urbain en exécution d'un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»;
- › deux demandes concernant la construction d'une zone d'activités économiques;
- › une demande relative à la réalisation d'une voie de délestage;
- › une demande relative à un projet d'extension d'une décharge pour déchets inertes existante;
- › une demande concernant à un centre de remisage et de maintenance pour trains;
- › trois demandes concernant des projets du tram.


5.4. Comité de pilotage du Centre écologique « Parc Housen »

Le Centre écologique «Parc Housen» se trouve dans la commune Parc Hosingen. L'infrastructure au Centre écologique se présente comme suit :

1. La surface utilisée pour la formation et autres, louée sur base journalière à des tiers dont:
 - a. quatre salles de formation et un hall polyvalent;
 - b. un hébergement avec 56 lits;
 - c. une salle de restauration avec cuisine.
2. Les bureaux du Parc naturel de l'Our avec une exposition permanente sur la région.

Depuis 2008, la gestion du Centre écologique est confiée par convention au SIS-POLO (Syndicat intercommunal Hosingen et Putscheid). La gestion du Centre écologique est suivie par un comité de pilotage, qui regroupe divers ministères et administrations (aménagement du territoire, finances, environnement, bâtiments publics, éducation, intérieur, sports, nature et forêts). Le comité de pilotage avise notamment le budget prévisionnel et le décompte annuel établis par le SISPOLO pour le Centre écologique. La présidence du comité de pilotage est assurée par le DATer, qui gère aussi le budget pour couvrir le découvert annuel (quelques 250'000 euros/an) du Centre écologique.

En 2025, le comité de pilotage s'est réuni deux fois pour discuter des questions de gestion du centre, d'une part, et pour valider le budget de gestion, d'autre part.



La coopération
intergouvernementale
européenne et
internationale



6.1. La cohésion territoriale au niveau européen

Les questions relatives à la cohésion territoriale et celles portant sur la politique urbaine au niveau européen ont connu, courant 2025, des chevauchements importants en termes d'engagements politiques.

Le 21 mai 2025, les ministres en charge (i) des politiques de cohésion, (ii) de la cohésion territoriale et (iii) des questions urbaines, trois sujets souvent traités séparément et indépendamment, ont signé une déclaration conjointe dite «de Varsovie». Celle-ci appelle de ses vœux (i) l'élaboration d'un cadre stratégique commun aux États membres et à la Commission européenne en vue d'aboutir à une vision partagée du développement territorial pour l'Europe, (ii) des recommandations opérationnelles visant à intégrer les considérations territoriales dans les politiques sectorielles et (iii) à engager un renouveau dans les politiques et stratégies intergouvernementales touchant aux questions de cohésion territoriale et aux affaires urbaines (Agenda Territorial 2030, Agenda urbain, Agenda pour les villes, etc.).

Mandaté par les ministres dans le cadre de la déclaration de Varsovie, le programme ESPON a entamé des réflexions et des démarches visant à mener une étude prospective et stratégique aidant à définir une vision partagée des questions territoriales pour l'Europe. Un groupe d'experts de haut niveau, constitué début 2026, devrait ainsi élaborer le cadre de cette étude en vue de son démarrage début 2027.

6.2. L'action pilote «Analyse des impacts des réglementations européennes sur différents territoires»

Ces dernières années, les réglementations nationales et européennes, essentiellement sectorielles, ont interagi d'une manière assez aléatoire avec les stratégies et politiques de développement territorial / spatial. Les politiques sectorielles sont élaborées en l'absence de politique d'aménagement du territoire au niveau de l'Union européenne et donc indépendamment d'un cadre réglementaire visant à se prémunir des effets potentiellement négatifs sur les territoires.

C'est dans ce cadre que le Luxembourg a décidé de participer, comme partenaire observateur, à une étude destinée à mesurer l'impact effectif des réglementations européennes sur les différents territoires européens. Cette étude découle de l'hypothèse que des réglementations européennes, souvent sectorielles, ont, malgré leur applicabilité générale à tous les territoires européens, des impacts variés en raison de la diversité des géographies et des cadres de gouvernance nationaux et régionaux.

Cette étude vise donc à soulever l'intérêt de passer de politiques aveugles / neutres sur le plan territorial à des politiques tenant compte des spécificités territoriales et soutenant (également) les objectifs découlant de la politique de cohésion territoriale. Elle devrait aider à ébaucher des pistes de planification politiques et de mise en œuvre plus inclusives et proches des besoins territoriaux spécifiques.

Démarrée en mai 2024 par une collecte documentaire auprès des cinq pays partenaires et de trois pays observateurs du projet, l'analyse des impacts des réglementations européennes sur différents territoires a permis de dresser l'inventaire de bonnes pratiques. Elle a débouché, fin 2025, sur un rapport avec

des recommandations concrètes sur la façon d'améliorer la prise en compte des éléments territoriaux / spatiaux dans l'élaboration de documents législatifs et politiques sectoriels européens.

6.3. La politique urbaine au niveau européen

Sous la présidence polonaise du second semestre 2025, les réunions ont essentiellement abordé la question de la suite du programme de travail pluriannuel actuel de l'Agenda urbain pour l'UE (AUUE). De premiers échanges ont permis de dresser les points forts et faibles du programme de travail actuel et d'établir des orientations pour le nouveau programme qui se voudra plus stratégique, opérationnel et plus en lien avec les politiques et priorités du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP). L'élaboration du nouveau programme sera poursuivie sous les prochaines présidences avec l'appui du Groupe technique préparatoire de l'Agenda urbain et de l'Initiative Urbaine Européenne, avec implication régulière des Directeurs généraux pour les questions urbaines (UDG). Le nouveau programme de travail devrait être finalisé d'ici la fin 2026.

Les questionnements quant à l'Agenda de l'UE pour les villes, annoncé par la Commission européenne en début d'année mais dont le contenu ne fut révélé que début décembre 2025, ont alimenté plusieurs réunions et débats parfois animés. Cet agenda sera officiellement présenté aux Etats membres et fera l'objet d'analyses et de discussions courant 2026.

Conformément à la volonté des États membres de trouver un mécanisme plus léger et flexible que les partenariats thématiques de l'AUUE pour répondre à des besoins d'analyse plus limités, l'instrument dit « autres formes de coopération » fut analysé au cours de l'année et finalement retenu en novembre 2025 (DGUM) comme pouvant répondre à de telles attentes. Le recours à cet instrument devrait par conséquent être plus fréquent dès 2026, offrant ainsi à l'Agenda urbain un

outil complémentaire très utile, flexible et efficace pour répondre à des besoins plus urgents et limités.

Au niveau de l'Agenda urbain, outre les 12 partenariats terminés¹ et les 8 partenariats encore en cours², l'année 2025 a permis de valider l'adoption d'un nouveau partenariat autour du thème des villes compactes qui sera lancé en 2026.

La question de l'intégration des questions territoriales et urbaines dans le cadre du prochain CFP de l'UE fut le second grand sujet d'attention et de discussion de ces réunions. À ce titre, il est intéressant de relever que, contrairement au CFP 2021-2027 qui impose un investissement minimal de 8% des fonds de cohésion à destination des zones urbaines, le projet du nouveau CFP ne retient plus cette obligation d'investissement minimal.

De nombreuses voix se sont également élevées parmi les acteurs décentralisés des États membres pour dénoncer la nouvelle approche proposée par la Commission européenne qui, via un Plan de partenariat national et régional, pourrait réduire l'indépendance et l'autonomie des régions quant à la planification stratégique et gestion des fonds européens.

Enfin, afin de sensibiliser les communes aux nombreuses opportunités de collaboration à des projets européens et aux possibilités d'apprentissage via des visites d'études, le DATer a organisé, le 24 octobre 2025, une session de présentation et d'information visant les 31 communes éligibles. Cinq communes participèrent à la réunion durant laquelle plusieurs programmes européens furent présentés: European Urban Initiative, Urbact, l'Agenda urbain, Horizon Europe avec le New European Bauhaus.

-
- 1 Culture et héritage culturel, Sécurité, Gestion foncière durable, Transition énergétique, Adaptation climatique, Mobilité urbaine, Transition digitale, Economie circulaire, Emploi et compétences dans l'économie locale, Pauvreté urbaine, Logement, Qualité de l'air.
 - 2 Décarbonation, Villes sensibles à l'eau, Egalité, Alimentation, Tourisme durable, Verdissement, Passation de marchés, Intégration des migrants et réfugiés.

6.4. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le DATer a poursuivi son engagement dans les travaux de l'OCDE et a représenté le Grand-Duché de Luxembourg aux réunions du Comité des politiques de développement régional et de ses sous-groupes.

6.4.1. Comité des politiques de développement régional

Les 19 et 20 mai 2025, des ministres et des représentants de haut niveau des pays de l'OCDE se sont réunis à Varsovie, en Pologne, pour la Réunion ministérielle sur la politique de développement régional sous le titre «Renforcer la politique régionale pour des territoires résilients». Présidée par la Pologne, avec le Japon et la Norvège comme vice-présidents, cette réunion a exploré des stratégies pour renforcer la résilience, la cohésion et le bien-être tout en exploitant les opportunités régionales et émis une recommandation.

Trois rapports ont été publiés, qui fournissent également des informations intéressantes pour le Luxembourg.

Pour garantir son efficacité, la recommandation issue de cette réunion contient une disposition selon laquelle le Comité des politiques de développement régional (CPDR) doit aider les membres à la mettre en œuvre. Un ensemble d'outils propose des mesures concrètes qui documentent l'éventail des initiatives et des pratiques mises en œuvre par les membres et fournissent des exemples pratiques pour une mise en œuvre efficace des dispositions de la recommandation.



Le rapport sur les politiques axées sur le lieu, en particulier, indique les améliorations possibles en matière de politiques sectorielles.

Une conception efficace des politiques locales nécessite une approche spécifique à chaque lieu

Les politiques locales présentent des avantages importants, mais elles peuvent également se heurter à des limites lorsqu'elles ne sont pas correctement conçues. Adapter les politiques aux besoins, aux caractéristiques et aux atouts locaux peut améliorer les résultats à long terme, mais peut également accroître la complexité en raison des actions intersectorielles requises entre plusieurs niveaux de gouvernement. Pour garantir l'efficacité des politiques locales, quatre conditions prioritaires sont donc nécessaires :

- 1. Cibler le potentiel de développement régional et local** – Définir des objectifs clairs pour les politiques locales en se basant sur une compréhension approfondie et prospective des défaillances du marché et des obstacles institutionnels qui empêchent d'exploiter pleinement les atouts locaux (sous-utilisés).
- 2. Assurer la cohérence des politiques** – Gérer les interactions entre les institutions, les secteurs et les cadres décisionnels afin de maximiser les synergies potentielles et de gérer les compromis, y compris avec les politiques macro-structurelles et sectorielles.
- 3. Rechercher une mise en œuvre efficace** – Créer des politiques qui agissent à l'échelle appropriée avec des instruments ciblés, une allocation transparente des fonds et des boucles de rétroaction pour soutenir l'amélioration continue.
- 4. Renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux** – Améliorer les mécanismes de planification et de coordination, les capacités institutionnelles et fiscales infranationales, le leadership local, la gouvernance expérimentale et l'engagement inclusif afin de garantir la conception et la mise en œuvre efficaces des politiques.

(Traduction du rapport OECD 2025: Place-based policies for the future OECD Development Studies, p10) https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/05/place-based-policies-for-the-future_de4634ab/e5ff6716-en.pdf

6.4.2. Groupe de travail sur la politique urbaine

L'activité de ce groupe sur l'année 2025 a essentiellement porté sur les « Journées urbaines » qui se sont tenues à Paris du 14 au 17 avril 2025, rassemblant nombre de spécialistes autour de conférences et sessions de travail.

Durant l'année, l'OCDE a publié près d'une dizaine de rapports portant notamment sur les bâtiments à émission nulle, l'économie circulaire de l'eau en Amérique latine et dans l'UE, le financement des villes durables en Asie, des villes pour toutes les générations, ou encore un rapport de capitalisation sur 5 années de principes de l'OCDE pour les politiques urbaines.

6.4.3. Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux

Le DATer a participé aux deux réunions du groupe de travail sur les indicateurs territoriaux le 15 avril et le 1er décembre 2025. Dans ce cadre, celui-ci a notamment préparé le rapport « OECD Regions and cities at a glance 2026 » (Panorama des régions et des villes de l'OCDE 2026).

6.5. Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE)

Le DATer participe au Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE). Le ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi que la Représentation permanente auprès de l'Union européenne y informent régulièrement les participants sur les évolutions des politiques européennes.

Le CICPE a tenu deux réunions en 2025 abordant les grands dossiers européens ainsi que les sujets suivants :

- › l'état de la transposition des directives du marché intérieur en droit luxembourgeois ;
- › le programme des présidences de la Pologne et du Danemark et les questions protocolaires en relation avec la présidence ;
- › le suivi des Conseils européens ;
- › la mise en œuvre du « semestre européen ».

En outre, après la publication du cadre financier pluriannuel 2028-2034 par la Commission européenne, un sous-groupe CICPE CFP a été créé pour traiter spécifiquement cette question. Il s'est réuni à deux reprises au cours du second semestre de l'année.

6.6. Luxembourg European Research and Administration Support (GIE LERAS)

Fondé en 2015, ce groupement a pour objet la création d'un pôle de gestion administrative d'activités et a notamment la charge de mettre en œuvre ou de gérer les activités en relation avec les programmes de l'Union européenne, les projets de recherche que ses membres auront décidés seuls ou conjointement avec d'autres partenaires ainsi que le suivi de politiques sectorielles.

Le DATer héberge la structure et assure en la gestion. Les membres fondateurs du groupement sont l'État et l'Université du Luxembourg. L'assemblée générale s'est tenue le 15 juillet 2025. Elle a approuvé le rapport annuel et les comptes, nommé les membres du conseil de gérance et adopté le budget pour les deux prochaines années.



La coopération
transfrontalière

07

7.1. La coopération multilatérale au niveau de la Grande Région

7.1.1. Comité de coordination du développement territorial (CCDT)

Présidé par le DATer, le [Comité de coordination du développement territorial \(CCDT\)](#), groupe de travail du Sommet de la Grande Région, est chargé du suivi de l'ensemble des dossiers relatifs au développement territorial de la Grande Région. Il travaille en étroite coopération avec les autres groupes de travail du sommet en fonction des thématiques abordées.

Le Comité de coordination du développement territorial s'est réuni en visioconférence le 5 mars 2025. Lors de cette réunion, le projet Interreg DIALOG (**D**ynamiques **I**nstitutionnelles et **A**cteurs du **L**ogement: **O**bservation et **G**ouvernance transfrontalière) a été présenté par le LISER, chef de file de ce projet. Le DATer participera en tant que partenaire méthodologique à ce projet et assurera le lien avec les membres du CCDT.

Le 23 septembre 2025, une journée d'étude a été organisée sur le site Metzschmelz à Esch-sur-Alzette. La matinée a été consacrée à des présentations des membres du CCDT sur divers sujets (reconversion et réaffectation des friches, transformation entre la Meuse et le Rhin, régénération urbaine). L'après-midi, une visite de l'ancienne aciérie de Metzschmelz a été encadrée par des membres de la société de développement AGORA.



7.1.2. Système d'information géographique pour la Grande Région (SIG-GR)

Mis en place en 2010, la plus-value d'un système d'information géographique pour la Grande Région (SIG-GR) bilingue et transfrontalier réside en particulier dans la mise à disposition, pour l'ensemble de la Grande Région, de données géographiques transfrontalières, harmonisées et donc comparables. Le SIG-GR se distingue en ce sens des systèmes régionaux respectivement nationaux, qui produisent des analyses qui ne sont, en principe, pas compatibles au niveau transfrontalier et qui s'arrêtent en général aux frontières nationales.

Le DATer assure la coordination et la gestion du [SIG-GR](#).

Ci-dessous, un aperçu des activités en 2025 :

- ▶ la mise à jour des annexes de la [convention d'échange réciproque et transfrontalier de données géographiques](#) en collaboration avec les partenaires du groupe de travail « Cadastre et cartographie » du Sommet de la Grande Région
- ▶ la publication des « [chiffres du mois](#) » en coopération avec le réseau des offices statistiques de la Grande Région et l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE). Depuis janvier 2020, les trois instances se sont associées dans ce projet qui vise à mettre en avant chaque mois un chiffre particulier sur la Grande Région.

- › les réalisations et mise à jour de [cartes thématiques](#): soutien des groupes de travail, projets Interreg et autres structures de la Grande Région par la réalisation de nombreuses cartes thématiques commentées et illustrant des enjeux importants pour la prise de décision politique dans la coopération transfrontalière.

Ci-dessous quelques-unes des cartes réalisées:

- › [Zones fonctionnelles transfrontalières](#) (coopération avec le programme Interreg Grande Région);
- › Lignes ferroviaires transfrontalières au départ des gares principales de la Grande Région et du Rhin supérieur (coopération avec GeoRhena);
- › [Paysage hospitalier dans l'Eurodistrict SaarMoselle](#) et coopérations transfrontalières existantes dans le cadre de la convention MOSAR (coopération avec l'Eurodistrict SaarMoselle);
- › [Densité de la population en 2024 par commune](#);
- › [Densité de la population 2024 à l'échelle infrarégionale](#);
- › [Accidents de la route survenus entre 2020 et 2024](#) (coopération avec le sous-groupe de travail «Sécurité routière» du Sommet de la Grande Région);
- › [Qualité de l'air en 2024](#) (en partenariat avec le sous-groupe de travail «Qualité de l'air» du Sommet de la Grande Région);
- › [Campus et formations transfrontalières UniGR](#) (en coopération avec l'Université de la Grande Région);
- › [Sites UNESCO 2025](#) (en collaboration avec le groupe de travail «Culture» du Sommet de la Grande Région);
- › [Occupation du sol dans quatre villes de la Grande Région](#).

7.1.3. Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (CIG)

La Commission intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise a été créée le 26 janvier 2010 à Paris, en vertu de la convention signée entre la France et le Luxembourg pour le renforcement de la coopération transfrontalière. L'objectif est de faciliter les échanges entre les parties prenantes de la coopération transfrontalière françaises et luxembourgeoises et de proposer des solutions aux problèmes soulevés afin de faciliter la vie quotidienne des populations locales. La première réunion de la CIG a eu lieu en avril 2011. À la suite des impulsions de la CIG, des groupes de travail ont été constitués pour définir des projets transfrontaliers.

En 2025, la CIG s'est réunie le 11 décembre à Luxembourg. Une déclaration d'intention a été signée visant l'élaboration d'une stratégie commune en matière d'aménagement du territoire. Un groupe de travail associant les acteurs locaux sera mis en place à cette fin en 2026.

7.1.4. Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT)

Le Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT) a été mis en place sur base de l'accord gouvernemental de coalition 2018-2023 qui prévoit que «*la coordination des positions et projets soutenus par le Luxembourg dans les différentes enceintes ou réseaux de coopération sera confiée à un Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT), sous présidence du Ministère ayant les affaires étrangères et européennes dans ses attributions*».

Le DATer a participé à l'ensemble des réunions du CICT depuis sa mise en place. En 2025, quatre réunions en formation plénière ont eu lieu auxquelles le DATer a activement participé afin d'assurer la concertation interministérielle par rapport aux sujets transfrontaliers qu'il traite.

Un accent a été mis sur le nouveau dispositif des zones fonctionnelles transfrontalières qui a été présenté et discuté tout comme l'état d'avancement des négociations au niveau du Conseil européen concernant le mécanisme visant à lever les obstacles transfrontaliers «BridgeforEU».

En outre, la Commission intergouvernementale (CIG) avec le gouvernement français a été préparée dans le cadre de plusieurs réunions.

7.1.5. Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)

Le DATer a rejoint début 2008 la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) qui est un centre de compétences français dans le domaine de la politique de coopération transfrontalière.

Au cours de l'année 2025, le DATer a participé aux réunions de l'assemblée de la MOT en avril et en juillet.

La MOT a poursuivi ses travaux concernant l'analyse d'impact des législations sur les espaces transfrontaliers et a développé des recommandations pour la mise en œuvre d'études d'impact transfrontalier.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec la MOT concernant la mise en œuvre du règlement européen «BridgeforEU» de manière générale et plus particulièrement en France. Ainsi, le DATer a participé en décembre 2025 aux assises de la MOT à Paris afin de présenter les modalités d'application du règlement au Luxembourg.

7.1.6. GECT Alzette Belval

L'assemblée générale constituante du GECT Alzette-Belval s'est tenue le 8 mars 2013. Côté luxembourgeois, le GECT comprend l'État (sous la conduite du ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions) ainsi que la Ville d'Esch-sur-Alzette et les communes de Mondercange, de Sanem et de Schifflange dont l'adhésion a été autorisée par l'arrêté grand-ducal du 26 octobre 2011. La Ville de Rumelange a rejoint le GECT Alzette Belval en 2023, son adhésion ayant été autorisée par l'arrêté grand-ducal du 25 juillet 2023 publié au Journal officiel le 14 août 2023.

7.1.6.1. Le GECT Alzette Belval – une zone fonctionnelle dans le cadre du programme Interreg Grande Région

La dynamique engagée s'est poursuivie en 2025 avec le lancement du cinquième appel à projets à l'automne 2025 (un projet a été déposé).

Deux comités décisionnels se sont réunis et ont permis:

- ▶ l'approbation d'un projet structurant pour le territoire:
ICSBOR est un projet d'infrastructure cyclable sécurisée reliant les communes françaises de Boulange et Ottange-Nondkeil à la ville luxembourgeoise de Rumelange. Cet axe sud-nord de près de 12km permettra de renforcer la pratique du vélo sur le territoire franco-luxembourgeois. En plus des communes concernées, le projet est mené en partenariat avec la CCPHVA et la Thionville Fensch Agglomération;
- ▶ l'approbation d'une modification majeure pour le projet ACTE | Alzette Belval avec les Citoyens pour la Transition Ecologique, qui vise à remplacer dans le partenariat la commune d'Audun-le-Tiche par la MJC d'Audun-le-Tiche.

Sur l'enveloppe initiale de 5,5 millions d'euros de FEDER (Fonds européen de développement régional), 83 % étaient déjà programmés à l'été 2025. Dès lors, le comité de suivi du programme INTERREG GR, qui s'est tenu le jeudi 11 décembre 2025, a décidé d'octroyer à la zone fonctionnelle «Alzette Belval» un montant supplémentaire de 1.000.000,00€.

Le nouveau montant de la zone s'élève désormais à 6.551.254,23€ provenant du FEDER. Ainsi, 30% de l'enveloppe restent disponibles pour de nouveaux projets de coopération sur Alzette Belval.

Cette augmentation consacre le travail engagé pour la zone fonctionnelle et représente une vraie opportunité pour le GECT Alzette Belval, lui permettant d'accompagner de nouveaux projets en lien avec ses différents axes stratégiques: santé, mobilité, vie quotidienne sans frontière, environnement, avenir commun et résilient, éducation, coopération franco-luxembourgeoise.

Enfin, le GECT Alzette Belval a été actif dans les réunions d'échanges organisées par le secrétariat conjoint entre les zones fonctionnelles ainsi que lors de la manifestation annuelle d'Interreg le 14 novembre 2025. Il a également participé aux assemblées et comités des programmes Interreg V et VI, ainsi qu'à diverses formations et séminaires sur la gestion des projets Interreg et l'utilisation de la plateforme JEMS.

Pour finir, le groupement a largement mis en avant les projets Interreg de la zone à l'occasion de la deuxième édition des Journées de la Coopération en Grande Région.

7.1.6.2.

Des projets dans plusieurs thématiques mais tous pour le mieux vivre ensemble

L'année 2025 a été une année chargée en projets pour le GECT Alzette Belval. Ci-dessous une liste non exhaustive des projets réalisés:

i. ACTE _ Alzette Belval, avec les citoyens pour la transition écologique

ACTE

Budget total: 1 007 832.40 €

Subvention FEDER: 604 699.44 €

Opérateurs: GECT Alzette Belval, Transition Minett, Communes de Sanem, Villerupt et la MJC d'Audun-le-Tiche

Opérateur méthodologique: Département de Meurthe et Moselle

Budget GECTAB: 255 950.00€ avec une subvention FEDER de 153 570.00€

ACTE vise à bâtir avec les citoyens dans leurs communes des solutions locales pour répondre aux défis du changement climatique et soutenir la transition écologique et durable sur le territoire transfrontalier d'Alzette Belval.

Concrètement, les habitants sont encouragés, sensibilisés et accompagnés pour aborder différentes problématiques de leur quotidien.

L'année 2025 constitue la première année civile complète de mise en œuvre du projet.

Le groupement a rédigé deux livrables de référence, le premier recensant les bonnes pratiques en matière de transition sur Alzette Belval et le second les ressources mobilisables pour les projets. Diffusés auprès des communes, ces documents constituent une base méthodologique pour le déploiement pérenne des actions du projet.

En 2025, le partenariat ACTE a engagé des actions de sensibilisation à la transition écologique à destination de publics variés :

- fresque du climat pour les élus, techniciens et citoyens ;
- appel à projets citoyens et écologiques ACTE, ouvert du 14 avril au 22 juin 2025 ;
- challenge ACTE x Ma Petite Planète, destiné à encourager l'adoption de pratiques écologiques au quotidien qui a réuni 111 participants du territoire ;
- lancement du Challenge Famille Presque Zéro Déchets prévu pour le premier semestre 2026 ;
- participations à de nombreux événements du territoire pour faire connaître le projet et encourager l'engagement citoyen : « en Dag an der Natur » à Esch sur Alzette, deux éco festivals à Audun le Tiche, festival Arts et Nature à Villerupt, Matgesfest à Belvaux, etc.

Enfin, 7 groupes citoyens sont désormais constitués et se sont réunis plus d'une trentaine de fois durant l'année 2025 autour de différentes thématiques : couture et seconde main, microbrasserie, plantes médicinales, vergers et cueillettes, conservation et transformation, zone de gratuité / ressourcerie et fablab / repair café. Déjà 81 membres actifs participent au pilotage et à l'animation de ces groupes avec le soutien de Transition Minett. Ils sont ponctuellement rejoints par d'autres habitants d'Alzette Belval.

ii. ABURCO _ Alzette Belval, vers un devenir urbain coordonné

ABURCO

Budget total : 276 425.60 €

Subvention FEDER : 165 855.36 €

Opérateurs : GECT Alzette Belval, AGAPE, et LISER

Opérateurs méthodologiques : CCPHVA, Commune de Sanem

Budget GECTAB : 218 528.00€ avec une subvention FEDER de 131 116.80€

ABURCO vise à insuffler une dynamique d'animation territoriale et de solutionnement de problématiques communes en termes d'urbanisme et de préservation des sols, des ressources et de l'environnement au global en travaillant par le prisme territorial local.

L'accompagnement des acteurs locaux par la mise en place d'un monitoring permanent, matérialisé par l'animation d'un club des aménageurs, permet d'inventorier les différents projets d'aménagement dans une dynamique bottom-up. De ces échanges réguliers naissent des solutions concrètes afin d'établir un développement urbain cohérent à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

L'année 2025 représente la première année complète de mise en œuvre du projet ABURCO.

Avec ses partenaires de l'AGAPE et du LISER, le GECT a institué le Club des Aménageurs d'Alzette Belval, une commission de travail dédiée à la recherche de solutions transfrontalières à des problèmes communs en matière d'aménagement du territoire. Composé des acteurs de la politique d'aménagement (élus et techniciens locaux des 13 communes du GECT, aménageurs, voire architectes), le club a vocation à se réunir régulièrement pour aborder un sujet différent dans une ambiance de travail à la fois pédagogique et ludique, à travers l'organisation de présentations, d'ateliers de réflexion en petits groupes, de workshops interactifs ou encore de visites sur site.

Sur l'année 2025, trois réunions du Club des Aménageurs ont été organisées :

- le 6 février à Belval (L) : lancement du club avec la proposition d'un workshop interactif à travers le jeu « Play-ZAN » visant à mieux comprendre la politique de zéro artificialisation nette ;
- le 18 juin à Aumetz (F) : cette deuxième réunion fut consacrée à la thématique du changement climatique dans les villes et les villages et a permis d'aborder la problématique des îlots de chaleur sur le territoire transfrontalier ;

- › le 16 octobre à Esch-sur-Alzette (L) : ce troisième temps était dédié à la thématique de la revitalisation des centres-villes.

À la suite de ces différents échanges, déjà deux communes ont souhaité s'engager dans un accompagnement plus personnalisé par le projet ABURCO.

L'année 2025 a également vu la mise en place de trois visioconférences du cycle «l'heure du logement», un temps d'échange et de réflexion collective qui a pour ambition de définir une première stratégie d'action transfrontalière à l'échelle du territoire d'Alzette Belval.

iii. ICSBOR – Infrastructure Cyclable Sécurisée Boulange – Ottange –Rumelange [en cours d'instruction]

ICSBOR

Budget total: 3 069 690,3€

Subvention FEDER: 1 255 403,0€

Opérateurs: GECT Alzette Belval, CCPHVA, CAPFT, Boulange, Ottange-Nondkeil, Rumelange

Budget GECTAB: 137 634,40€ avec une subvention FEDER de 82.580,64€

Enfin, le GECT et l'AGAPE ont travaillé de concert à l'élaboration d'une nouvelle cartographie modélisant le territoire d'Alzette Belval, son développement urbain et économique, ses réseaux de mobilité et ses éléments environnementaux et paysagers. Cette version désormais interactive, et facilement mise à jour, permet de comprendre Alzette Belval en un coup d'oeil.

Le développement d'infrastructures sécurisées pour cyclistes est indispensable au bon développement d'une mobilité douce et décarbonée en alternative à l'autosolisme sur le territoire. Cette mobilité doit être une véritable opportunité pour changer les habitudes des usagers concernant la mobilité de proximité. Le projet ICSBOR propose la créa-

tion d'un axe cyclable d'un peu plus de dix kilomètres entre la commune française de Boulange et la commune luxembourgeoise de Rumelange, en traversant Tressange et Ottange.

En raison d'une levée tardive des réserves sur le projet, les actions des modules de travail ont pris un léger retard en 2025. Nonobstant, au cours de l'année, le GECT Alzette Belval a accompagné les partenaires dans leurs discussions de coordination sur les études de maîtrise d'œuvre pour aider à une mise en place plus cohérente du projet chez tous les partenaires financiers.

7.1.6.3.

Autres actions importantes en 2025

i. Une nouvelle donne pour plus de projets transfrontaliers entre associations, clubs, institutions

En 2025, le GECT a poursuivi ses efforts pour un vivre ensemble franco-luxembourgeois toujours plus grand. Il a signé avec les 13 communes, qu'il couvre, une charte d'engagement pour plus de projets transfrontaliers entre les associations.



Le 15 juillet 2025, les élus du GECT Alzette Belval se sont réunis à la galerie d'art «Schëfflenger Kenschthaus» de Schifflange pour signer cette charte qui a pour objet de promouvoir les projets associatifs sur le territoire par leur mise en avant sur les différents canaux de communication des communes et du GECT, ainsi que par une aide administrative et logistique.

Cette signature a été couplée avec le lancement du Trophée d'Alzette Belval, un label décerné annuellement pour distinguer et

soutenir les projets transfrontaliers exemplaires. En juin, le GECT a lancé l'appel à projets 2025 (réouvert en septembre).

Un projet a été lauréat au titre de 2025: le **Tournoi de l'Amitié Transfrontalière** porté par A.S. La Jeunesse d'Esch et JSA Jeunesse Sportive Audunoise, qui a reçu le prix du Trophée d'Alzette Belval et une dotation de 1000€. Ce tournoi de foot organisé en juin 2025 a rassemblé près de 68 équipes du territoire d'Alzette Belval. Au total, ce sont 500 joueurs et joueuses qui se sont affrontés sur les stades d'Esch-sur-Alzette et Audun-le-Tiche, dans une ambiance conviviale et sportive.

Fort de son succès, La Jeunesse d'Esch et la Jeunesse Sportive Audunoise ont pour projet de réitérer ce tournoi pour l'été 2026.

ii. Implication du GECT Alzette Belval dans la résolution de la problématique routière Rédange-Sanem Belvaux

Depuis l'origine, le GECT Alzette Belval travaille sur la problématique de la mobilité sur son territoire. Ce dernier compte 4 traversées de frontières dont celle D16B / CR178 entre Rédange et Belvaux (Sanem). Le Plan national de mobilité (PNM 2035) pose comme objectif³ la «pacification» du trafic dans la localité de Belvaux au travers notamment la mise en œuvre d'un filtre modal interdisant la circulation des véhicules privés sur le CR178 (rue de France à Belvaux) en provenance de la D16B (rue de Belvaux à Rédange) pour que le trafic de transit soit dirigé sur l'axe primaire qu'est la liaison Micheville.

En effet, en raison du gabarit des voies empruntées et des villes traversées, le passage continu des flux de camionnettes et de voitures de travailleurs frontaliers est dangereux pour les habitants.

Une pétition a été lancée par des usagers de la route qui refusent cette fermeture aux véhicules privés (la voie devait bien rester ouverte aux transports en commun, aux modes doux et aux véhicules autorisés).

La délégation française du GECT Alzette Belval, après échange avec le MMTP, s'est, quant à elle, accordée en 2024 sur la position suivante: le déploiement d'un filtre modal interdisant la circulation de véhicules privés entre Rédange et Belvaux n'est pas souhaité. Mais afin de trouver une solution pour pacifier le trafic dans ces communes française et luxembourgeoise, les membres se sont entendus pour privilégier une solution consistant au déploiement d'un filtre modal, en amont, plus précisément au niveau de la rue de la Côte à Rédange.

Cette proposition a été accueillie positivement par Madame la Ministre Backes lors de l'examen de la pétition «contre la fermeture de la route Belvaux/Rédange» à la Chambre des Députés, début octobre 2024. Un soutien financier a également été assuré au GECT (50% des missions externalisées).

La phase expérimentale du déploiement du filtre modal à l' hauteur de la rue de la Côte à Rédange avec l'installation d'un feu, accompagné d'une évaluation du report de flux, prévoit 3 phases et a démarré en septembre 2025:

- a. Phase 1: Evaluation pré-opérationnelle (1 mois | septembre 2025) >> comptage des trafics sur 8 points en France et au Luxembourg
- b. Phase 2: Mise en œuvre et évaluation opérationnelle (2 mois | octobre et novembre 2025) >> mise en place d'un feu «de chantier» sur la rue de la Côte + soutien des forces de l'ordre françaises pour le respect de ce feu et comptage des reports de trafics (8 points)
- c. Phase 3: Evaluation post-opérationnelle (1 mois | février 2026) >> comptage des trafics après la fin de l'expérimentation (8 points)

Les premières présentations des résultats ont été faites au comité de pilotage (communes, MMTP, GECT) mais il faut attendre la transmission de l'analyse complète pour tirer des conclusions.

³ Sans date formelle

iii. Rencontre des élus d'Alzette Belval, partageons nos expériences!

À l'initiative de la Présidence, les élus d'Alzette Belval ont pu se rencontrer lors d'une manifestation conviviale organisée à leur attention le 16 septembre 2025 sur le site de Metzschmelz. Cet évènement a été conçu pour un échange et partage d'expériences autour de projets conduits par les communes.

Ainsi, plus d'une dizaine de projets ont pu être valorisés lors de ce temps d'échange:

- ▶ Audun-le-Tiche | Plan de relance de la forêt communale
- ▶ Esch-sur-Alzette | Nouvelles infrastructures sportives de la Ville
- ▶ Mondercange | Réaménagement du parc Molter
- ▶ Rédange | Transit Transfrontalier Quotidien
- ▶ Rumelange | Spektrum
- ▶ Russange | Un nouveau groupe scolaire pour répondre aux attentes de nos enfants
- ▶ Sanem | Élaboration d'un plan intégral de prévention des pluies intenses à l'échelle communale
- ▶ Schiffflange | Teranga – la maison de la transition alimentaire
- ▶ Thil | Un nouveau groupe scolaire pour répondre aux attentes de nos enfants
- ▶ Villerupt | La gare routière - Un bâtiment emblématique réinventé pour les habitants

Les élus ont su démontrer la diversité des sujets abordés sur le territoire d'Alzette Belval grâce à des projets de toute envergure. Cette rencontre a été couplée à une visite du site de Metzschmelz réalisée par le groupe AGORA Luxembourg.

7.1.7. Entwicklungskonzept Oberes Moseltal (EOM)

Le concept commun de développement et de planification territoriale autour de la vallée de la Moselle met l'accent sur les aspects liés aux développements socio-économique

et de l'habitat afin de promouvoir un développement intégratif et durable de l'espace frontalier mosellan.

L'année 2020 a vu le début de la mise en œuvre pratique du EOM avec la [mise en place d'un management régional](#) en collaboration étroite avec les GAL LEADER Miselerland et Moselfranken afin de capitaliser sur l'expérience de ces derniers dans ce domaine et de créer des synergies.

Vu le bilan positif tiré de la phase pilote de deux ans, le management régional a été pérennisé en 2022 en profitant notamment des nouvelles opportunités de subvention de stratégies territoriales transfrontalières intégrées dans le cadre du programme Interreg VI GR (objectif politique 5).

À cette fin, le DATer, en coopération avec tous les partenaires impliqués, a adapté les bases conventionnelles de l'EOM.

Ainsi, la coopération est encadrée par deux conventions:

- ▶ La première convention règle la mise en œuvre de l'EOM dans le cadre de l'objectif politique 5 du programme Interreg VI Grande Région, met en place le management régional et le comité de suivi (Begleitausschuss) pour la mise en œuvre de l'EOM et définit les conditions cadres organisationnelles et financières correspondantes. Cette convention a été signée par les institutions impliquées directement dans la mise en œuvre du management régional.
- ▶ Ces institutions forment le comité de suivi de l'EOM qui encadre la mise en œuvre du concept et qui est présidé par le DATer. En outre, des représentants des partenaires ainsi que de la Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord et de la Planungsgemeinschaft Region Trier (Rhénanie-Palatinat) se réunissent chaque mois pour assurer la coordination interne ainsi que discuter les initiatives stratégiques à mettre en œuvre en vue de la réalisation concrète des objectifs de l'EOM.

- La deuxième convention encadre la coopération pour la mise en œuvre de l'EOM et crée le comité de pilotage (Lenkungsausschuss). Elle a été signée par les cinq signataires de la convention susmentionnée ainsi que les six autres institutions impliquées (les ministères responsables de l'implémentation du programme LEADER dans les trois versants, à savoir le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (Luxembourg), le Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau Rheinland-Pfalz, et le Ministerium für Umwelt, Klimaschutz, Mobilität, Agrar und Verbraucherschutz des Saarlandes; la Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord, la Planungsgemeinschaft Region Trier, ainsi que le GAL LEADER Land zum Leben Merzig-Wadern e.V. (Sarre)).
- Ces institutions forment le comité de pilotage de l'EOM qui est présidé par le DATer et responsable de la sélection des projets sur proposition du management régional ainsi que de l'accompagnement stratégique à long terme de l'EOM.

L'année 2025 a été marquée par la réalisation et le suivi des projets pilotes de l'EOM qui ont été élaborés lors de la phase de développement du concept à travers des processus participatifs, mais aussi par le lancement de nouvelles initiatives dans le cadre de l'EOM en tant que zone fonctionnelle.

Cette dynamique s'appuie sur le financement prévu par le programme Interreg Grande Région, qui a mis à disposition un budget total de 6,8 millions d'euros du FEDER pour la promotion des projets dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la zone fonctionnelle.

Les propositions de projet peuvent être soumises dans le cadre d'un appel à projets en continu. La décision finale est prise par un comité décisionnel instauré spécifiquement pour la zone fonctionnelle, présidé par le DATer.

Afin de garantir la qualité des projets soumis et leur conformité avec la stratégie de l'EOM, le DATer a participé activement à la pré-évaluation des projets en fournissant une évaluation de chaque projet en amont de chaque comité décisionnel.

Pour ce faire, un jury de pré-évaluation composé des membres du comité de suivi de l'EOM a été convoqué afin d'évaluer les projets recevables sur la base d'un barème de notation. Le cas échéant, le ministère luxembourgeois compétent a été consulté en amont de chaque jury de pré-évaluation.

7.1.7.1. Projets approuvés en 2025 et projets en cours

En 2025, deux comités décisionnels ont été organisés, le 25 mars 2025 et le 24 juillet 2025.

Dans ce cadre, les projets suivants ont été confirmés :

➤ **AQUAPILOT:**

Le projet AquaPilot renforce la mobilité transfrontalière entre le Luxembourg et l'Allemagne via la liaison par bac entre Wasserbillig (LU) et Oberbillig (DE). Grâce à l'automatisation partielle, puis complète à terme, du ferry électrique Sankta Maria II, l'exploitation deviendra plus fiable et pérenne malgré la pénurie de personnel.

➤ **DEULUX – HLB:**

L'acquisition d'un bateau-pompe germano-luxembourgeois est l'objectif principal du projet. Le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (Luxembourg), le Landesamt für Brand- und Katastrophenschutz Rheinland-Pfalz (Allemagne) et la Berufsfeuerwehr Trier (Allemagne) collaborent afin de mener à bien les interventions sur la Moselle. Ce projet introduit le premier grand bateau-pompe sur la Moselle, ce qui représente une étape importante dans la gestion des urgences et de la sécurité de cette région.

Outre ces deux projets, quatre autres projets ont déjà été lancés et poursuivis en 2025 :

► **Brückenschlag DELUX :**

Dans le cadre du projet Brückenschlag DeLux, une [étude de faisabilité](#) abordera la construction potentielle d'une passerelle pour vélos et piétons ou d'autres modalités de connexion au-dessus de la Moselle. Lancé le 1^{er} avril 2024, le projet est en cours d'achèvement.

► **TicketDelux:**

Dans le cadre d'un projet pilote, le titre de transport allemand (Deutschlandticket ou D-Ticket) est reconnu sur toutes les lignes RGTR luxembourgeoises à partir du 1^{er} janvier 2025 pour une période de 17 mois.

► **ON-DEMAND-VERKEHR VRT / LUX :**

Le projet a pour but de mettre en place une offre supplémentaire de transports en commun pour faciliter les déplacements entre l'Allemagne et le Luxembourg. Il s'agit d'une offre flexible à la demande, sans horaire, entre Konz, Saarburg et Luxembourg ainsi que Welschbillig. Après avoir réservé en ligne, les passagers peuvent être récupérés ou déposés à un arrêt desservi par les bus VRT ou RGTR dans la zone couverte par le projet.

► **TriPoint :**

Recomposition de l'espace transfrontalier et promotion de la pratique cyclable entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg.

Ainsi l'année 2025 était placée sous le signe de la concrétisation et du suivi des initiatives de projets qui ont été lancées au cours des années précédentes de l'EOM en tant que zone fonctionnelle. Le DATer, chef de file des trois ministères fondateurs de l'EOM, a activement accompagné et soutenu ce processus par un encadrement stratégique et opérationnel de l'EOM.

7.1.7.2.

Coopérations et initiatives poursuivies en 2025

Dans ce contexte une autre initiative poursuivie en 2025 a porté sur le renforcement de la coopération transfrontalière sur la « Moselle des trois pays » entre les partenaires luxembourgeois, allemands et français. Cette initiative représente une partie de la planification stratégique de l'EOM pendant sa mise en œuvre en tant que zone fonctionnelle. L'objectif était de créer un lien avec les territoires voisins français dans l'espace d'observation de l'EOM.

Cette coopération a été formalisée dans une lettre d'intention entre l'EOM, la Communauté de communes Bouzonville Trois Frontières, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté de Communes de Cattemom et Environs, signée par les parties respectives le 14 octobre 2025 à Montenach.

L'accord prévoit entre autres un approfondissement de la collaboration sur la base de projets communs, la mise en place d'un jour fixe au niveau technique, un dialogue régulier ainsi qu'une évaluation des idées de projets potentiels.

Dans ce cadre, le projet TriPoint susmentionné a été lancé en 2025 afin de réaménager l'espace transfrontalier et de promouvoir le cyclisme entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg.

i. Wohnbaulandstrategie

Outre les projets déjà présentés au comité décisionnel, il y a également eu des initiatives de projets qui ont été mises en avant à l'initiative du DATer, celles-ci présentant un intérêt stratégique pour l'aménagement du territoire transfrontalier, notamment la « Stratégie pour les terrains à bâtir résidentiels » (« Wohnbaulandstrategie »).

Il s'agit là d'un projet pilote qui a vu le jour pendant la phase d'étude principale de l'EOM grâce à un processus participatif visant, entre autres, un développement modéré de la construction résidentielle, l'utilisation prioritaire des potentiels de développement interne

ainsi qu'une meilleure coordination transfrontalière du développement de la construction résidentielle. L'objectif est de soumettre cette idée de projet au cours du premier trimestre 2026 en tant que projet Interreg dans le cadre de la zone fonctionnelle EOM.

Dans ce contexte, un groupe de travail dédié, composé notamment de représentants des ministères partenaires de l'EOM, s'est réuni à plusieurs reprises afin d'échanger et de faire avancer le projet.

ii. Institutionnalisation de l'EOM

Parallèlement à la «Wohnbaulandstrategie», des efforts ont été déployés pour faire progresser l'institutionnalisation de l'EOM, avec pour objectif de créer une personnalité juridique propre et d'évaluer la forme la plus adéquate pour cette coopération. Ce processus est suivi de près par le comité de suivi de l'EOM, présidé par le DATer. Dans ce cadre, il est prévu de soumettre un projet au cours du premier trimestre 2026 afin de concrétiser cette démarche dans le cadre de la zone fonctionnelle EOM.

iii. Communication

Outre l'accompagnement stratégique et opérationnel général de la mise en œuvre de l'EOM, le DATer informe également sur l'EOM, notamment par le biais de la mise en réseau ou de la communication sur la zone fonctionnelle via son portail :

- ▶ Coopération bilatérale EOM - Affaires transfrontalières - Portail de l'aménagement du territoire - Luxembourg

De plus, le site web Gouvernement.lu informe sur les initiatives de l'EOM :

- ▶ https://gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement2024%2Bde%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniqués%2B2025%2B12-decembre%2B18-gloden-ebling.html

Par ailleurs, le management régional de l'EOM s'est investi dans une large diffusion auprès du grand public et est notamment impliqué dans une plateforme d'information commune avec LEADER Miselerland, LEADER Moselfranken et Terroir Moselle :

[Region3](#). En complément, l'EOM assure également une présence active sur les réseaux sociaux :

- ▶ Facebook: <https://www.facebook.com/Regionhoch3/>
- ▶ Instagram: <https://www.instagram.com/regionhoch3/>
- ▶ LinkedIn: <https://www.linkedin.com/in/regionhoch3>

Outre ces canaux de communication, l'EOM est également présent dans la presse écrite et les reportages télévisés, afin de renforcer sa visibilité et d'informer régulièrement sur ses initiatives et projets :

- ▶ <https://www.tagesschau.de/inland/regional/rheinlandpfalz/swr-brueckenschlag-delux-nittel-und-machtum-wollen-eine-bruecke-ueber-die-mosel-100.html>;
- ▶ <https://www.wort.lu/luxemburg/osten/faehre-ohne-schiffsfuehrer-soll-bis-22-uhr-pendeln/104484830.html>;
- ▶ https://www.volksfreund.de/region/konz-saarburg-hochwald/fotos-mobilitaetshub-in-merzkirchen_aid-134585881;
- ▶ https://www.volksfreund.de/region/konz-saarburg-hochwald/fotos-mobilitaetshub-in-merzkirchen_aid-134585881;
- ▶ <https://www.faszinationmosel.info/2025/05/05/mosel-grenzenlos-martin-guedelhoefer-erzaehlt-seine-geschichte/>;
- ▶ <https://www.tagesschau.de/inland/regional/rheinlandpfalz/swr-wie-nittel-und-machtum-fuer-eine-grenzuebergreifende-moselbruecke-kaempfen-100.html>;
- ▶ <https://www.wort.lu/luxemburg/osten/neue-bruecke-zwischen-machtum-und-nittel-wird-realistischer/84514027.html>;
- ▶ https://www.volksfreund.de/region/konz-saarburg-hochwald/zwischen-nittel-und-machtum-wird-moselbruecke-bald-realitaet_aid-133387559;
- ▶ <https://lokal.de/artikel/377109/nittel-grenzueberschreitende-verbinder>

[dungsbruecke-ist-realisierbar-fazit-von-machbarkeitsstudie/](#);

- › <https://www.konz.de/de/leben-in-konz/aktuelles/pressemitteilung/2025-zweites-halbjahr/>;
- › <https://wormeldange.lu/bruckenschlag-delux-2/>;
- › <https://www.wochenspiegellive.de/kreis-trier-saarburg/artikel/bruecke-zwischen-nittel-und-machtum-koennte-realitaet-werden>;
- › <https://www.diegrenzgaenger.lu/gesellschaft/zwei-orte-an-der-mosel-traeumen-von-einer-fussgaengerbruecke/>;
- › <https://antenne-trier.com/nittel-geplante-fuss-und-radbruecke-nach-luxemburg-ist-realisierbar/>.

L'échange avec d'autres acteurs pertinents qui participent à la coopération et aux initiatives transfrontalières revêt également une grande importance, afin de créer des synergies, mais aussi de pouvoir relever ensemble les défis :

- › [Kick-Off Event for the Interreg Project LATI](#) le 27 juin 2025: <https://www.uni-gr.eu/en/node/3788>;
- › Facharbeitskreis Mobilität le 6 octobre 2025: <https://www.wort.lu/luxemburg/osten/faehre-ohne-schiffsfuehrer-sollbis-22-uhr-pendeln/104484830.html>;
- › Transnationale Initiative Kommunalpolitik (TIK) le 3 octobre 2025: <https://www.instagram.com/regionhoch3/>;
- › Manifestation annuelle Programme Interreg Grande Région le 15 octobre 2025: <https://interreg-gr.eu/de/zusammenfassung-der-jahresveranstaltung-des-programms/>;
<https://www.facebook.com/interreggr/videos/retour-sur-la-manifestation-annuelle-du-programme-interreg-grande-r%C3%A9gion-le-14-/849167787658045/>.

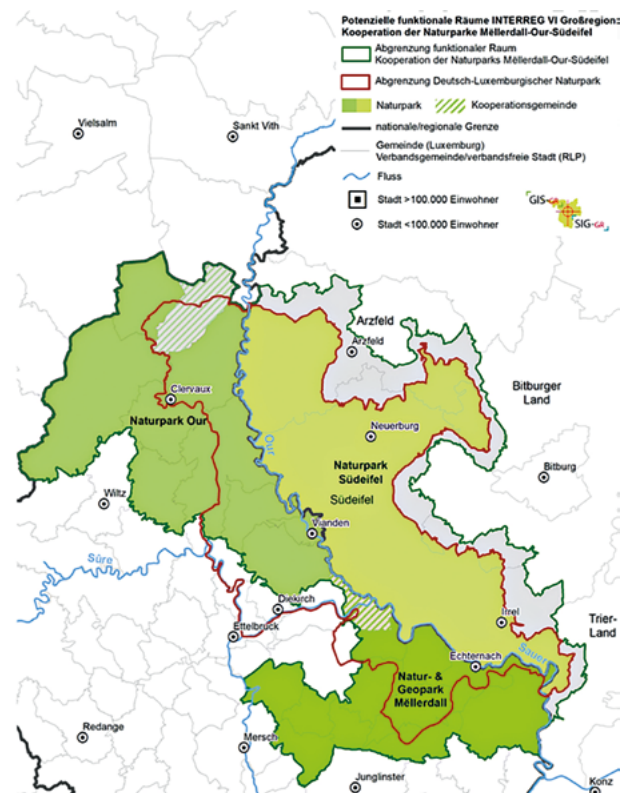
iv. Réunion de clôture 2025: état des lieux et prochaines étapes

Pour clôturer l'année, un comité de suivi a été organisé par le DATer afin de présenter l'état d'avancement actuel de l'EOM, de

décider des modalités concrètes de mise en œuvre dans le cadre du management régional de l'EOM et de définir les prochaines étapes pour 2026. Parmi les décisions prises figurent entre autres la validation d'un avenant à la convention initiale précisant les conditions-cadres du management régional dans le contexte de la zone fonctionnelle, la confirmation de l'avenir de l'EOM et, dans cette optique, la préparation du projet d'institutionnalisation potentiel prévu pour le premier trimestre 2026.

7.1.8. Coopération des parcs naturels Möllerdall-Our-Südeifel (MOSE)

Depuis 2021, une zone fonctionnelle transfrontalière issue du parc naturel germano-luxembourgeois, nommée «Coopération des parcs naturels Möllerdall-Our-Südeifel» (MOSE), est en cours de préparation en vue d'un co-financement européen dans le cadre du programme Interreg VI Grande Région. La zone est majoritairement composée des territoires du parc naturel de l'Our, du Natur- & Geopark Möllerdall et du parc naturel Südeifel (Rhénanie-Palatinat).



Périmètre de la coopération des parcs naturels Möllerdall-Our-Südeifel - © DATer

En 2025, la convention de financement pour le management régional a été finalisée et signée. Ainsi, le travail opérationnel a pu commencer avec le développement de premières idées de projets.

L'année 2025 a donc été placée sous le signe de la mise en œuvre et la zone fonctionnelle a pu se consacrer à la réalisation concrète. Dans ce contexte, un comité de sélection a été organisé le 26 février à Ralingen.

En 2025, le DATer a continué à assumer son rôle de partenaire stratégique et de cofinancier.

7.1.9. Zones fonctionnelles transfrontalières

7.1.9.1. Zones fonctionnelles Luxembourg-Wallonie Nord et Sud

Le programme de coopération territoriale Interreg VI Grande Région soutient, dans le cadre de son axe stratégique «Une Grande Région plus proche des citoyens» et au cours de la période de programmation 2021-2027, la mise en œuvre de stratégies de développement territorial intégrées par le biais d'une gouvernance locale et transfrontalière dite «zone fonctionnelle». Afin d'être éligible pour un tel soutien, un territoire transfrontalier défini en tant que zone fonctionnelle doit disposer d'une stratégie intégrée et d'un système de gouvernance capable de mettre en œuvre cette stratégie.

Dans le cadre du programme Interreg Grande Région, le Grand-Duché de Luxembourg, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont proposé de définir deux zones fonctionnelles distinctes au nord et au sud de leur frontière commune. Elles couvrent, d'une part, la zone fonctionnelle sud entre Arlon (Wallonie) et Steinfort (Luxembourg) et, d'autre part, la zone fonctionnelle nord au sein des parcs naturels de la Haute-Sûre (Luxembourg) et de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier (Wallonie).

Les stratégies de coopération territoriale transfrontalière pour les deux [zones fonctionnelles transfrontalières Luxembourg-Wallonie](#) («ZFT» par la suite) ont été finalisées en décembre 2023.

Elles s'articulent autour de dix axes stratégiques, couvrant six thématiques essentielles, à savoir :

- Développement urbain;
- Services et équipements publics;
- Mobilité;
- Changement climatique, cycle de l'eau et biodiversité;
- Economie régionale, locale et circulaire;
- Tourisme.

L'événement de lancement politique des ZFT a eu lieu le 18 mars 2025 à Eischen, en présence de Monsieur Claude Meisch, ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire et de Monsieur Adrien Dolimont, Ministre-Président de la Wallonie.

Depuis l'ouverture des deux appels à projets le 13 mai 2024, plusieurs projets ont été approuvés par les comités décisionnels des deux zones fonctionnelles :

i. Projets approuvés dans les ZFT Nord et Sud

a. Projets approuvés dans la ZFT Nord :

- DSENS : coopération entre Houtopia, Univers de sens (Houffalize) et Park Sënnersräich (Wincrange) (éducation, tourisme)
- WALLUXSANTE : coopération transfrontalière en santé dans l'espace frontalier rural Wallonie Luxembourg (santé)
- Voies d'Eau-trefois : développer la notoriété touristique du patrimoine lié aux activités industrielles transfrontalières d'autrefois (tourisme, biodiversité)
- AlimentationGR : logistique et distribution des produits locaux dans la Grande Région (économie régionale, locale et circulaire)
- ECLAT : Engagement Commun pour L'amélioration de l'Attert Transfrontalière (cycle de l'eau)

b. Projets approuvés dans la ZFT Sud:

- Barnich Kleinbettingen: liaison cyclo-piétonne entre l'école de Barnich-Sterpenich (BE) et la gare de Kleinbettingen (LU) (mobilité)
- PTE: pont transfrontalier Eisch et liaison entre réseaux cyclables belgo-luxembourgeois (mobilité)
- TRI-PONT: Pont du Point Triple: mobilité douce sans frontières (mobilité)
- SOS Faune sauvage: pour une prise en charge de qualité de la faune sauvage dans la ZFT Sud (biodiversité)

ii. Transfert de fonds entre les ZFT Sud et Nord

En fin de l'année 2025, la ZFT Nord a affichée une surconsommation (-5,70%) de l'enveloppe budgétaire FEDER initiale de 4,5 millions €. La ZFT Sud a disposé d'une enveloppe restante de 32,6% de l'enveloppe FEDER initiale de 3,6 millions €.

Menée à l'automne 2025 par le Secrétariat conjoint, l'évaluation des zones fonctionnelles de la Grande Région a permis d'analyser l'état de la programmation, de la consommation des crédits, des projets envisagés et des besoins complémentaires par zone. Sur cette base, le comité de suivi du Programme Interreg Grande Région, se réunissant le 11 décembre 2025, a examiné la situation des «zones fonctionnelles» et approuvé le transfert de fonds FEDER entre zones.

Pour la ZFT Nord, le cComité a décidé, avec effet immédiat, d'octroyer un montant supplémentaire de 1.500.000,00€ FEDER (soit un montant total de 6.067.159,69 € dédié aux projets). Compte tenu de l'état de la programmation du budget de la zone (105% actuellement), ce budget complémentaire permet de dégager un montant de 1.239.558,04 € FEDER pour le déploiement de nouveaux projets.

Pour la ZFT Sud, le comité a décidé, avec effet immédiat, de maintenir les fonds d'un montant total de 3.607.002,47 € dédié aux projets dont 1.176.700,76 € restent disponibles.



© SIG-GR

7.1.9.2. Région tri-nationale Eifel-Ostbelgien-Éislek (EOE)

La création du Groupement Européen d'Intérêt Économique (GEIE) le 14 octobre 2024 a marqué le point de départ de l'opérationnalisation de la zone fonctionnelle Eifel-Ostbelgien-Éislek (EOE) dans le cadre du Programme Interreg Grande Région. Dans la continuité de cette étape, le DATer, avec le soutien de la Communauté germanophone, a engagé les travaux préparatoires nécessaires pour lancer le premier appel à projets sous forme d'appel continu au premier trimestre 2025. Ces préparatifs ont abouti à la tenue d'un comité de sélection le 11 mars, chargé de valider les documents correspondants. En avril, deux avancées majeures ont suivi: le lancement officiel de l'appel à projets et la prise de fonction du management régional, rendue possible grâce à la participation active du DATer.

L'année 2025 s'est ainsi inscrite sous le signe de la mise en œuvre de la stratégie de la zone, à travers l'initiation et la réalisation de projets.

À cet égard, le Programme Interreg Grande Région a alloué 4.203.108 € à la région pour la promotion de projets visant à mettre en œuvre sa stratégie, laquelle couvre les thématiques suivantes :

- › Tourisme et culture ;
- › Nature ;
- › Mobilité ;
- › Marché du travail et Services publics ;
- › Énergie.

Dans ce contexte, et à la suite de la mise en place du management régional, deux autres comités de pilotage se sont réunis : le 22 septembre 2025 à Burg-Reuland et le 18 novembre 2025 à Weiswampach. Ces réunions ont permis de confirmer, entre autres, les dernières modalités relatives à la validation des projets par le comité de sélection, mais aussi de valider un nouveau projet potentiel (« Grün »). Ce dernier devrait porter sur la question des espèces végétales envahissantes.

i. Initiatives de projet élaborés en 2025

Parallèlement, d'autres initiatives ont été développées dans différents domaines de la stratégie de la zone fonctionnelle EOE :

- › Denk mal an Europa :
Le projet favorise le sentiment d'appartenance européenne dans la zone frontalière Belgique–Allemagne–Luxembourg grâce à la valorisation du Monument européen situé à Ouren.
- › Eifelburgen :
L'objectif est de rendre les ruines de châteaux de la région trinational EOE accessibles de manière numérique et moderne via une application, en tant que patrimoine culturel commun.
- › WALDSCHUTZ :
Élaboration d'un cadre opérationnel commun pour la coopération transfrontalière lors des interventions contre les incendies de forêt et de végétation.

ii. Communication

Outre l'accompagnement stratégique et opérationnel général de la mise en œuvre de l'EOE, le DATer informe également sur la zone, notamment par le biais de la mise en réseau ou de la communication sur la zone fonctionnelle via son portail et celui du Gouvernement :

- › <https://amenagement-territoire.public.lu/fr/grande-region-affaires-transfrontalieres/zones-fonctionnelles.html> ;
- › <https://amenagement-territoire.public.lu/fr/actualites/2025/interreg.html> ;
- › https://gouvernement.lu/de/actualites/toutes_actualites/communiqués/2025/04-avril/30-foerdermoeglichkeiten-projekte.html.

De plus, les contacts et les échanges avec d'autres initiatives ainsi que d'autres zones fonctionnelles sont activement entretenus. Ainsi, le 14 novembre s'est tenue la rencontre annuelle du Programme Interreg Grande Région, à laquelle ont participé à la fois la zone EOE et le DATer :

- › Manifestation annuelle Programme Interreg Grande-Région le 15 octobre 2025 : <https://interreg-gr.eu/de/zusammenfassung-der-jahresveranstaltung-des-programms/>
- › <https://www.facebook.com/interreggr/videos/-retour-sur-la-manifestation-annuelle-du-programme-interreg-grande-r%C3%A9gion-le-14-/849167787658045/>.

Le management régional a également travaillé à renforcer la visibilité publique de la zone fonctionnelle, en concertation avec le DATer, qui a été consulté et associé au processus. Des supports d'information pour les événements publics ont été créés, notamment des roll-ups et des flyers, conformément à la stratégie de communication élaborée en concertation avec le DATer. Par ailleurs, un film explicatif destiné à présenter la zone EOE est en cours de production, également en cohérence avec cette stratégie.

Des informations actualisées sur l'EOE sont désormais disponibles via le site web, la newsletter et les réseaux sociaux :

- › <https://www.fr-oeo.eu/aktuelles/newsletter/>;
- › Instagram: <https://www.instagram.com/trinationale.region.oeo/>;
- › Facebook: <https://www.facebook.com/profile.php?id=61582728219668>;
- › LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/trinationale-region-eifel-ostbelgien-%C3%A9islek/?viewAsMember=true>.



© SIG-GR

7.1.9.3. Territoire naturel transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette (TNT)

En 2025, la zone fonctionnelle «Territoire naturel transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette» (TNT) est entrée dans une phase opérationnelle de mise en œuvre de sa stratégie, et ce à travers l'animation territoriale et l'accompagnement des porteurs de projets. Les actions de mobilisation se sont renforcées (actualisation des supports d'information, actions de sensibilisation et de mise en réseau, rencontres avec des acteurs du territoire) afin de favoriser l'émergence d'initiatives transfrontalières.

Sur le plan des projets, une étape importante a été franchie avec le dépôt du projet «Rivières». En parallèle, d'autres projets ont continué à être accompagnés et préparés en vue de dépôts ultérieurs.

La gouvernance et le suivi ont été consolidés lors du COMAC du 16 décembre 2025, qui a permis de faire le point sur l'avancement, les aspects financiers et les difficultés rencontrées. Le contexte budgétaire a évolué de manière significative: le programme a décidé en décembre 2025 de réduire de 50% l'enveloppe FEDER de la zone fonctionnelle, à savoir de 5,26 millions à 2,63 millions d'euros.

Le DATer, cofinanceur et membre du comité décisionnel, continue d'assurer le suivi et de contribuer à l'orientation stratégique de la zone.

**Zone fonctionnelle INTERREG VI Grande Région:
Territoire naturel transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette**



© SIG-GR



Les programmes
de la coopération
territoriale
européenne



8.1. La politique de cohésion au niveau européen

La politique de cohésion vise à endiguer les écarts de richesse et de développement entre les régions européennes. Elle joue un rôle important en aidant l'UE à atteindre ses objectifs stratégiques au fil des ans grâce à des investissements qui contribuent à la compétitivité, à l'inclusion sociale, aux transitions écologique et numérique et à la transformation industrielle dans les différentes régions de l'UE. Politique majeure de l'UE au côté de celle portant sur l'agriculture, elle est, comme cette dernière, dotée de près d'un tiers du budget de l'UE.

Au cours de l'année 2025, les échanges sur le sujet au sein des réunions du Conseil de l'UE ont principalement porté sur l'avenir de la politique de cohésion post-2027. Lors de la réunion du Conseil des affaires générales (Cohésion) du 28 mars 2025, les ministres en charge de la politique de cohésion ont procédé à un échange de vues sur la base d'un document de la présidence intitulé «*Une politique de cohésion plus dynamique et stratégique: engager le changement dans le contexte de l'actuel et du prochain cadre financier*». Les ministres ont débattu de la manière d'atteindre les objectifs de la politique de cohésion prévus par les traités, d'encourager la gouvernance multiniveaux dans la nouvelle architecture des politiques de l'UE post-2027 et comment programmer la future politique de cohésion dans le cadre d'un plan par pays, y compris les réformes et les investissements au niveau national et infranational.

Les ministres ont également approuvé des conclusions sur la cohésion et la politique de cohésion post-2027. Le texte souligne l'importance de la cohésion économique, sociale et territoriale et de son rôle face aux défis de l'UE ainsi que les liens étroits entre cohésion et compétitivité de l'Union.

La Commission européenne (COM) a publié, le 1^{er} avril 2025, la communication intitulée «*Une politique de cohésion modernisée*»

l'examen à mi-parcours», parallèlement à deux propositions législatives qui modifient : i) les règlements relatifs au Fonds européen de développement régional (FEDER), au Fonds de cohésion et au Fonds pour une transition juste (FTJ) et ii) le règlement relatif au Fonds social européen + (FSE+). Ce paquet introduit de nouvelles priorités découlant des défis géopolitiques et économiques actuels, à l'occasion de l'examen à mi-parcours des programmes de cohésion, qui sert à allouer la «réserve de flexibilité» – une dotation correspondant à 50 % de l'ensemble des fonds pour 2026 et 2027. Les propositions découlant de cette revue accordent une attention particulière à la défense et à la sécurité, à la compétitivité, aux régions frontalières orientales, au logement abordable (y compris au logement social), à l'accès sûr et la gestion durable de l'eau, à la transition énergétique (décarbonation) et aux villes. Elles prévoient des incitations financières pour les programmes qui allouent la réserve de flexibilité à l'une de ces priorités (préfinancement plus élevé et financement par l'UE pouvant aller jusqu'à 100 %). Si les programmes consacrent au moins 15 % de leur dotation à ces priorités, ils reçoivent un préfinancement supplémentaire à titre de bonus et une prolongation d'un an de la période d'éligibilité (jusqu'au 31 décembre 2030). Les textes législatifs relatifs découlant de cette stratégie révisée à mi-parcours ont été adoptés le 18 septembre 2025.

La COM a dévoilé, le 16 juillet 2025, ses propositions pour le nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union européenne (UE) pour les années 2028 à 2034. Une période de deux années de négociations intenses est ainsi enclenchée.

Les plans nationaux et régionaux de partenariat (PNRP) sont la grande innovation de la nouvelle proposition de la COM pour le CFP 2028-2034. La COM propose d'y intégrer plusieurs domaines thématiques sous ce chapeau technique et budgétaire commun. Les budgets de la cohésion et de la politique sociale - dont le Fonds social européen, ainsi que ceux de l'agriculture, de la pêche et de la migration sont ainsi regroupés sous un seul fonds, appelé «*fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, pour*

la prospérité agricole et rurale, pour la pêche et le maritime et pour la sécurité».

Les programmes techniques rattachés aux politiques précédemment énumérées sont désormais regroupés, sous forme de chapitres séparés, dans la partie II du plan, la partie I présentant le concept global de la politique nationale et régionale du pays. Autre réforme d'importance proposée par la COM: une gestion beaucoup plus axée sur la performance, en s'appuyant sur des indicateurs d'activité et de résultats, et des règles de gestion plus harmonisées entre les programmes («chapitres»).

À la suite de cette publication en juillet 2025, les travaux d'analyse, de discussion, de clarification et de concertation ont démarré très activement dès le mois de septembre sous l'égide de la présidence danoise et se poursuivront à travers et au-delà de 2026. Le travail d'analyse technique au Conseil est mené au niveau du «Groupe de travail ad hoc CFP Plans nationaux et régionaux». Les négociations sur les règlements sectoriels relatifs au fonds FEDER, FSE et Interreg se poursuivent en parallèle au groupe de travail SMOR.

8.2. Actions de communication

8.2.1. Évènements d'information

Les évènements d'information de l'année 2025 (co-)organisés par le Point de contact Interreg Grande Région et où il a été présent pour informer ont été nombreux, et ils se sont déroulés en présentiel ou en ligne.

Le 28 janvier 2025, le DATer a invité les «correspondants Interreg» issus des différents ministères luxembourgeois dans ses locaux, notamment pour leur faire part de l'état actuel de la mise en œuvre des programmes Interreg et pour inciter un échange interministériel sur la coopération transnationale et transfrontalière. Le même jour, une séance d'information sur des possibilités de soutien d'initiatives locales dans le «House of Startups» a eu lieu avec le CELL, sous le titre de

«Cercle des partenariats»; le Point de contact y a présenté le dispositif des petits projets. Après l'évènement, une brochure a été partagée avec les participants. Le dispositif des petits projets y est aussi expliqué.

QR-Code pour accéder à la brochure sur canva :



Le 20 mars 2025, le Point de contact a de nouveau présenté les petits projets dans le cadre d'un évènement organisé par «WeCitizens» qui avait pour but d'activer la coopération transfrontalière du secteur de la jeunesse dans la Grande Région. Une vingtaine de participants étaient présents.

En octobre 2025, une séance d'information en ligne ensemble avec le «Creative Europe Desk» au Luxembourg a été organisée pour informer le public culturel des possibilités de cofinancements européens. Dans ce cadre, le Point de contact luxembourgeois a présenté le dispositif des petits projets à une vingtaine de personnes.

Des réunions internes dans le cadre des «Country Team Meetings» ont été organisées, notamment avec une représentante de la Commission, pour informer celle-ci sur les activités de communication planifiées ensemble avec le network des fonds européens au Luxembourg (AMIF, BMVI, FSE+, ISF, FEDER). Dans ce cadre, Interreg a été représenté lors d'une visite chez LIST à Hautcharage de même qu'une visite chez l'IFSB au Luxembourg. Des échanges sur les fonds et sur les activités des projets concernés ont eu lieu dans ce contexte.

De nombreuses réunions entre les fonds nommés ont été organisées pour planifier déjà les évènements de communication avec des différents groupes cibles pour la 1^{ère} moitié de l'année 2026.

8.2.2. Événement annuel Interreg NWE – « Coopérer pour un impact durable »

Cette année, le Grand-Duché de Luxembourg a accueilli l'événement annuel du programme Interreg North-West Europe le 16 décembre au European Convention Center Luxembourg, réunissant 340 participants provenant de plus de sept pays.

L'accent a été mis sur le réseautage entre les participants. Dans le cadre d'une exposition de posters, 70 projets ont été présentés, dont 24 également mis en avant lors des « pitches » de projets.

Ouvert par Monsieur le ministre Meisch et co-animé par le DATer, l'événement s'inscrivait dans la stratégie ambitieuse de capitalisation du Programme NWE et a permis d'explorer comment renforcer l'impact des résultats des projets.



© Michel Brumat

Cet événement a également marqué l'ouverture officielle du premier appel à projets de capitalisation, destiné à favoriser la diffusion et la mise en œuvre des résultats existants.

8.2.3. Europe Day

Les festivités autour de la Journée de l'Europe se sont déroulées le 10 mai 2025 à Echternach. Les Points de contact Interreg North-West Europe, Interreg Europe et ESPON étaient présents pour représenter l'ensemble des programmes européens suivis par le DATer. Ils ont partagé leur stand avec les Fonds européens AMIF, BMVI, FSE+, FEDER et ISF. L'objectif principal était de faire connaître et de promouvoir les programmes de coopération européenne. Les informations sur les fonds structurels ont été transmises de manière ludique grâce à un quiz interactif.



8.2.4. Interreg Cooperation Day

Si, en principe, l'Interreg Cooperation Day est organisé pour le 21 septembre; cette année, à l'issue des discussions post-2027 ainsi qu'en vue des 35 ans Interreg, l'événement s'est déroulé pendant deux jours, à savoir les 18 et 19 septembre 2025.

Le 18 septembre, le grand public s'est retrouvé à Esch-sur-Alzette pour écouter de nombreuses présentations des élus et de la Commission européenne sur l'avenir d'Interreg, tandis que le 19 septembre était une journée plus interactive dédiée à l'échange, avec la tenue d'un débat politique au Parlement européen au Luxembourg et d'ateliers thématiques.

À l'occasion de cette journée en combinaison avec le 35^e anniversaire d'Interreg, le DATer a publié une première vidéo d'une campagne de communication, expliquant le fonctionnement des programmes Interreg et donnant des chiffres concrets de la participation luxembourgeoise dans les programmes de coopération. À la suite de cette première vidéo, de nombreuses publications sur les médias sociaux, mais aussi sur le site web des fonds européens ainsi que sur les diverses plateformes internes du ministère et des fonds européens ont été publiés pour montrer la diversité des projets qui sont soutenus par les programmes à un public plus large. Dans le cadre du Cooperation Day, un article a été publié sur l'activité [d'Interreg au Luxembourg](#) et un article a été publié dans la «Naturparkzäitschrëft».

avec un focus sur le Luxembourg et la Grande Région, et d'engager des échanges entre décideurs publics, chercheurs et praticiens sur les enjeux du logement abordable et les perspectives de coopération transfrontalière.

Le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire a souligné que le logement abordable constitue un enjeu central de la cohésion sociale et territoriale et a insisté sur l'importance de poursuivre les travaux et la coopération à ce sujet, en particulier dans les régions frontalières. Il a également mis en avant le rôle d'ESPON dans l'appui aux politiques publiques à travers des analyses territoriales comparables et fondées sur des données, ainsi que la nécessité d'une approche intégrée articulant logement et aménagement du territoire.



8.2.5. Conférence annuelle ESPON

Dans le cadre des activités du Point de contact ESPON, celui-ci a organisé le 13 novembre 2025 sa conférence annuelle intitulée «*Le logement abordable en régions métropolitaines transfrontalières: résultats de la recherche et initiatives politiques*», au ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire à Luxembourg. La conférence a permis de présenter les principaux résultats de l'étude «ESPON House4All»,

8.2.6. Production de matériel de support pour la communication

En ce qui concerne le matériel de support pour la communication, le DATer a investi pour la première fois dans une grande campagne des médias sociaux, concernant le 35^e anniversaire des programmes Interreg. Dans ce cadre, une campagne sur les nouveaux médias sociaux (voir le chapitre 8.2.4.) a été créée. Dans une première phase, une vidéo générale sur le fonctionnement des programmes Interreg, avec une interview avec Monsieur le ministre Meisch a été produite et montrée dans le cadre de la Journée de la Coopération au Parlement européen.

Pour la deuxième phase de la campagne, qui consiste en 35 messages sur les programmes, les points de contact des programmes Interreg ont accompagné l'agence dans le tournage de 18 vidéos sur une période de 3 mois, tout en organisant les rencontres entre les partenaires de projets et l'agence.

Après, une phase de vérification de même que de planning concrète avec des publications sur les médias sociaux des fonds européens a commencé. Un compte-rendu avec les chiffres de cette campagne sera publié en 2026.

8.2.7. Le site national « Fonds européens » et la newsletter

Le *Portail des Fonds européens* www.eufunds.lu a été régulièrement mis à jour pendant l'année 2025. La [newsletter nationale des Fonds européens](#) a été envoyée environ toutes les 8 semaines. Une majorité des projets avec participation luxembourgeoise dans le Programme Interreg Grande Région a été publiée sur le site. Dans le cadre de la communication avec les fonds structurels au Luxembourg, les points de contact ont, ensemble avec les autres fonds, créé un compte commun sur les réseaux sociaux afin de mieux communiquer sur les activités des programmes Interreg. Celui-ci a été lancé avec la journée de l'Europe en mai 2025.

8.2.8. La carte interactive des projets Interreg

L'équipe Interreg a développé, ensemble avec des experts SIG du DATer, une [carte interactive des projets Interreg au Luxembourg \(2021-2027\)](#). Découvrez les initiatives classées par thématique, opérateur ou programme.

8.2.9. INFORM-Network

Les points de contact de la Grande Région, North-West Europe, Europe et ESPON participent régulièrement à des réunions avec

les responsables de la communication des programmes FSE+, FEDER, Interreg, BMVI, ISF et AMIF qui assurent la communication et la valorisation des actions auprès du grand public et des porteurs de projets sous diverses formes et via des canaux de communication divers. Dans ce contexte, les points de contact participent à différents événements pour représenter les fonds européens au niveau national et international vis-à-vis de la Commission européenne.

Dans ce cadre, la Commission organise les EU-INFORM meetings au niveau national. Dans l'année 2025, le Luxembourg a accueilli une trentaine de participants d'autres fonds structurels de toute l'Europe au Parlement dans le cadre du INFORM-EU communication LAB. Dans ce cadre, des échanges sur les pratiques de communication dans les réseaux divers ont été menés en présence de différents membres responsables des fonds. La coordination principale de cet événement a été menée avec la Police Grand-Ducale et les fonds BMVI et ISF.

8.2.10. EU-Networking Meeting

Le *EU-Networking Meeting* offre une plateforme d'échange unique pour les représentants luxembourgeois des programmes, institutions et fonds européens dans tous les domaines. Des représentants des programmes Interreg, CERV, *European Enterprise Network*, du Centre Européen des Consommateurs, Luxinnovation, Solvit et autres étaient présents pour échanger et explorer de nouvelles synergies possibles. Ils se sont donné pour défi d'intensifier l'impact et les efforts d'échange et de mise en réseau des programmes européens sur le terrain.

En 2025, une séance s'est tenue le 23 septembre au Parlement européen sous la forme d'une Assemblée générale des réseaux européens. De nouveau, les échanges de bonnes pratiques, mais aussi la thématique post-2027 et l'état de l'Union européenne ont été discutés vivement entre la Représentation de la Commission et les réseaux participants.

8.3. Interreg Grande Région

8.3.1. Volet Autorité nationale

En tant qu'Autorité nationale du [Programme Interreg VI Grande Région 2021 - 2027](#), le DATer organise l'instruction nationale des projets. Ainsi, les fiches synthétiques déposées dans le cadre des appels à projets classiques et des appels à petits projets comptant au moins un opérateur luxembourgeois sont envoyées aux correspondants Interreg compétents des différents ministères qui émettent un avis thématique. Sur base de ces avis, l'Autorité nationale arrête sa position dans les réunions dites «Go / No Go».

En 2025, l'Autorité nationale a participé aux réunions du Comité de suivi des programmes qui ont eu lieu le 15 mai et le 11 décembre, ainsi qu'au Comité de suivi projets qui s'est tenu le 9 octobre. L'Autorité nationale a également participé aux réunions «Go/No Go» qui se sont tenues les 13 et 26 mars. Finalement, l'Autorité nationale a aussi participé au Comité de suivi petits projets le 14 avril à Metz. En outre, l'Autorité nationale a participé à 4 réunions du groupe de travail programme & projets, ainsi qu'aux réunions préparatoires pour les Comités susmentionnés.

L'Autorité nationale a aussi organisé le 29 avril le séminaire financier pour les partenaires luxembourgeois du 2^e appel à projets. Les contrôleurs financiers luxembourgeois ont expliqué les règles financières à respecter lors de la création des déclarations de créance.

8.3.2. Volet Autorité de gestion

À la suite de l'approbation du programme de coopération par la Commission européenne le 7 octobre 2022, l'Autorité de gestion Programmes Interreg Grande Région a poursuivi la mise en œuvre du programme de coopération en 2025.

8.3.3. Le GECT – Autorité de gestion Programmes Interreg Grande Région

En 2025, l'équipe du Secrétariat conjoint du Programme Interreg Grande Région, qui soutient les travaux du GECT, comptait un effectif total de 16 équivalents temps plein, à la suite du départ à la retraite de l'un de ses collaborateurs.

Par ailleurs, le GECT a bénéficié de l'initiative IVY (Interreg *Volunteer Youth*), proposée par la Commission européenne, permettant l'accueil de deux stagiaires au cours de l'année 2025. La gestion et la formation du personnel sont assurées par la directrice, ses deux collaborateurs, ainsi que par la secrétaire du GECT.

L'assemblée du GECT s'est réunie en juillet 2025 afin de faire le point sur la situation de la structure et sur l'avancement du programme.

8.3.4. Appels à projets classiques

En 2025, le Programme a procédé à l'analyse des projets soumis dans le cadre du troisième appel à projets, lancé en 2024. À l'issue de cet appel, 13 projets ont été déposés. Le Secrétariat conjoint a examiné ces projets au regard de leur recevabilité, de leur qualité ainsi que de leur contribution aux priorités du Programme. Sur la base de cette analyse, le Secrétariat conjoint a transmis ses recommandations au Comité de suivi du Programme, qui a décidé de retenir 12 projets en vue d'un cofinancement par le FEDER.

Par conséquent, 141.324.481 millions € de FEDER ont été programmés en 2025. Les projets concernés sont répartis sur les priorités thématiques suivantes du Programme :

- ▶ une Grande Région plus verte;
- ▶ une Grande Région plus sociale;
- ▶ une Grande Région plus proche des citoyens;
- ▶ une meilleure gouvernance de la Grande Région.

Le quatrième appel à projets a été lancé en novembre 2025. Les résultats de cet appel sont attendus pour octobre 2026.

8.3.5. Appels à petits projets

En 2025, le Programme a poursuivi la mise en œuvre des petits projets avec l'examen des dossiers soumis dans le cadre du deuxième appel à petits projets. Au total, 19 projets ont été présentés, dont 15 proposés pour approbation sous réserve et 4 proposés au rejet par le Secrétariat conjoint. Sur la base de cette analyse, le Secrétariat conjoint a transmis ses recommandations au Comité de suivi du Programme qui a décidé de retenir 15 projets en vue d'un cofinancement par le FEDER.

Par ailleurs, le troisième appel à petits projets a été ouvert à la soumission en septembre 2025, avec une clôture en novembre 2025. La décision relative aux projets déposés dans ce cadre est attendue pour avril 2026.

8.3.6. Appels à projets des zones fonctionnelles

En 2025, la mise en œuvre des zones fonctionnelles s'est poursuivie au sein du Programme Interreg Grande Région. Cette année a été marquée par l'achèvement du déploiement de l'ensemble des zones fonctionnelles prévues dans le cadre du Programme 2021-2027. Trois nouvelles zones fonctionnelles sont ainsi devenues opérationnelles, à savoir le Territoire naturel transfrontalier (TNT) de la Chiers et de l'Alzette, la Région trinationale Eifel-Ostbelgien-Éislek (EOE) ainsi que la zone de coopération des Parcs naturels Mël-lerdall-Our-Südeifel (MOSE).

Avec l'activation de ces trois zones, le Programme compte désormais neuf zones fonctionnelles disposant chacune d'une stratégie territoriale intégrée et d'une gouvernance dédiée. Ces zones constituent un instrument essentiel pour renforcer le développement territorial intégré et rapprocher la coopération transfrontalière des citoyens, conformé-

ment à la priorité du Programme visant une Grande Région plus proche des citoyens.

En 2025, un total de 25 projets a été approuvé dans l'ensemble des zones fonctionnelles, y compris les nouvelles zones établies telles que l'EOE et la MOSE.

8.3.7. Travaux de mise en œuvre du programme

En 2025, le travail de concertation entre l'Autorité de gestion et les différents organes du Programme s'est poursuivi de manière soutenue. Des réunions de travail ont été organisées avec les Autorités partenaires du Programme, les Points de contact ainsi que les cellules de contrôle. Par ailleurs, l'Autorité de gestion a également organisé et participé à une réunion du Groupe des auditeurs. Au total, 28 réunions techniques ont été organisées en 2025.

Ces réunions ont permis d'aborder les différentes procédures et les aspects techniques liés à la mise en œuvre du Programme, notamment en ce qui concerne la gestion des projets et des petits projets, le déploiement des zones fonctionnelles, ainsi que les procédures financières et le système de gestion et de contrôle. Elles ont également constitué un cadre d'échange essentiel pour la discussion et la finalisation des documents de guidance, tant internes qu'à destination des bénéficiaires du Programme.

En outre, le Secrétariat conjoint a assuré la représentation du Programme lors d'événements européens majeurs, notamment à «Interreg GO! 2025», qui s'est tenu les 27 et 28 mars 2025 dans les villes jumelles transfrontalières de Gorizia (Italie) et Nova Gorica (Slovénie), ainsi qu'à l'*Interact Knowledge Fair*, organisée les 4 et 5 novembre 2025 à Dubrovnik.

Afin de soutenir les projets dans la soumission de leurs demandes de concours FEDER, deux formations (1x en français et 1x en allemand) concernant le système de gestion de projets «Jems» ont été organisées lors des différentes étapes d'instruction des projets.

Les Comités de suivi des programmes Interreg V Grande Région et Interreg VI Grande Région se sont réunis en mai, octobre et décembre pour discuter, entre autres, de la gestion continue du Programme et de l'approbation des projets soumis.

8.3.8. Communication

En 2025, le Programme Interreg Grande Région a poursuivi une mise en œuvre active de son plan de communication afin de renforcer la visibilité du Programme et des projets soutenus. Les actions menées ont combiné présence sur le terrain, communication digitale et relations presse.

Plusieurs événements ont été organisés ou accompagnés, dont des manifestations, des séminaires de lancement et un webinaire d'information sur les petits projets, complétés par des présentations régulières du Programme à la Maison de la Grande Région. Ces actions ont contribué à une meilleure diffusion des opportunités et résultats du Programme auprès des acteurs territoriaux.

Le site internet du Programme a été alimenté de manière continue avec des actualités et des pages projets en français et en allemand, générant une fréquentation soutenue et de nombreux téléchargements. Parallèlement, la communication sur les réseaux sociaux a été renforcée, permettant d'accroître la visibilité du programme et d'atteindre un public élargi.

Les relations presse ont également été consolidées à travers la diffusion de communiqués et l'organisation d'une conférence de presse, favorisant une couverture médiatique accrue des projets et du Programme.

Pour toute information complémentaire concernant les projets approuvés ou les activités du Programme: www.interreg-gr.eu

8.4. Interreg North-West Europe (NWE)

Le Programme de coopération transnationale [Interreg North-West Europe \(NWE\) 2021-2027](#) a été adopté par la Commission européenne en date du 24 août 2022 avec un budget d'environ 310 millions d'euros du FEDER. Il rassemble toutes les régions de la Belgique, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse ainsi qu'une partie des régions de l'Allemagne et de la France. Le Programme Interreg NWE 2021-2027 vise conjointement à «promouvoir une transition verte, intelligente et juste pour tous les territoires NWE dans le but de soutenir un développement équilibré et de rendre toutes les régions plus résilientes».

8.4.1. Participation du Luxembourg et réunions du Comité de suivi

Le Luxembourg est représenté dans le Programme Interreg NWE par des représentants du DATer (Autorité nationale), du MÉCO et du SYVICOL. Les décisions concernant les projets suivent une procédure de candidature en deux étapes. Pour formuler l'avis du Grand-Duché de Luxembourg au sein du comité de suivi, une consultation est organisée avec les ministères concernés par chaque thématique.

En 2025, le programme a connu une activité intense en matière de développement et de sélection de projets.

- ▶ 3-4 avril 2025:
Le Comité de suivi a évalué les candidatures de la première étape du cinquième appel à projets. Sur 133 demandes reçues, 39 projets ont été approuvés, dont 9 impliquant des partenaires luxembourgeois.
- ▶ 18-19 novembre 2025:
Lors de la deuxième étape du cinquième appel à projets, le Comité de suivi a approuvé 21 projets sur 37 candidatures, dont 6 avec participation de 7 partenaires luxembourgeois.

8.4.2. Présidence luxembourgeoise du Programme

En 2025, le Luxembourg a assuré la présidence des États membres d'Interreg NWE, apportant un appui opérationnel au Secrétariat conjoint et à l'Autorité de gestion pour la bonne conduite du Programme. Le 16 décembre 2025, le Luxembourg a accueilli l'Interreg NWE Annual Event, consacré à la valorisation de projets « à impact », au réseautage autour des thématiques du Programme et au lancement du premier appel à capitalisation ; environ 340 participants issus d'une dizaine de pays européens y ont pris part.

8.4.3. Résultats pour le Luxembourg

Fin 2025, 20 partenaires luxembourgeois sont engagés dans 26 projets. Plusieurs intervenant sur plusieurs dossiers, cela représente 37 participations au total. La contribution européenne (FEDER) associée s'élève à 9 886 440,43 €. Les informations détaillées figurent dans la [liste des projets](#) luxembourgeois ainsi que sur la [carte interactive](#) publiée sur le site des Fonds européens en septembre 2025.

8.4.4. Perspectives et coopération continue

Le Programme Interreg NWE continue d'évoluer avec une dynamique forte de coopération transnationale. L'engagement du DATer et du Luxembourg se traduit par :

- ▶ une participation active aux projets dans toutes les priorités du programme ;
- ▶ un rôle renforcé dans les instances décisionnelles, permettant une orientation stratégique ;
- ▶ l'implication des ministères compétents, favorisant une cohérence entre les projets et les stratégies nationales ;
- ▶ un soutien aux acteurs locaux, facilitant leur accès aux financements et aux ressources du programme.

8.5. Interreg Europe

Le Programme de coopération [Interreg Europe \(2021-2027\)](#) a été adopté par la Commission européenne en date du 5 juillet 2022, avec un budget de 379 millions EUR. 29 pays – tous les États membres ainsi que la Norvège et la Suisse – participent au Programme.

En 2024, par suite d'une décision du Comité de suivi et avec l'approbation de la Commission européenne, le Programme a été élargi à sept nouveaux États partenaires, portant ainsi à 36 le nombre de pays participants. Cette extension a permis d'intégrer des partenaires d'Albanie, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie et Ukraine, grâce à un financement supplémentaire de 15 millions EUR provenant des fonds IPA (Instrument d'aide de préadhésion) et NDICI (*Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument*).

8.5.1. Participation du Luxembourg et réunions du Comité de suivi

Le Luxembourg est représenté par des représentants du DATer (Autorité nationale) et par un représentant du SYVICOL.

En 2025, le DATer a participé à trois réunions du Comité de suivi, l'instance décisionnelle du Programme dans laquelle les États partenaires se réunissent pour discuter des orientations stratégiques, de l'évaluation des projets et des aspects financiers. Ces réunions se sont déroulées de la manière suivante :

8.5.1.1. Gdańsk (juin 2025)

Réunion hybride faisant le point sur les développements récents du Programme (intégration des États partenaires candidats, actualisation du manuel, mise en œuvre de la stratégie pour les actions pilotes). Le Comité a approuvé 26 projets comprenant 42 actions pilotes (env. 3,1 M€ de fonds Interreg), validé les dépenses 2024 et le budget 2025 d'assistance technique, ainsi que la sélection de l'évaluateur pour l'évaluation à mi-parcours.

Il a également pris note des avancées en matière d'audit, de gestion des risques et de communication, ainsi que de la clôture du programme 2014-2020.

8.5.1.2. Copenhague (octobre 2025)

Principalement consacrée aux perspectives post-2027, avec échanges sur le nouveau paquet législatif, la *Performance Based Approach* et les implications pour la gouvernance et la simplification des programmes Interreg. Le Comité a pris note des prochaines étapes, dont un Comité de programmation en mars 2026 (Lille) et l'édition 2026 de « Europe, let's cooperate! » (Copenhague).

8.5.1.3. Tirana (décembre 2025)

Réunion hybride centrée sur l'état d'avancement du programme et les perspectives post-2027, incluant une décision sur les termes de référence pour la sélection d'experts en programmation. Le Comité a également abordé les actions pilotes (mise à jour du manuel), approuvé le 3^e contrat subséquent de la *Policy Learning Platform* et fait le point sur les volets finance & audit. Les échanges ont inclus un retour d'expérience de la Municipalité de Tirana, l'état de l'évaluation à mi-parcours et la communication.

8.5.2. Résultats pour le Luxembourg

Grâce à sa participation active au Programme, le Luxembourg a pu :

- suivre et influencer les discussions sur l'avenir du Programme après 2027, en mettant en avant l'importance du maintien d'un cadre de coopération large et flexible ;
- soutenir les actions de renforcement des capacités pour les acteurs locaux, notamment via la *Policy Learning Platform*, qui leur permet d'accéder à des ressources spécialisées et d'échanger avec d'autres régions européennes confrontées à des défis similaires ;

- encourager et accompagner la participation d'acteurs luxembourgeois aux appels/projets et assurer le relais d'information vers les parties prenantes nationales.

8.5.3. Perspectives et coopération continue

Le Programme Interreg Europe continue d'évoluer avec un accent renforcé sur la capitalisation des bonnes pratiques et le suivi des résultats concrets issus des projets financés. Avec l'ajout de nouveaux pays partenaires, les opportunités de coopération pour les acteurs luxembourgeois s'élargissent, offrant ainsi de nouvelles possibilités d'apprentissage et d'échange pour améliorer les politiques publiques au niveau national et régional.

À ce jour, 4 partenaires luxembourgeois sont impliqués dans [4 projets](#), bénéficiant d'une contribution indicative de l'Union européenne de 635.000 €.

8.6. INTERACT

Le Programme INTERACT a pour objectif de soutenir la coopération territoriale européenne en renforçant l'efficacité de la gestion des programmes Interreg et en améliorant les compétences en matière de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

Le 7^e Comité de suivi INTERACT IV, tenu les 10 et 11 juin 2025 à Budapest, a été suivi en format hybride. Cette réunion a permis d'aborder l'état d'avancement du programme, les outils informatiques, les actions de communication ainsi que les perspectives stratégiques d'INTERACT, tout en poursuivant les réflexions sur le fonctionnement des comités de suivi.

Le DATer a également pris part au 8^e Comité de suivi INTERACT IV ainsi qu'au 1^{er} Comité de programme INTERACT V, organisés les 26 et 27 novembre 2025 à Oslo. Ces réunions ont notamment porté sur le suivi de la mise en œuvre du Programme INTERACT IV, l'évalua-

tion opérationnelle du programme et les premières orientations liées au lancement d'INTERACT V, y compris l'examen des possibilités d'intégration de composantes d'intelligence artificielle dans la gestion et l'opérationnalisation des Programmes Interreg.

Par ailleurs, le DATer continue de suivre les activités de renforcement des capacités proposées par INTERACT, notamment à travers l'*Interact Academy*, et soutient la capitalisation des projets Interreg via les outils développés par le Programme, contribuant ainsi à une coopération territoriale européenne plus efficace et visible.

8.7. ESPON

[ESPON](#) est à la fois un réseau d'observation sur l'aménagement et la cohésion du territoire européen et un programme de recherche appliquée dans le domaine de l'aménagement du territoire.

En juillet 2022, le nouveau Programme ESPON pour la période de programmation 2021-2027 a été approuvé par la Commission européenne avec un budget total d'environ 60 millions d'euros du FEDER et de cofinancement national. Il couvre les 27 États membres, la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande.

Il vise à poursuivre et développer son soutien aux acteurs publics locaux, régionaux, nationaux et européens en leur fournissant des analyses et données territoriales et ainsi contribuer à améliorer l'efficacité de leurs politiques de développement territorial. L'opération unique présentée par le GECT d'ESPON a été approuvée par le comité de suivi le 26 septembre 2022.

8.7.1. Activités

L'année 2025 a marqué la troisième année complète de mise en œuvre du Programme, dans le cadre de laquelle les efforts ont été concentrés sur la production de données territoriales dans un large éventail de domaines thématiques et sur le transfert de ces connais-

sances vers divers domaines politiques aux niveaux européen, national et régional, grâce à un ensemble diversifié d'activités de développement des connaissances.

En 2025, l'Autorité de gestion a tenu quatre réunions du Comité de suivi (en ligne en mars et septembre, et en présentiel en juin et novembre) afin de coordonner le dialogue entre le comité et le GECT ESPON.

Les plans d'action thématiques sont au nombre de huit :



Avec huit plans d'action thématiques opérationnels, plusieurs nouvelles activités de recherche territoriale ont été lancées, montant à 52 le nombre total de projets en cours ou achevés. En outre, 19 projets supplémentaires sont actuellement en préparation. Du côté du transfert de connaissances territoriales, plus de 10 activités (événements, articles, etc.) ont été produites depuis le lancement du Programme.

En 2025, 4 nouveaux projets européens de recherche et 4 nouvelles analyses ciblées ont été initiés par le GECT ESPON (voir ci-après), ainsi que plusieurs études à la demande de pays membres d'ESPON et aussi diverses activités horizontales. Enfin, deux séminaires ont été organisés en collaboration avec le GECT ESPON et les présidences du Conseil de l'Union européenne, sur les thèmes de la résilience aux frontières du nord-est de l'Europe (Pologne) et des approches spatiales pour le développement des énergies renouvelables (Danemark).

8.7.2. Projets du GECT ESPON lancés en 2025

S'agissant des projets de recherche qui offrent une perspective paneuropéenne sur certains enjeux de développement territorial, et des conseils sur la manière dont les politiques publiques peuvent y répondre :

- › dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Territoires européens et globalisation » : le projet PROPOLIS (*Projecting Regional Outcomes of Policies aimed at Industrial Sovereignty*);
- › dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Des Territoires climatiquement neutres » : le projet RECOCLIN (*Regional Contributions to Climate Neutrality*);
- › dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Connectivité intelligente » : le projet TRANSITOR (*Territorial outlook on the security and resilience of transport infrastructure and services across European regions*);
- › dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Adaptation aux impacts du changement climatique » : le projet TERRBOUND (*Rethinking Territories within Planetary Boundaries*).

8.7.3. Études ciblées et territoriales menées en 2025

8.7.3.1. Études ciblées

S'agissant des nouvelles études ciblées à la demande d'acteurs locaux :

- › dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Vivre, travailler et se déplacer dans les espaces transfrontaliers » : le projet CROSSSHOP (*Cross-border shopping the French-German border region*);
- › dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Des Territoires climatiquement neutres » : le projet METROLAND (*Land Take Reduction and Net Zero Development*);

- › dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Gouvernance des nouvelles géographies » : le projet SECC (*Spill-over effects of European cultural capital on territorial development policies*);
- › dans le cadre du Plan d'Action Thématique « Des Territoires climatiquement neutres » : le projet ITADZ (*Supporting Climate Projects in Local Areas in Ireland*).

8.7.3.2. Études territoriales

Parmi les nouvelles études territoriales lancées à la demande des États membres, des institutions européennes ou encore des présidences tournantes du Conseil de l'Union européenne, les études suivantes ont été engagées en 2025 :

- › une étude comparative pour le compte de la Présidence danoise du Conseil visant à examiner les stratégies de planification spatiale les plus efficaces pour l'implantation des énergies renouvelables, tout en garantissant que la transition énergétique puisse coexister avec d'autres usages essentiels du sol et générer des retombées locales à somme positive;
- › une étude pour le compte de la Présidence chypriote du Conseil qui cherche à comprendre comment les régions les moins compétitives peuvent surmonter les obstacles à l'accès aux innovations de rupture et s'intégrer plus efficacement aux réseaux existants. Le projet analyse le rôle stratégique des autorités publiques régionales dans le renforcement de la compétitivité et la réduction de l'écart avec les principaux pôles d'innovation;
- › une étude à la demande de Malte pour analyser et mieux comprendre les coûts associés aux conditions d'insularité propres à cette île de méditerranée;
- › une étude territoriale à la demande de la Slovaquie pour mieux comprendre les opportunités et les potentiels de création ou de renforcement de zones fonctionnelles transfrontalières le long

des frontières Slovaquie–Pologne, Slovaquie–Tchéquie et de la zone trilatérale Pologne–Slovaquie–Tchéquie.

Concernant les évaluations d'impact territorial, le programme ESPON dispose d'une marge de manœuvre pour revenir à son ambition initiale et poursuivre l'innovation dans ce domaine.

À cette fin, un nouveau projet a été lancé en 2025 visant le développement et la mise à niveau de l'approche d'évaluation d'impact territorial développée par ESPON, afin qu'elle puisse être testée et appliquée à de nouvelles échelles territoriales.

8.7.4. Communication

En 2025, le GECT a publié trois nouveaux numéros du [magazine en ligne TerritoriALL](#) qui en est désormais à son dix-septième numéro et dont l'audience ne cesse d'augmenter.

Enfin, le GECT a poursuivi son action de promotion du Programme. Ceci s'est traduit aussi par une implication renforcée en soutien des différentes institutions européennes (Commission, Parlement, Comité économique et social, Comité des régions, Banque européenne d'investissement) et organisations internationales (OCDE).

Le GECT continue de représenter le Programme ESPON au sein de réunions, conférences et séminaires en présentiel ou en ligne sur un rythme quasiment hebdomadaire. La structure du nouveau programme confie aux points de contacts nationaux ESPON la majeure responsabilité de promouvoir auprès des acteurs locaux les résultats des projets de recherche, le GECT se concentrant sur la dissémination à l'échelle européenne ou transnationale. Dans ce contexte, en 2025, le GECT ESPON a organisé :

- ▶ deux événements spéciaux dédiés aux enjeux de la crise du logement, le premier en mai et le second lors de la Semaine Européenne des Villes et des Régions à Bruxelles qui ont permis de

présenter les résultats du projet HOU-SE4ALL;

- ▶ deux conférences respectivement dédiées aux plans d'actions thématiques « Gouvernance des nouvelles géographies » et « Pour des territoires climatiquement neutres »;
- ▶ une conférence scientifique dédiée aux nouvelles perspectives pour la recherche territoriale dans le domaine de la politique de cohésion;
- ▶ un évènement dédié à la situation aux frontières nord-est de l'Europe pour présenter les messages clés issus du projet CHANEBO;
- ▶ un séminaire technique sur les nouvelles méthodes pour mesurer les effets territoriaux des politiques culturelles.

8.7.5. Autorité nationale

En tant qu'Autorité nationale des programmes ESPON, l'engagement du DATer s'est poursuivi en 2025, principalement à travers la participation active aux réunions du Comité de suivi ainsi qu'aux séminaires organisés dans le cadre des présidences du Conseil de l'Union européenne.

En 2025, le DATer a représenté le Luxembourg lors des réunions du Comité de suivi tenues les 18 et 19 mars (visioconférence), le 23 septembre (visioconférence), ainsi qu'en présentiel lors de la présidence polonaise à Gdańsk les 23 et 24 juin et lors de la présidence danoise à Aalborg les 17 et 18 novembre.

Le séminaire ESPON organisé dans le cadre de la présidence polonaise s'est tenu les 23 et 24 juin 2025 à Gdańsk. Avec le sujet « *Exaptive resilience in border regions* », il a mis l'accent sur les dynamiques territoriales européennes face aux transitions économiques, sociales et environnementales, en soulignant le rôle de la connaissance territoriale pour soutenir la cohésion, la résilience et la compétitivité des régions européennes dans un contexte de transformations rapides.

Le séminaire ESPON organisé sous la présidence danoise s'est déroulé les 17 et 18 novembre 2025 à Aalborg et a été consacré au thème « *Making Space for the Renewable Energy Transition* ». Cette édition a été consacrée aux enjeux du développement territorial durable, avec une attention particulière portée aux politiques fondées sur les données probantes, à l'innovation territoriale et au rôle des villes et régions dans la mise en œuvre des priorités européennes à long terme.

En parallèle, le DATer est resté activement impliqué en tant que membre du Comité de suivi dans les mêmes projets ESPON qu'en 2024, à savoir :

- ▶ House4All, qui analyse les conditions du logement abordable en Europe et propose des solutions adaptées aux différents contextes territoriaux, a pu publier ses résultats à l'automne 2025 ;
- ▶ CrossGov, consacré aux défis et opportunités de la gouvernance transfrontalière et aux mécanismes de coordination entre niveaux administratifs, est entré en phase de finalisation ;
- ▶ Core-IB, axé sur l'intégration des infrastructures transnationales afin d'améliorer la connectivité et la résilience des territoires, se trouve également dans sa phase finale.

Pour ces deux derniers projets, plusieurs comités de suivi sont prévus au début de l'année 2026 afin d'accompagner la clôture des travaux.

Les séminaires et réunions ESPON ont une nouvelle fois réuni des institutions, experts et chercheurs de premier plan à l'échelle européenne, offrant une plateforme essentielle pour l'échange de connaissances, le partage d'expériences et la réflexion commune sur les défis actuels et futurs de la cohésion territoriale européenne.

8.7.6. ESPON Contact Point Luxembourg

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le *Luxembourg European Research and Administration Support* (GIE LERAS) a repris de l'Université du Luxembourg les tâches du Point de contact ESPON (ECP) pour le Grand-Duché de Luxembourg.

L'ECP constitue le principal relais du programme ESPON au Luxembourg auprès des acteurs institutionnels, territoriaux et de la recherche. Il assure la diffusion des informations et résultats du programme à travers des newsletters régulières, ses canaux sur les réseaux sociaux ainsi que son site internet.

Le 13 novembre 2025, l'ECP a organisé sa conférence annuelle intitulée « Le logement abordable en régions métropolitaines transfrontalières : résultats de la recherche et initiatives politiques », au ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire à Luxembourg. La conférence a permis de présenter les principaux résultats de l'étude ESPON House4All, avec un focus sur le Luxembourg et la Grande Région, et de nourrir les échanges entre décideurs publics, chercheurs et praticiens sur les enjeux du logement abordable et les perspectives de coopération transfrontalière.

En 2025, l'ECP a également participé aux réunions du réseau des Points de contact ESPON organisées les 26 et 27 juin à Gdańsk et les 20 et 21 novembre à Aalborg, dans le cadre des présidences polonaise et danoise du Conseil de l'Union européenne. Ces réunions visent à renforcer l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre points de contact afin de soutenir efficacement la diffusion des activités et résultats du Programme ESPON.

8.8. URBACT

Le Programme URBACT IV, avec un budget total d'environ 110 millions d'euros du FEDER et de cofinancement national, vise à promouvoir le développement urbain durable intégré dans les villes européennes en facilitant l'échange d'expériences et le transfert de bonnes pratiques par le biais de réseaux transnationaux.

Actuellement, l'engagement du Luxembourg se résume à la participation du DATer aux réunions des comités de suivi. Dans ce cadre, le DATer a représenté le Luxembourg lors des deux réunions du Comité de suivi de printemps et d'automne qui se sont tenues respectivement à Marlborg (PL) et à Copenhague (DK).

L'implication des communes luxembourgeoises dans le programme reste limitée, raison pour laquelle le DATer a organisé, en octobre, une nouvelle session d'information et de sensibilisation à l'encontre des communes luxembourgeoises éligibles au programme ainsi qu'à d'autres programmes similaires (EUI, NEB, Horizon, etc.).

Les 116 dernières « Bonnes Pratiques URBACT » mises en vitrine lors du Festival de la ville URBACT 2025 à Wrocław (Pologne) en avril 2025 peuvent être consultées dans la base de données « [URBACT Good Practices](#) » et dans le portail « Portico » servir d'inspiration aux villes et communes luxembourgeoises.

L'appel à candidatures pour les réseaux de transfert (« Transfer Networks ») s'est déroulé au printemps 2025. 25 réseaux furent sélectionnés, rassemblant 181 partenaires de 28 pays, 90% de ces partenaires étant des villes de très petite, petite ou moyenne taille.

La mise en œuvre des projets URBACT va se prolonger jusque 2028 inclus. Néanmoins, dans le cadre des préparatifs pour le prochain cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034, un Comité de programmation destiné à travailler sur la suite du Programme sera mis en place dès le début 2026 en vue d'une formulation de ce dernier d'ici mi-2027.

8.9. BRIDGEforEU - European Cross Border Mechanism (ECBM)

Le règlement « *BRIDGEforEU* » adopté en mai 2025 vise à favoriser le développement des régions transfrontalières en permettant de trouver plus facilement des solutions aux difficultés qu'elles rencontrent, par exemple en matière de développement des infrastructures et de gestion des services publics transfrontaliers.

Tout en offrant des pistes procédurales de solutionnement de tels obstacles, il impose également l'obligation du traitement des notifications endéans des délais fixés. Dans ce cadre réglementaire, chaque État membre est invité à désigner un point de contact et de coordination transfrontalier chargé (i) de recevoir et d'analyser les dossiers transfrontaliers relatifs aux obstacles juridiques, administratifs et opérationnels; (ii) d'assurer la coordination avec les autorités luxembourgeoises compétentes, à l'échelon administratif, ministériel ou gouvernemental, selon le niveau approprié et la nature du dossier, ou avec toute autre institution compétente; (iii) de coopérer avec les points de coordination désignés dans les États membres voisins (iv) d'assurer la liaison avec la Commission européenne conformément au règlement (UE) 2025/925 précité et (v) de faciliter la résolution de l'obstacle.

En 2025, les travaux concernant la constitution et la mise en place d'un point de coordination au sein du DATer et l'élaboration de procédures opérationnelles pour l'analyse et le traitement des obstacles rapportés ont été lancés, impliquant les services techniques spécialisés de l'Etat (selon le secteur concerné).

8.10. Nouveau Bauhaus européen (NBE)

À travers l'initiative du «[Nouveau Bauhaus européen](#)» (NBE), l'Union européenne exprime son ambition de créer des lieux, des produits et des modes de vie durables, esthétiques et inclusifs. L'initiative confère une dimension culturelle et créative au Pacte vert pour l'Europe.

Le NBE comprend deux points de contact nationaux: Le volet plus politique est assuré par le Point de contact national basé au sein du DATer, tandis que le volet de recherche et d'innovation est pris en charge par le Point de contact national «technique» Horizon Europe basé au sein de LuxInnovation.

Les missions des deux points de contact nationaux comprennent, entre autres, la participation aux réunions de coordination et d'orientation, la diffusion d'informations à l'échelle nationale sur l'initiative (appels à projets, prix, événements, etc.) ainsi que le regroupement et la centralisation de toute information sur les développements pertinents au Grand-Duché de Luxembourg concernant la mise en œuvre de l'initiative à travers la politique de cohésion et d'autres instruments européens.

En 2025, la Commission européenne a lancé la «*New European Bauhaus Facility 2025-2027*», qui s'inscrit dans le programme de recherche et d'innovation Horizon Europe. Cette initiative est financée à la fois par ce programme et par d'autres programmes et fonds du budget de l'UE.

Son objectif est de favoriser le développement et la diffusion de solutions innovantes afin de promouvoir une transformation durable et inclusive des quartiers, reposant sur un design de haute qualité. Elle comprend deux volets interconnectés:

- ▶ un volet de recherche et d'innovation, axé sur trois grands thèmes de recherche:
 - relier la transformation écologique, l'inclusion sociale et la démocratie locale;
 - approches circulaires et régénératives pour l'environnement bâti;
 - financements innovants et nouveaux modèles d'affaires pour la transformation des quartiers;
- ▶ un volet de déploiement, destiné à mettre à l'échelle, tester et mettre en œuvre des solutions novatrices pour l'environnement bâti.

Pour sa première édition en 2025, la Commission européenne a lancé, dans le cadre du programme Horizon Europe, l'appel «*HORIZON-NEB-2025-01*». Celui-ci comprenait 11 appels à propositions répartis selon les trois thématiques de recherche mentionnées ci-dessus et visait à financer 25 projets collaboratifs. Les soumissions ont été clôturées le 12 novembre.

Cette première vague d'appels se distingue par une forte participation: 367 propositions ont été déposées. Les résultats de l'évaluation devraient être communiqués en février 2026.

Le 11 décembre 2025, la Commission européenne a officiellement adopté le principal programme de travail d'Horizon Europe pour la période 2026-2027. Ce programme inclut une section dédiée à la «*New European Bauhaus Facility*», dotée d'un budget d'environ 195 millions d'euros pour financer des projets collaboratifs, dans le cadre de deux appels: «*HORIZON-NEB-2026-01*» et «*HORIZON-NEB-2027-01*». Ces appels seront lancés respectivement le 5 mai 2026 (date limite: 1^{er} décembre 2026) et le 5 mai 2027 (date limite: 1^{er} décembre 2027). Chacun comprendra neuf appels à propositions visant à financer 22 projets.

8.11. Just Transition Fund (JTF)

Le Fonds pour une transition juste (FTJ) vise à soutenir les territoires les plus durement touchés par les effets négatifs de la transition vers la neutralité climatique. Les objectifs ainsi que le territoire et les types d'opérations éligibles (en accord avec les secteurs éligibles) au Luxembourg sont définis par le Plan territorial de transition juste rédigé sous la coordination du DATer. En 2025, la mise en œuvre du FTJ par le biais des programmes nationaux du FEDER et du FSE+ (qui disposent chacun d'un axe prioritaire dédié au FTJ) a été poursuivie. En raison de la faible absorption de l'allocation sous le FSE+, 350 000 € du Fonds pour une transition juste ont été transférés du FSE au FEDER.



Projets européens
avec participation
du Département de
l'aménagement du
territoire



Outre son rôle en tant qu'autorité partenaire des programmes Interreg, le DATer participe à des projets Interreg pertinents pour son domaine de compétences, et ce majoritairement par le biais de conventions de cofinancement. L'objectif de ces conventions est de permettre à des opérateurs luxembourgeois de bénéficier de subventions FEDER pour la participation à des projets Interreg en couvrant une partie de la portion de leurs dépenses afférentes non couverte par des subventions FEDER (effet de levier).

Le DATer se concentre sur le cofinancement de projets et opérateurs pertinents pour l'aménagement du territoire. Ainsi, le DATer accorde un cofinancement à plusieurs parcs naturels luxembourgeois ou encore à des projets mis en œuvre dans le cadre des zones fonctionnelles transfrontalières définies dans le PDAT.

Enfin, le DATer peut être amené à participer lui-même en tant que partenaire à certains projets européens.

9.1. IB-Green, Industrial and Business Parks – climate resilient & fit for future

L'objectif principal du projet IB-Green vise à rendre les parcs industriels et zones d'activités économiques plus résilients au changement climatique en développant des infrastructures bleues et vertes. Le projet s'adresse aux autorités publiques afin de transformer les parcs industriels et zones d'activités économiques existants, mais aussi d'encourager les entreprises à mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

Le partenariat multipartite autour du projet IB-Green se compose de l'équipe du *Klima-Bündnis der europäischen Städte* (DE – Frankfurt am Main) en tant que coordinateur de projet, de *Bonn Science Shop* (DE), de *Dun Laoghaire Rathdown County Council* (IE), de *Hessian Agency for Nature Conservation, Environment and Geology* (DE), de la *Muni-*

cipality of Leeuwarden (NL), de *Sandyford BID CLG t/a Sandyford Business District* (IE), de *Green Energy Park* (BE), de *Lille European Metropolis* (FR), de la *Municipality of Arnhem* (NL), de la *Municipality of Singen* (DE) ainsi que du DATer.

Dans le cadre du projet IB-Green, le DATer contribue aux activités du *consortium* en menant des analyses spécifiques sur deux sites pilotes – les zones d'activités économiques Triangle Vert et Capellen pour optimiser leur résilience climatique.

Ces activités font partie intégrante des efforts collectifs menés par l'ensemble des partenaires et comprennent :

- ▶ l'analyse de la résilience climatique des zones d'activités économiques existantes au Luxembourg;
- ▶ la proposition de méthodologie pour mesurer la résilience climatique de ces zones;
- ▶ la proposition de mesures concrètes avec une mise en œuvre théorique;
- ▶ la simulation des mesures sur les études de cas choisies;
- ▶ l'élaboration d'un guide avec des recommandations applicables pour améliorer la résilience climatique.

Au cours de l'année 2025, le DATer a contribué au projet en produisant des outils stratégiques et de communication visant à renforcer la résilience climatique des zones d'activités économiques. Une ébauche d'une brochure nationale intitulée « Résilience climatique des zones d'activités économiques » a été élaborée.

Cette brochure vise à synthétiser les résultats des simulations menées sur les deux sites pilotes tout en proposant un catalogue de mesures pratiques pour affronter la création de nouveaux îlots de chaleur urbains et les risques liés aux fortes précipitations. En outre, la brochure inclut des recommandations techniques et des incitations financières destinées aux communes et aux entreprises visant ainsi à sensibiliser les parties prenantes sur la résilience climatique des zones d'activités économiques au Luxembourg.

9.1.1. Présentation du projet aux autorités locales et nationales

Un échange a eu lieu avec les responsables du ministère de l'Économie (MÉCO) et les bureaux d'études travaillant sur divers projets concernant la zone d'activités économiques «Triangle vert» en date du 15 janvier 2025. L'échange servait notamment à s'informer mutuellement des derniers résultats du projet IB-Green, de l'étude «inondation» et des progrès de densification du site. Le projet IB-Green a été enfin présenté aux entreprises y implantées en date du 3 juin 2025.

9.1.2. Participation aux réunions des partenaires à Singen et à Leeuwarden

Le DATer a participé aux réunions des partenaires qui se sont tenues à Singen (D) en mai 2025 et à Leeuwarden (NL) en septembre 2025. Les réunions ont notamment permis de développer et de s'échanger sur la démarche *IB-Green Award*. Il s'agit d'une récompense financière pour les entreprises qui s'engagent à la réalisation de certaines mesures telles que :

- › la création d'une infrastructure verte (p. ex. un toit végétalisé);
- › la création d'une infrastructure bleue (p. ex. un bassin de rétention);
- › la réduction / l'adaptation des infrastructures «grises» (p. ex. le déscellement d'une surface de parking);
- › la combinaison d'infrastructures bleues et vertes (p. ex. la création d'une noue végétalisée);
- › le bien-être et engagement du personnel de l'entreprise (p. ex. la création d'une aire de détente ombragée).

Il existe 3 catégories de prix selon le nombre de mesures d'adaptation mises en place :

- a. *GBI Starter*: trois mesures de deux catégories différentes;
- b. *GBI Innovator*: cinq mesures de deux catégories différentes;
- c. *GBI Leader*: cinq mesures de trois catégories différentes.

Cette reconnaissance des initiatives prises pour améliorer la résilience climatique permet également d'accéder à des idées innovantes pour les entreprises au travers d'un atelier d'échange et de possibilités de formation.

Finalement, le projet *IB-Green* a été présenté lors de l'événement annuel d'Interreg NWE qui s'est tenu le 16 décembre au Luxembourg.

9.2. Projet DIALOG / Observatoire transfrontalier du logement

En décembre 2024, le partenariat du projet a soumis une demande de subvention FEDER au Programme Interreg VI Grande Région pour le projet DIALOG: Dynamiques Institutionnelles et Acteurs du Logement: Observation et gouvernance transfrontalière pour les années 2026-2028.

L'objectif du projet est de renforcer la gouvernance transfrontalière à l'échelle de l'aire fonctionnelle du Luxembourg dans les trois domaines phares de l'habitat et de l'urbanisme durables, de l'aménagement du territoire et de l'accès au logement.

Outre le rassemblement de statistiques, le projet DIALOG permettra d'analyser les tendances transfrontalières en matière de logement et pourra servir de plateforme d'échange de bonnes pratiques et formuler des recommandations en la matière. Les décideurs politiques pourront ainsi prendre les décisions nécessaires en connaissance de cause.

Le Comité de coordination du développement territorial (CCDT), présidé par le DATer, a accompagné le lancement du projet.

Le partenariat est composé de 7 partenaires financiers et de 12 partenaires méthodologiques issus de la Belgique, de la France, de l'Allemagne et du Luxembourg.

Les partenaires luxembourgeois sont le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) ainsi que trois partenaires méthodologiques, à savoir EuRegio SaarLor-Lux+ asbl, le DATer ainsi que le DLog.

Le DATer cofinance le LISER dans le cadre de ce projet.

Au cours de l'année 2025, le projet a été approuvé par le Comité de suivi du Programme Interreg Grande Région.

Les partenaires se sont réunis à plusieurs reprises pour préparer les travaux et organiser les ateliers qui se dérouleront en 2026.

9.3. Projet Sous nos pieds

Le parc naturel de la Haute-Sûre et le Natur- & Geopark Mëllerdall participent tous les deux au projet Interreg Grande Région «Sous nos pieds» qui est co-financé par le DATer.

Le projet a débuté officiellement le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2027. Il regroupe 8 parcs naturels de la Grande Région (Belgique, France, Luxembourg). L'objectif du projet consiste à renforcer la connaissance du patrimoine naturel et culturel de la Grande Région, notamment le patrimoine géologique et industriel, et de le valoriser afin de le faire découvrir au plus grand nombre de personnes. Ainsi, il est prévu :

- › de dresser l'inventaire de la géodiversité et de la biodiversité en Grande Région et de retracer l'histoire de l'exploitation des richesses naturelles et du patrimoine industriel lié;
- › de rassembler les différents acteurs transfrontaliers à travers la mise en

place de rencontres, workshops, symposium internationaux, ainsi que le transfert de compétences;

- › d'assurer la valorisation du patrimoine géologique, industriel, architectural et culturel en rendant les sites accessibles tout en développant de nouvelles offres transfrontalières de tourisme durable, offrant des expériences uniques et respectueuses de l'environnement.

En 2025, plusieurs réunions ont été organisées entre les partenaires du projet, et ce notamment pour thématiser l'analyse et le traitement du contenu des informations relatives aux sites du projet, l'organisation et la réalisation d'excursions en lien avec la thématique du projet et des réunions bilatérales avec des partenaires méthodologiques (entre autre avec l'INPA) afin de discuter sur la mise à disposition de matériel historique pour les différents sites.

En tant que partenaire financier du projet, le DATer a participé à la rencontre commune des partenaires en printemps ainsi qu'à la présentation des résultats intermédiaires en automne au parc naturel de la Gaume.

9.4. Projet Horizon Climatic

Le projet «*Horizon Climatic*» a été approuvé pour un cofinancement dans le cadre du programme Interreg GR le 1^{er} février 2024. Le partenariat du projet se compose de onze partenaires venant de la France, de la Belgique, de l'Allemagne et du Luxembourg. Le partenaire luxembourgeois est la Fondation *Hëllef fir d'Natur* de «*natur&ëmwelt*». Le projet concerne entre autres la mise en place d'outils d'analyse et de sensibilisation sur le changement climatique et la transformation de nos paysages.

Les réalisations envisagées dans le cadre du projet sont les suivantes :

- › la création d'observatoires photographiques des paysages, focalisés sur le changement climatique;

- › l'élaboration d'outils participatifs pour imaginer les paysages de demain ;
- › la mise en valeur de points de vue pour valoriser les paysages emblématiques et ordinaires et montrer leurs évolutions.

Le DATer cofinance la Fondation *Hëllef fir d'Natur* de «*natur&ëmwelt*».

La Fondation est un acteur principal en ce qui concerne l'achat et la gestion de réserves naturelles. Des études scientifiques ainsi que des actions de sensibilisation font partie du domaine d'action de la Fondation.

Dans le cadre du projet «*Horizont Climatic*», la Fondation participe notamment au développement de projets participatifs de découverte et de sensibilisation à l'attention des habitants et des acteurs locaux. Il est notamment prévu de créer quatre points de vue et des itinéraires de découverte afin de sensibiliser à la protection de la nature et à la sauvegarde du paysage.

En 2025, la Fondation a choisi l'interlocuteur au niveau des imageries des paysages et s'est occupé de l'organisation de plusieurs visites de terrain afin d'identifier des éléments clés à valoriser. D'ailleurs, elle a participé à l'organisation d'une série de webinaires qui sont désormais en ligne sur le canal du projet : www.youtube.com/@HorizontClimatic.

9.5. **Projet Passage de frontières / Voies d'eau'trefois**

Le projet bénéficie d'une subvention FEDER dans le cadre de la zone fonctionnelle Luxembourg-Wallonie Nord du Programme Interreg VI Grande Région pour les années 2025-2028 et a pour objectif de valoriser les ressources du territoire à des fins touristiques en s'appuyant sur le patrimoine naturel, culturel et historique et sur les infrastructures existantes. Le partenariat du projet se compose de 6 partenaires belges et 4 partenaires luxembourgeois, dont le parc naturel de la Haute-Sûre (PNHS). Le PNHS regroupe actuellement six communes luxembourgeoises présentant

une géodiversité et un patrimoine industriel particuliers et est un acteur principal dans les domaines de la protection et de la valorisation (e. a. touristique) de la biodiversité et de l'histoire.

Le DATer cofinance le PNHS dans le cadre de ce projet.

Le projet voies d'eau'trefois a pour objectif principal la valorisation des éléments de patrimoine liés à l'eau et d'en faire un nouveau produit touristique. Pendant l'année 2025, le PNHS a initié plusieurs réunions dans lesquelles des propositions de valorisation ont été validées, notamment l'installation de panneaux interactifs sur la thématique du Fléizen.

Des visites de terrain ont aussi été initiées par le PNHS, dont trois sur l'ancienne ardoisière de Niederwampach afin de définir les éléments de valorisation touristique qui sont à intégrer dans l'aménagement des sites respectifs. D'autres visites ont eu lieu sur le terrain de la maison de barrière de la gare de Schleef (Commune de Winseler) de même qu'une visite de la gare de Chimpach-Wampach.

Dans le cadre du projet, le PNHS participe à la mise en valeur de la faune et de la flore des sites patrimoniaux, à la valorisation des ouvrages autrefois réalisés par l'homme pour le développement de l'industrie, à la valorisation du patrimoine immatériel lié à l'eau et à la forêt ainsi qu'à la mise en tourisme du patrimoine industriel et immatériel (création de boucles transfrontalières).



La formation
et la coopération
universitaire

10

10.1. Formation continue en aménagement du territoire (FCAT)

Sur initiative du DATer, l'Université du Luxembourg a lancé au mois de novembre 2006 un programme de [formation continue en aménagement du territoire \(FCAT\)](#) ayant initialement pour but la préparation aux exigences de la nouvelle loi de 2004/2011 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et depuis lors également aux exigences de la nouvelle loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

En 2025, la formation s'est déroulée dans la continuité des années précédentes avec quelques mises à jour à la suite de l'adoption du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT2023). Le DATer continue de participer activement aux enseignements dispensés.

10.2. Master in Geography and Spatial Planning

Le lancement de la première année du master intitulé «[Master in European Spatial Development and Analysis](#)» a eu lieu à la rentrée académique 2007. La création de ce master a été nécessaire, tout comme la formation continue, pour contribuer au développement d'une nouvelle culture d'aménagement/développement durable du territoire au Luxembourg.

Le DATer participe tous les ans activement aux enseignements dispensés sur les deux années du master.



La Cellule de
facilitation urbanisme
et environnement
(CFUE)



La Cellule de facilitation urbanisme et environnement (CFUE) est un service gouvernemental transversal constitué d'une équipe pluridisciplinaire qui offre un service de conseils et d'assistance technique en matière de planification urbaine et qui fonctionne en tant que plateforme d'échange pour la mise en réseau des acteurs concernés.

Sa mission principale est de faciliter les échanges administratifs en rapport avec les procédures d'autorisation instituées au niveau de l'État par les principales lois et principaux règlements dans les domaines de l'urbanisme, de l'énergie, de l'aménagement du territoire, du logement et de l'environnement.

En outre, la CFUE initie et accompagne le développement de nouveaux outils digitaux à caractère transversal et porte une attention particulière à la réforme des procédures administratives, notamment en termes d'une meilleure accessibilité à l'information, de plus de prévisibilité, d'un déroulement accéléré et simplifié, ainsi que d'une transparence accrue de celles-ci.

11.1. Accélérer la création de logements abordables grâce à des nouveaux modèles de gouvernance et un accompagnement rapproché des projets

En 2025, la CFUE a facilité des processus de planification urbaine pour le compte de promoteurs publics. À ce titre, elle a initié et géré des cellules de travail dédiées au suivi des processus de planification, organisé des comités de coordination relatifs à la conduite de projets d'aménagement de grande envergure sur des sites déclarés dans le règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « logement »

(PSL) ou, le cas échéant, coordonné des comités de pilotage englobant les ministères et les administrations concernés.

11.1.1. Développement des zones prioritaires d'habitation du plan sectoriel « logement »

En partenariat avec le Département du logement, la CFUE a réalisé un suivi des étapes de mise en œuvre d'une partie des « zones prioritaires d'habitation » définies en tant que telles par le PSL auprès de communes concernées et proposé un modèle de convention État-commune permettant de formaliser et cadrer la répartition des rôles et des missions qui incombent aux différents acteurs impliqués (État, promoteur public, commune). Ainsi, trois communes ont signé cette convention pour le développement de sites inscrits au plan directeur sectoriel « logement », à savoir Steinfort en ce qui concerne le site « *Sauerträisch* », Roeser pour le site « *Hieschterbiert* » et Lorentzweiler. Dans la suite, des échanges ont eu lieu pour l'établissement des cahiers des charges fixant les modalités des consultations urbanistiques rémunérées à lancer pour chacun des sites.

Pour les sites Roeser « *Hieschterbiert* » et Steinfort « *Sauerträisch* », ces consultations ont été lancées en 2025 par la SNHBM. Leur aboutissement, avec la désignation d'une équipe lauréate, est prévu pour le début de l'année 2026.

À Lorentzweiler, la CFUE a organisé en collaboration avec la SNHBM et la commune une séance d'information à destination des propriétaires fonciers concernés. Les prochaines étapes consisteront à encadrer les propriétaires et à préparer la consultation rémunérée.

11.1.2. Coopération territoriale État- communes

La CFUE a initié des coopérations renforcées avec les communes de Bertrange et de Junglinster. Ces démarches se sont concrétisées par la signature des conventions relatives à l'élaboration d'un concept de développement pour le site «*Triangle de Helfent*» à Bertrange et pour le site «*um Bichel*» à Junglinster.

Ces conventions définissent le cadre de travail ainsi que les modalités de financement pour l'élaboration d'un plan directeur au moyen d'une consultation rémunérée. Au cours de l'année 2025, les travaux préparatoires à l'élaboration des cahiers des charges ont été engagés. Par ailleurs, une séance d'information a été organisée, en collaboration avec la commune de Junglinster, à destination des propriétaires fonciers concernés par le site «*um Bichel*».

11.1.3. Création du comité politique interministériel « Projets d'envergure en matière de logement »

Au vu des enjeux en matière de création de logement, le ministre du Logement a décidé de mettre en place un comité politique interministériel « Projets d'envergure en matière de logement » dont les travaux sont encadrés par la CFUE avec la participation :

- du ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire,
- du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme,
- de la ministre de la Mobilité et des Travaux publics,
- du ministre des Affaires intérieures,
- du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité,
- du ministre de la Culture, ministre délégué au Tourisme.

Son principal objectif est d'accélérer la mise en œuvre des grands projets de logements,

de résoudre les points potentiellement bloquants et d'aligner les différents départements ministériels concernés sur les objectifs stratégiques à poursuivre.

À la suite des réunions du 20.03.2024 et du 5.11.2024, le comité s'est réuni une troisième fois en date du 7 octobre 2025.

La première partie de la séance était dédiée au site *Midfield*, un projet d'envergure piloté par la Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg (FUAK) et situé entre la Cloche d'Or et Howald à cheval sur les territoires de la Ville de Luxembourg et de la commune de Hesperange. Avec un foncier majoritairement détenu par l'État, le *Midfield* permettra le développement d'un quartier urbain mixte pour 5.000 habitants. La deuxième partie de la séance était consacrée à l'avancement des projets du Fonds du Logement à Dudelange (Neischmelz) et Wiltz (*Wunne mat der Wooltz & Haargarten*) ainsi qu'à la thématique transversale de la géothermie de moyenne profondeur, une source potentielle pour l'approvisionnement en chaleur de quartiers dans la région sud du pays.

11.2. Facilitation de groupes de travail interministériels thématiques

Sur demande, la CFUE a mis en place de nouveaux groupes de travail interministériels qu'elle est appelée à faciliter et coordonner, à savoir le GT « Évaluation du potentiel de réaffectation de terrains étatiques au Logabo » et le GT « Zones d'habitation prioritaires du plan sectoriel logement et mobilité ». Elle participe en outre au GT interministériel « Géothermie » initié dans la suite de la deuxième séance du comité politique par la DG-Énergie du MECO.

11.3. « Méi, a méi séier bauen – la simplification administrative en marche »

Depuis l'année 2024, la CFUE assure le rôle de guichet unique dédié au cadrage des projets d'urbanisation. Ce guichet est le point de contact pour les initiateurs de projet (particuliers, professionnels, communes) qui désirent s'informer préalablement sur les démarches administratives en lien avec la planification de projets urbanistiques. L'objectif poursuivi est de clarifier la faisabilité des projets à un stade précoce, de surmonter les obstacles administratifs et techniques et d'accélérer les démarches administratives. La prise de rendez-vous peut se faire directement sur [MyGuichet](#).

Ce service intervient au préalable d'une demande de rendez-vous auprès de la plateforme de concertation PAP du ministère des Affaires intérieures. Pour plus d'information, prière de consulter la [circulaire n°2024-073: guichet unique, plateforme de concertation pour les PAP NQ, plateforme de concertation](#).

En outre, deux autres projets font l'objet d'un suivi de la CFUE, à savoir :

- › la mesure 33 - Création d'un guichet unique d'assistance pour les démarches administratives « Portail National d'Urbanisme », ainsi que
- › la mesure 35 – Création d'un certificat de projet digital.

Le Gouvernement a chargé la CFUE de coordonner l'initiation d'un nouveau portail visant à faciliter la compréhension des procédures d'autorisation, ainsi que l'accès aux démarches administratives en lien avec les projets d'urbanisation et de construction. Ce futur portail national d'urbanisme a pour objet non seulement de rassembler sur un seul site l'ensemble des informations existantes dédiées à l'urbanisme, mais surtout

de guider efficacement les maîtres d'ouvrage dans les démarches associées à leur projet.

Ainsi, en fonction de la localisation du projet, de ses dimensions et de sa programmation, une assistance entièrement guidée sera proposée au demandeur pour l'établissement d'une feuille de route personnalisée pour le projet en question. Une telle feuille de route énumérera les différentes formalités administratives requises pour obtenir les autorisations nécessaires, détaillera les démarches à initier et renseignera, le cas échéant, sur l'ordre dans lequel ces démarches doivent être effectuées.

Le CTIE a procédé à l'analyse du prototype élaboré par la CFUE et proposera des solutions de mise en œuvre au début de l'année 2026.

En outre, le Gouvernement a chargé la CFUE de coordonner la mise en œuvre d'une autre mesure qui prévoit de formaliser davantage l'analyse que la cellule effectuée lors du cadrage préalable, voire à terme la feuille de route que l'utilisateur pourra obtenir sur le futur portail national d'urbanisme.

La démarche prévoit que l'initiateur d'un projet se voit offert, à sa demande, un « certificat de projet » qui consiste en une fiche cadrant les formalités nécessaires au développement et à l'exécution d'un projet, ceci à l'instar de la feuille de route précitée.

Le cas échéant, le cadrage repris sur cette fiche sera sujet à une approbation de la part des départements ministériels et des administrations compétentes qui, par ce biais, exprimeront leur acceptation concernant la marche à suivre en termes de planification. Le but ultime est de guider le porteur de projet à travers les formalités à prévoir afin d'optimiser l'efficacité du processus de planification.

Dans une première phase, la conceptualisation du certificat de projet digital a été lancée avec pour objectif d'aboutir à un prototype approuvé par les autorités concernées au troisième trimestre de l'année 2026.

11.4. Point de contact unique dans le cadre de règlements européens

11.4.1. Point de contact unique dans le cadre du Règlement (UE) pour une industrie «zéro net»

Le [règlement européen pour une industrie «zéro net»](#) porte sur les technologies qui contribueront de manière significative à la décarbonation. Il introduit des délais contraignants pour l'ensemble du processus d'octroi des autorisations requises. Sur demande du MECO et du MECB, ce processus est coordonné par la CFUE qui a été désignée comme point de contact unique pour le Grand-Duché de Luxembourg. Ces délais s'appliquent en fonction du statut et de la taille du projet. Ils commencent à courir à partir du caractère complet de chacune des demandes d'autorisation respectives.

Le règlement facilite également l'accès aux marchés et entend stimuler la demande d'énergies renouvelables à travers l'application de critères de durabilité et de résilience dans le cadre des procédures de passation de marchés publics. Il propose en outre la mise en place de «bacs à sable» réglementaires pour permettre de développer, de tester des technologies «zéro net» innovantes et de créer des conditions de concurrence équitables pour l'innovation.

La CFUE est l'interlocutrice privilégiée et le guichet unique national pour coordonner l'ensemble des processus de planification des projets de fabricants et de promoteurs de production de technologies «zéro net». Elle organise le processus d'octroi des autorisations requises en facilitant les demandes d'autorisation individuelles au niveau national et en assurant la communication avec la Commission européenne.

11.4.2. Point de contact unique dans le cadre du Règlement (UE) sur les matières premières critiques

Le [règlement européen sur les matières premières critiques](#) est entré en vigueur le 23 mai 2024 et vise à garantir un approvisionnement sécurisé, résilient et durable en matières premières indispensables pour les technologies vertes, numériques, militaires et spatiales. Depuis octobre 2025, la CFUE figure en tant que point de contact unique pour les porteurs de projets y relatifs et peut offrir un service d'accompagnement complet ainsi que la coordination des services administratifs concernés.

11.4.3. Omnibus V – Préparation à la défense

Le «Omnibus V – Préparation à la défense» est un paquet législatif proposé par la Commission européenne en juin 2025 pour simplifier les règles et accélérer les procédures dans le secteur de la défense de l'UE, renforçant ainsi la préparation et la compétitivité industrielle face aux défis géopolitiques actuels.

Dans ce contexte, la Commission envisage la création d'un point de contact unique dans chaque État membre servant d'interlocuteur unique pour le promoteur du projet pendant toute la procédure d'autorisation de son projet.

11.5. Projets d'intérêt commun suivant le règlement (UE) n°2022/869

Depuis 2014, la CFUE est l'autorité compétente nationale à l'égard des procédures en rapport avec les projets d'intérêt commun (PIC en FR, PCI en EN) en matière d'infrastructures énergétiques transeuropéennes. Elle facilite et coordonne l'ensemble des démarches visées

par les procédures de demande préalable et d'octroi des autorisations prévues par le règlement (UE) n°2022/869.

Dans ce contexte, la CFUE a participé en 2025 aux groupes de travail suivants:

- › trois réunions de la plateforme des autorités nationales compétentes;
- › meeting of TEN-E Regional Groups on electricity and offshore (19.02);
- › meeting of the Regional Group for hydrogen and electrolysers - Hydrogen interconnections in Western Europe (HI WEST) (10.03);
- › electrolyser facilities (31.03);
- › hydrogen: Pipelines, storage facilities, reception/ storage/ regasification/ decompression facilities, equipment/ installations (7.04).

11.5.1. Le projet-candidat PCI HY4LINK

En novembre 2024, Creos Luxembourg S.A. (Creos) a soumis le projet [HY4LINK](#) à la Commission européenne en tant que projet-candidat pour la nouvelle liste des projets « PCI » arrêtée en novembre 2025. Le projet prévoit la construction d'une infrastructure transfrontalière intégrée pour l'hydrogène et associe Creos, GRTgaz en France et Fluxsys hydrogen en Belgique.

La connexion transfrontalière France-Luxembourg constitue le point de départ de l'infrastructure de l'hydrogène dans le sud du Luxembourg. La connexion transfrontalière Luxembourg-Belgique reliera le Luxembourg à la dorsale hydrogène belge via le point frontière Bras (BE).

Le projet H4LINK a officiellement eu le statut PCI par la Commission européenne en date du 1^{er} décembre 2025 avec la publication de la [second Union list of Projects of Common and Mutual Interest](#) (cf. projet 9.26).

11.5.2. Le manuel des procédures

Au cours de 2025, la CFUE a travaillé sur une mise à jour du manuel des procédures pour l'octroi des autorisations applicables aux projets d'intérêt commun (PCI), une obligation légale au titre de l'article 9, paragraphe 1 du règlement (UE) n°2022/869. La nouvelle version du manuel est publiée sur la page dédiée du guichet.lu.

11.6. Implémentation de la Directive en matière d'énergies renouvelables (RED)

La DG-Énergie du MECO, la Klima-Agence et la CFUE se sont concertées à la suite de la demande adressée par le MECO à la CFUE relative à la désignation d'un point de contact qui guide et aide les demandeurs durant l'ensemble de la procédure d'autorisation, leur fournit toutes les informations nécessaires et veille au respect des délais fixés par la directive précitée, respectivement les lois nationales relatives aux procédures d'autorisation, conformément à la Directive 2023/2413/UE (RED III).

À la suite de premiers échanges, la gouvernance suivante a été retenue d'un commun accord: la Klima-Agence est le premier point de contact pour informer les requérants. Elle assure un conseil de base et informe sur les subventions étatiques. Cependant, si le projet dont il est question sur un site concret nécessite plusieurs autorisations de la part de plusieurs administrations de l'État, la CFUE assure le cadrage du projet, ainsi qu'un suivi des procédures en tant que point de contact unique pour la facilitation et la coordination du projet sur le territoire luxembourgeois.

Idéalement, la prise de contact avec la CFUE se fait au début du processus de planification, avant le déclenchement des procédures officielles.

Département de l'aménagement
du territoire, DATer

Ministère du Logement et
de l'Aménagement du territoire

4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Adresse postale
L-2946 Luxembourg
Luxembourg

Tél.: (+352) 247-86960

E-Mail: info@dat.public.lu

www.aménagement-territoire.public.lu

www.mlogat.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire